

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CVI - Année 1979

3^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

||
IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Juillet 1979	177
Août 1979	179
Septembre 1979	181
Une nouvelle définition du quartier antique de la tour de Vésone (J.-L. TOBIE)	184
Voyages et missions du Consulat de Périgueux aux XIV ^e et XV ^e siècles (Arlette HIGOUNET-NADAL)	207
Energie et industrie dans la vallée de Manaurie (Jean CUBELIER de BEYNAC)	221
Les migrations intellectuelles en Périgord au XVIII ^e siècle (Guy MANDON)	234
Le pouvoir comtal en Périgord de la fin du IX ^e à la fin du XIII ^e siècle : traits généraux (Muriel LAHARIE)	244

BIBLIOGRAPHIE

Les gens de la rivière de Dordogne, par Anne-Marie Cocula-Vaillières (Alberte SADOUILLET-PERRIN)	254
---	-----

Payez vos cotisations 1979

(NOUVEAUX TARIFS)

C.C.P. de la Société : Limoges 281.70 W

Titulaires :

France et Outre-Mer	40 F
Etranger	45 F

Abonnés :

Particuliers	45 F
Collectivités	50 F

Les cotisations ou abonnements partent du 1^{er} janvier de l'année en cours et sont valables jusqu'au 31 décembre suivant.

Le Directeur : N. BECQUART.

Imprimerie JOUCLA, Périgueux.

Commission Paritaire N° 28.942

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 1979.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 29. — Excusés : 2.

NÉCROLOGIE. — M. Henri Deffarges, qui était membre de notre Conseil d'administration; M^{lle} Elisabeth Javanaud et M. l'abbé Joseph Dublange.

FELICITATIONS. — M^{me} Jeanine Rousset, prix d'excellence de diction à l'Ecole de musique de Périgueux; M. René Vidal, pour sa brillante participation à une récente exposition artisanale.

REMERCIEMENTS. — M. Jean-Michel Geneste, M^{me} Monique Cavailès, Marcelle Chartier et A. Roubinet, M^{lle} Catherine de Rose.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Dépliant donnant le programme des journées de Périgueux (30 juin-5 septembre 1979) et affiche pour l'exposition qui va s'ouvrir au château de Bourdeilles; don de M. Secret

Ecrivains du Périgord des troubadours à nos jours (Périgueux, Fanlac, 1979), catalogue de l'exposition ouverte depuis le 15 juin au Musée du Périgord; offert par l'Office départemental de Tourisme.

Subterranea, Bulletin de la Société française d'étude des souterrains, n^{os} 25 à 28 (1978); don de M. Serge Avrilleau, qui publie en collaboration avec divers auteurs dans ce très intéressant périodique des notices sur les abris fortifiés de la Roque-Gageac, le cluzeau de falaise de Comarque et autres sites souterrains de la Dordogne.

Martine Becquart, épouse Izac, *L'activité médicale en Dordogne entre 1800 et 1870*, thèse pour le doctorat en médecine (Bordeaux, Bergerat, 1979); offert par l'auteur. M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — *Spéleo-Dordogne*, bulletin n^o 65 (1977) du Spéleo-Club de Périgueux, publie notamment des articles de B. et G. Delluc sur l'archéologie souterraine et de F. Guichard sur le ruisseau de Sarconnat, à Excideuil.

On note d'autre part dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 75 (1978), n^{os} 11-12, une étude de F. Bordes sur le Protomagdalénien de Laugerie-Haute-Est, qui est probablement un Périgordien VII comme l'avait pressenti Denis Peyrony.

COMMUNICATIONS. — Revenant sur la miniature du siège d'Auberoche signalée à la séance précédente, M. Secret a obtenu de M^{me} Robin, qui s'est renseignée auprès de la Bibliothèque de Besençon, des précisions sur le manuscrit en cause. Celui-ci a été étudié par Castan dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6^e série, t. I (1865), qui décrit en détail la miniature.

M. le Président a relevé dans la presse le passage de Ferdinand de Lesseps à Périgueux, venu faire une conférence le 28 septembre 1888 sur le canal de Panama; le diplomate se rendit ensuite à Bergerac le 20. M. Secret montre encore des photographies dont un album sur les inscriptions du château de Montaigne et une curieuse croix en pierre sise à Thonac, dans un terrain derrière l'église; le socle, à demi caché

par l'herbe, a 35 cm de haut et forme huit pans coupés, il est orné de quatre anneaux en relief.

M. Secrét rend compte du week-end archéologique organisé à Périgueux et dans les environs les 16 et 17 juin par la Société française d'archéologie. Il souligne à propos de Saint-Front les questions non encore résolues qui ont retenu l'attention des spécialistes, en particulier celles de l'escalier oriental, de la date de l'église à coupoles, de la confession Nord et de l'ancien portail qui faisait saillie sur la place de la Clautre. Notre Président signale également l'excellent discours prononcé par Georges Dumézil à l'Académie française, lequel comportait un éloge du Périgourdin Jacques Chastenot.

M. Becquart a pris connaissance du livre récent du prince Philippe d'Araucanie, *Histoire du royaume d'Araucanie (1860-1979) : une dynastie de princes français en Amérique latine* (Paris, S.F.A., 1979). Ce travail fait le point de ce que l'on sait sur l'aventure d'Antoine de Tounens et fournit une abondante documentation sur ses successeurs, d'Achille Laviarde au détenteur actuel de la couronne.

Le Secrétaire général a noté dans *Le Populaire du Centre* la publication depuis le 11 juin d'un feuilleton avec dessins sur Joséphine de Beauharnais, le texte étant d'Anne et Serge Golon. Il a relevé au *Journal officiel* du 17 février 1979, dans les débats parlementaires, la réponse du ministre de la Culture à une question posée par M. Michel Manet sur la sauvegarde et la mise en valeur de la tour de Montaigne : un certain nombre de travaux sont envisagés en prévision de l'année 1980, qui sera l'anniversaire de l'édition des *Essais* de 1580.

M. Becquart rend compte également de la thèse de doctorat récemment soutenue avec succès à Bordeaux par notre distingué collègue M. Guy Mandon, qui avait choisi comme thème *Les curés du Périgord au XVIII^e siècle, contribution à l'étude du clergé paroissial sous l'Ancien Régime*. Cet excellent travail mériterait sans aucun doute la publication.

M. Becquart a retrouvé dans les archives de l'ancienne Justice de paix de Saint-Cyprien un jugement de simple police du 9 décembre 1912 qui condamne l'archéologue suisse Otto Hauser, domicilié à Laugerie-Haute, à 3 F d'amende et aux dépens pour violences légères sur la personne d'Yvan Peyrony, âgé de 16 ans, qui était le fils de Denis Peyrony. L'incident avait éclaté le 6 août devant la gare des Eyzies, à la suite de propos un peu vifs provoqués par un dépassement dangereux effectué sur route par l'automobile de Hauser. Le dossier abonde en détails pittoresques et contient une déclaration de l'abbé Breuil affirmant qu'en 1911 Hauser avait déjà failli l'écraser de la même manière. Au-delà de la simple anecdote, ces faits sont révélateurs de l'état d'esprit de l'époque et montrent bien l'hostilité qui régnait entre les préhistoriens locaux et Hauser, dont le train de vie et les moyens de déplacement irritaient profondément la population.

M. Pierre Aublant donne lecture d'un compte rendu rédigé par M^{me} Sadouliet-Perrin sur notre promenade du 17 juin. L'excursion nous conduisit à Biron, Monpazier et Saint-Avit-Sénieur; favorisée par le beau temps, elle fut pleinement réussie grâce au dévouement de notre Trésorier, qu'il faut remercier ainsi que M^{me} Rousset et M. Fitte pour leur active participation à cette journée. Notre gratitude va aussi à l'Office départemental de Tourisme, qui nous a permis de visiter Biron sans payer de droit d'entrée, et à l'hôtesse fort compétente qui nous fit les honneurs du château.

M. René Bourland fait circuler un photo-montage qu'il a réalisé à l'occasion de la Félibrée de Brantôme et montre une carte des tramways départementaux en 1906.

Enfin, M. Claude Lacombe signale la naissance d'une association des archéologues d'Aquitaine dont il communique les statuts et annonce la tenue aux Eyzies du congrès annuel de préhistoire du 16 au 25 août prochains. Il évoque en outre la dernière réunion de notre Groupe de recherches, qui s'est penché entre autres choses sur la tour médiévale de Martillac et la motte de Larcherie, aux Versannes.

ADMISSIONS. — M. Dominique AUDRERIE, 125, rue Victor-Hugo, Périgueux; présenté par MM. Becquart et Bouriel;

M^{me} Madeleine LAROCHE, 24, place Bugeaud, Périgueux; présentée par M^{me} Fallonneau et M^{lle} Hennequin-Lagarde;

M^{lle} Angèle BIDANCHON, 11, avenue Georges-Pompidou, Périgueux; présentée par MM. Bélingard et Secret;

M^{me} Jeannine LABBÉ, 61, rue Jean-Philippe-Rameau, Bègles (Gironde); présentée par MM. Esclafér de la Rode et Lafond-Grellety;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECCUART.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} AOUT 1979.

Présidence de M^{me} SADOUILLET-PERRIN, Vice-Présidente

Présents : 23. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M^{lle} Eve Marqueyssat, notre doyenne d'âge, décédée à la veille de ses 106 ans.

FÉLICITATIONS. — M^{me} Arlette Higounet, prix d'Aumale, décerné par l'Institut de France pour son livre sur Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles.

REMERCIEMENTS. — MM. Dominique Audrerie et Jacques Lagabrèlle.

ENTRÉES D'OUVRAGES. — *Association amicale des anciens élèves du Lycée Bertran de Born de Périgueux*, bulletin de 1979 (Périgueux, Joucia); offert par M. Maligne, qui y rappelle le souvenir de notre regretté collègue, M. Henri Deffarges. Une notice figure également dans ce numéro sur Alphée Mazières (1912-1944), qui fut tué au combat devant Baccarat le 18 novembre 1944.

Anne-Marie Cocula-Vaillères, *Les gens de la rivière de Dordogne, 1750 à 1850*. Thèse (Lille et Paris, 1979, 2 vol.); offert par l'auteur en service de presse.

La Présidente de séance exprime ses remerciements aux donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans le *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. C (1979), 2^e fasc., un essai d'inventaire des trésors monétaires quercynois par Georges Depeyrot et Michel Dhénin, qui citent un trésor d'environ 4.000 pièces trouvé aux limites de la Dordogne et du Lot, lequel contenait notamment des deniers et oboles des comtes de Périgord.

Le *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, d'autre part, annonce avec son n^o 27-28 de 1978 le 2^e congrès d'études montaignistes, qui se tiendra à Bordeaux et Sarlat du 7 au 10 juin 1980 à l'occasion du 4^e centenaire des *Essais*.

COMMUNICATIONS. — La Fédération historique du Sud-Ouest annonce également qu'elle réunira son 33^e Congrès d'études régionales à Agen et Marmande les 26 et 27 avril 1980. Les thèmes retenus porteront sur l'histoire régionale dans tous les domaines et sur le mouvement ouvrier du Sud-Ouest.

M. Jean Secret fait connaître que M. Bach achèterait pour 10.000 F la ruine du

château de Villamblard, dont il entreprendrait la restauration. Le Ministre de la Culture et de la Communication, répondant au vœu émis par notre compagnie dans sa séance de mai sur la situation du Musée des Monuments français (voir *Bulletin* de 1979, p. 101), envoie tous apaisements sur ce point en diffusant la réponse déjà faite à M. Edouard Bonnefous, sénateur des Yvelines.

M. de La Héronnière annonce le prochain classement au titre des monuments historiques du château et de la forge de Savignac-Lédrier. Une association de sauvegarde vient d'être créée, notre Président fera partie du Comité d'honneur.

M^{me} Sadouillet-Perrin signale qu'un vol important d'objets d'art a eu lieu récemment au château de Puyguilhem, commune de Villars. Les malfaiteurs ont emporté six belles tapisseries dont trois Aubusson et deux Flandres, ainsi que divers objets en cuivre.

Le *Recueil des Actes administratifs de la Dordogne*, n° 4 d'avril 1979, publie deux arrêtés du préfet de région portant désignation des correspondants locaux pour les Antiquités historiques et préhistoriques d'Aquitaine. On relève ainsi, en ce qui concerne la préhistoire, les noms de MM. Célérier (Dordogne Nord-Est), Delfarges (Dordogne Ouest), Fitte (Dordogne Sud), Gausson (Dordogne Nord-Est), Geneste (Dordogne Nord), Sarradet (grottes ornées) et Vautier (Dordogne Sud). Pour les antiquités historiques, les responsables sont MM. Bassier (ensemble de la Dordogne), Chevillot (proto-histoire), Laborie (canton de Bergerac), Lantonnat (arrondissements de Périgueux et Nontron), Pichardie (cantons de Saint-Aulaye et Ribérac), Sarradet (arrondissements de Bergerac et Sarlat) et Vautier (cantons d'Eymet et Sigoulès).

M. Marcel Secondat commente trois articles de nos collègues Brigitte et Gilles Delluc, publiés dans le *Lascaux Inconnu* récemment entré dans notre bibliothèque : systèmes d'éclairage, accès aux parois, premières années de la découverte; ce qui permet à notre Vice-Président de faire justice d'une légende rapportée par André Malraux dans ses *Antimémoires* à propos d'un prétendu dépôt d'armes à Lascaux pendant l'occupation.

M. le Professeur Fénelon a étudié les structures du finage de Trémolat dont il présente le milieu physique et l'occupation humaine. Il a été frappé par l'abondance des noms du terroir relevés dans le cadastre de 1813 et aujourd'hui oubliés.

Enfin, M. Claude Lacombe rend compte de la dernière réunion de notre Groupe de recherches, qui s'est tenue le 27 juillet. Il projette deux séries de diapositives, l'une sur la tour arasée de Martillac, l'autre sur un projet de redressement de la route Bergerac-Marmande au XVIII^e siècle.

ADMISSIONS. — M^{me} Jean SOYMIER, Marsac-sur-Isle; présentée par M^{me} Triomphe et M. Lavaysse;

M. le Docteur Ph.-René NIAUSSAT, 11, rue du Président-Coty, Vannes; présenté par MM. Aublant et Becquart;

M. et M^{me} Jacques CHAUVEAU, Gibardé, Terrasson-la Villedieu; présentés par MM. Becquart et Larivière;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire adjoint,

M. SOUBEYRAN.

La Vice-Présidente,

A. SADOUILLET-PERRIN.

SÉANCE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1979.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents: 37.

NECROLOGIE. — MM. Robert Favereau et le D^r André Ma'ville.

FELICITATIONS. — M. Jean Secret, intronisé grand consul de la Vinée de Bergerac.

REMERCIEMENTS. — M. le Commandant Louis Eckert, M. le D^r René Niauxat.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Vésone cité bi-millénaire* (Bordeaux, Guitel, 1979), catalogue de l'exposition ouverte le 29 août au Musée du Périgord ; don de M. le Maire de Périgueux. Ce remarquable catalogue est accompagné de textes dûs à divers spécialistes, qui en font un instrument scientifique de premier ordre ; il permettra, en faisant le point des connaissances sur la Vésone gallo-romaine et la *domus* de la rue des Bouquets, de poser des jalons pour une étude exhaustive qui renouvellera les travaux de Pierre Barrière et de ses devanciers.

Dépliant-réclame sur trois grands crus des environs de Bergerac, le château Belingard, le château Chayne et le château Boudigand ; offert par M. Pierre de Bosredon.

Deux photographies données par M^{me} René Champarnaud et représentant l'ermitage du Toulon à Périgueux vers 1900.

Trois photographies de l'église de Saint-Avit-Sénieur et du château de Biron ; don de M. Matignon en souvenir de notre promenade du 17 juin.

Tocane-Saint-Apre en Périgord blanc (Périgueux, Tir 2000, 1979) ; petit guide touristique offert par M. Paul Vergnaud, qui signale une regrettable erreur en page 3 de couverture dans une citation attribuée à André Maurois, à qui l'on fait écrire « périgordin » alors que le texte original bien connu donne clairement « périgourdin ».

Jean Secret, *Guide touristique : la vallée de la Dordogne (de la source à l'embouchure)* (Périgueux, Fanlac, 1979) ; offert par l'auteur.

Jean Valette, *Archives départementales de la Gironde, série B, Parlement. Répertoire numérique détaillé provisoire de la tournelle de Bergerac et des tournelles d'Eymet, la Force et Lalinde* (Bordeaux, 1979) ; envoi des Archives de la Gironde. M. le Président souligne la richesse de cet instrument de recherches, qui fournit en particulier d'intéressants détails sur les procès du XVIII^e siècle pour faits de religion ou crimes de mœurs.

Photocopie d'une minute de Bourcin-Dubouché, notaire à Périgueux, en date du 26 mai 1810, par laquelle les marguilliers-syndics de la fabrique de Saint-Front de Périgueux adjugent à Antoine Dumas, couvreur à Montignac, les travaux de réfection des toitures de la cathédrale en ardoises pour un prix total de 2 800 F. ; don de M. l'abbé Pommarède.

Photocopies de deux actes notariés : l'un du 11 septembre 1674, passé au château de Mussidan, qui est une procuration donnée par Henrie de Caumont, demoiselle de Castelnaud, en faveur de son frère, Pierre de Caumont de Cugnac, pour affermer les revenus de la terre de Born-de-Champs ; l'autre du 3 novembre 1692, passé au château de la Force, qui est une remontrance aux syndics de la paroisse de Ginestet de la part de Jacques-Nompar de Caumont, duc de la Force, à propos du rôle de la taille ; ces deux pièces offertes par M. Jean-Paul Noldin.

Quatre photographies données par leur auteur, M. le D^r De'luc : elles représentent l'église de Mauzens-Miremont fâcheusement défigurée par des câbles électriques et une croix métallique au même lieu qui porte l'inscription « Toine. 1787. INRI », le N étant gravé à l'envers.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Un seul périodique est à retenir, il s'agit du n° 10 de *Découverte des civilisations*, qui publie des textes de Jean-Claude Carrère sur les croyances populaires autour du culte de Saint Rémy, de René Deuscher sur le site des Grillois à Saint-Pompon et d'Alain Deschamps sur les figurations paléolithiques de la grotte du Bison à Meyrals.

COMMUNICATIONS. — M. le Président fait connaître que M. Marc Bach, qui avait projeté d'acheter le château Barrière de Villablard, a dû renoncer à son idée faute d'avoir pu acquérir les parcelles avoisinantes.

Le dernier n° d'*Archeologia*, dit encore M. Secret, signale qu'une statuette d'Athéna en bronze aurait été trouvée à Périgueux dans le secteur de Vésone. Notre compagnie n'a pas eu connaissance de cette découverte.

M. le Président a étudié récemment la famille Eyriaud de Nancy à l'aide du fonds de la sous-série 2 E des Archives de la Dordogne. L'un des membres de cette famille était Jésuite, le catalogue de sa bibliothèque a été conservé.

Le Secrétaire général signale la parution de divers ouvrages susceptibles d'intéresser nos sociétaires : *Sentiers et randonnées du Périgord*, par Louis Perche (Paris, Fayard, 1979) ; *Inventaire des archives de la ville de Toulouse antérieures à 1790*, t. II (Layettes), par Odon de Saint-Blanquat (Toulouse, 1977), où figurent des documents de premier ordre sur le saint Suaire de Cadouin de 1393 à 1555 ; *Saint-Emilion, Libourne. La religion populaire en Aquitaine* (Libourne, 1979, Actes du XXIX^e Congrès d'études régionales tenu par la Fédération historique du Sud-Ouest), où l'on note un texte de J. Franc de Ferrière sur l'origine et les privilèges du pays de Nouvelle Conquête et un article de M. Secret sur les anciennes figurations de saints populaires en Périgord, *Sociétés et groupes sociaux en Aquitaine et en Angleterre* (Bordeaux, 1979, Actes du colloque franco-britannique tenu en 1976 par la susdite Fédération), qui contient une étude de P. Capra sur Elie de Pommiers, sénéchal de Périgord au XIV^e siècle pour le compte du roi-duc, et un article de J. Bernard sur les Gascons et la mer où sont évoqués les Eyquem de Montaigne.

M. Becquart a également relevé dans les *Annales du Midi*, t. 91 (1979), n° 142, un article de Louis Pérouas sur le rôle important joué à Limoges par Emile Noël pour la diffusion de la libre-pensée : ce syndicaliste fonda un journal en 1905 qui devint l'organe national du mouvement, le *Libre-Pensée* eut en Dordogne d'assez nombreuses sections locales dont l'auteur a dressé la carte. Le *Bulletin* n° 28 de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies, dit encore M. Becquart, vient de sortir ses travaux de 1978 où l'on note une intéressante chronique « préhistorico-philatélique » de Pierre Cadenat, une monographie par Christian Chevillot de l'habitat de Castel-Réal à Siorac-en-Périgord, qui appartient au Bronze final III b, et une étude par le Dr Moll de l'abri Bourguès au Moustier de Peyzac.

Notre collègue M. Jean Valette nous communique une lettre qu'il a reçue du Dr Biraben à propos de l'épidémie d'Allas-les-Mines en 1746 (voir le *Bulletin* de 1979, p. 141). M. le Dr Biraben pense qu'il devait s'agir d'une méningite mais non d'une méningococcémie, qui était alors inconnue en France ; il apporte en outre des précisions sur les vers signalés à l'autopsie et sur les habitudes de non-enregistrement des décès d'enfants n'ayant pas fait leur première communion.

M. Jean Valette a rédigé pour le *Bulletin* une notice sur les réparations faites de 1633 à 1669 à l'église de Saint-Meard-de-Gurson ; il semble que le curé Lafarge ait payé lui-même les travaux, ce qui est assez peu courant.

M. Marcel Secondat signale que l'église de Lussac, ancienne paroisse aujourd'hui rattachée à Saint-Cyprien, est en cours de restauration grâce à une initiative privée. Il en fait la description détaillée et mentionne sur le mur sud quelques modillons sculptés. L'ancien presbytère, acheté comme bien national le 8 fructidor an IV par Jean-Pascal Picon et maintenant propriété de la famille Manet, porte sur sa façade Est

deux cadrans solaires. La cloche datée de 1741 mériterait d'être sauvée, elle ne figure pas dans l'*Exploration campanaire* de Brugière et Berthelé.

M^{me} Sadouillet-Perrin présente un article de Roger Sébert, « Quel est le message de Biran ? », publié dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 4 (1978). L'auteur s'interroge, peut-être en vain, sur les opinions véritables de Maine de Biran dont notre vice-présidente retrace la carrière politique et souligne l'opportunisme.

Enfin M. le Dr Delluc montre une série de diapositives sur la dispersion des objets provenant de l'abri Blanchard à Sergeac. Cette communication, qui a pu être faite grâce au journal de fouilles tenu par Castanet, établit l'inventaire des objets détenus par différents musées français et étrangers et complètera l'excellent article publié par Louis Didon dans notre *Bulletin* de 1911, pp. 246 et 321.

ADMISSIONS. — M. Patrick BRACHET, le Breuil, Azerat ; présenté par MM. Jourdes et Verliac :

M. Vincent CLERJOUX, La Lande, Ajat ; présenté par les mêmes ;

M^{me} Marie-France DEMOURES, 20, rue Pierre-Curie, Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) ; présentée par M^{lle} Darnet et M. Demoures ;

M. Pierre MATHIEU, Ragot, Saint-Séverin (Charente) ; présenté par MM. Caillat et Chevillot ;

M. Marc BAILLY, Saint-Léon-sur-Vézère ; présenté par M. Lacombe et M^{lle} Marsac ;

M. et M^{me} BUGAT, Gardonne ; présentés par MM. Lalet et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

Une nouvelle définition du quartier antique de la tour de Vésone

C'est à 1960, il y a 19 ans, que remonte la spectaculaire découverte, à une cinquantaine de mètres à l'Ouest de la tour de Vésone, d'une suite de salles décorées de peintures pariétales, dont l'état de conservation et l'importance de l'élévation — 1 m 30 — parurent, à juste titre, suffisamment exceptionnels, pour que l'on put parler alors de l'un des tout premiers ensembles de fresques antiques de la Gaule romaine. À partir de l'observation des salles qu'elles décoraient et qui s'avérèrent, par la suite, liées à l'aile orientale d'une importante *domus* urbaine, nous tentons ici de proposer, à grands traits, une explication aux avatars de cette maison, littéralement surélevée, sur le même plan, en pleine paix romaine. De là, et sur les enseignements des divers sondages effectués en 1976 et 1977 dans la zone du temple, au droit du mur occidental du péribole qui jouxte la maison, nous tenterons brièvement de retracer l'évolution urbanistique de ce secteur central de la ville antique en fonction de l'établissement du temple.

I. — UNE NOUVELLE DÉFINITION CHRONOLOGIQUE

À défaut d'une publication de la fouille de ce secteur menée de 1960 à 1968 par MM. Barrière et Sarradet, à défaut aussi de la publication des résultats détaillés des sept campagnes de fouilles et de relevés de la tour de Vésone (1964-1970) accomplis par J. Lauffray et les membres du Bureau d'Architecture antique du Sud-Ouest, nous ne pouvons nous fonder que sur notre analyse de l'architecture mise au jour depuis 19 ans et dont certaines restaurations ont parfois marqué ou fait disparaître d'utiles indications. Nous recourons donc surtout aux données fournies par le plan général de la *domus* et par les cotes de niveaux N.G.F., plan dressé par le Bureau d'architecture antique et régulièrement mis à jour au cours des cinq dernières campagnes (1973-1977) où nous avons repris — après une interruption de quatre ans — et achevé à quelques vérifications près la fouille de ce quartier de Vésone ¹.

1. Voir *Gallia*, XIX (1961), XXI (1963), XXIII (1965), XXV (1967), XXVII (1969), XXIX (1971), XXXIII (1975), XXXV (1977).

Ces cinq campagnes ont permis, rappelons-le :

- de fouiller l'aile méridionale de la maison, dont l'exèdre flanquée de deux pièces symétriques, de démontrer aussi l'existence d'un nouvel îlot d'habitation dans cette direction ;
- au Nord, de délimiter et d'achever la fouille de l'aile septentrionale, confirmant — a silentio — l'emplacement de l'entrée, et surtout de dégager devant cette façade de la maison un « monument des eaux », piscine alimentée par un puits et cernée d'un portique — dont l'investigation a livré statue de culte, autels, ex-votos, etc... ;
- à l'Est, enfin — et ce sont les observations effectuées dans ce secteur que nous livrons ici — de dégager le mur du péribole du temple sur une longueur de 60 m, et d'effectuer au droit de ses parements interne et externe des sondages menés au-delà des fondations profondes.

En outre, trois puits antiques ont été fouillés en 1975 : à l'Est, le puits n° 1, entre le péribole et le mur de la *villa* ; au Nord, le puits n° 4, inclus dans le « monument des eaux » ; dans la cour-jardin, enfin, le puits n° 2, situé sous le perron accédant à l'exèdre. Chacun de ces puits, comblés dès l'antiquité, a fourni des éléments suffisamment précis pour dater leur abandon, ce qui constitue un témoignage de première importance pour situer chronologiquement les nivellements successifs de ce secteur.

* * *

L'évolution architecturale de cette grande demeure peut se définir en deux temps forts : une première *domus* du dernier quart du I^{er} siècle, une seconde de la seconde moitié du II^e siècle.

A. — LA PREMIÈRE DOMUS (DERNIER QUART DU 1^{er} SIECLE).

La première maison est actuellement la moins bien connue quant au plan et à la distribution des salles. La date de sa construction, par contre, semble mieux assurée. Pour ce qui est du plan primitif, on est seulement certain de son aile orientale, dégagée entre 1960 et 1963, et de son aile septentrionale fouillée en 1975. Ces deux corps de bâtiment paraissent, chronologiquement, étroitement liés (le niveau des premiers sols bétonnés est partout établi à 85 m 80 N.G.F., à quelques légères différences près), par contre il semble imprudent, au vu des récents ensei-

gnements stratigraphiques, de dater sa construction, comme a cru le faire Claude Barrière, de la première moitié du 1^{er} siècle, sur la seule foi de monnaies d'Agrippa, d'Auguste et de Claude, et de tessons de sigillée italique dans des remblais.

Certains fossiles directeurs, et notamment la sigillée, trouvés en place sous le premier état des sols de l'aile Nord, peuvent aisément dater des années 50/60 après J.C. ². Des lambeaux des premiers enduits peints, découverts sous les enduits postérieurs, notamment dans la salle 1 de l'aile orientale, ne peuvent évoquer la technique et le style décoratif de la première moitié du 1^{er} siècle ³. Enfin, les états architecturaux clairement datés de l'époque augustéenne et du début du 1^{er} siècle, qui ont été découverts en 1976 et fouillés en 1977 immédiatement au Nord de cette maison, ont leurs sols bétonnés tous situés entre 84 m 90 et 85 m 40 N.G.F., c'est-à-dire jusqu'à un mètre plus bas. Nous préférons pour ces raisons envisager la création de cette maison primitive dans le dernier quart du 1^{er} siècle.

A cette époque, par contre, nous ne pouvons être assurés de l'existence d'un corps de bâtiment bordant la cour au Sud. Tout indique au contraire que la cour-jardin était beaucoup plus étendue dans cette direction, la création de l'aile méridionale y ayant empiété sur sa surface par la suite. Quant à l'aile occidentale, si un bâtiment existait là, dès l'origine, déjà lui-même bordé par le péristyle, il n'a été qu'entr'aperçu et nous ne pouvons savoir quelles étaient sa physionomie et sa destination primitive. Un prolongement sur des boutiques ouvrant sur le *cardo* qui bordait la maison dans cette direction et dont le tracé a pu être défini récemment ⁴, pourrait être évoqué et l'on peut même penser que dans cette aile ouvrait l'entrée de la première *domus*.

2. C'est ce que confirmerait l'étude du matériel extrait du dépotoir scellé par le béton de la salle VII (plan : *Gallia*, XXI, 1963, p. 515, fig. 15). La sigillée de ce dépotoir, dont les marques ont été étudiées par SARRADET (M.), *Catalogue des marques de potiers gallo-romains sur la céramique utilisée par les Pétrucos*, (Périgueux, 1971, dactylographié), y était abondante; elle est datable de Claude-Néron, début des Flaviens.
3. Il faut établir la comparaison avec la fresque « Pinel » trouvée à peu de distance au Sud de la *villa*, et récemment restaurée. Il s'agit sans doute du seul grand ensemble peint du 1^{er} siècle qui ait été trouvé à Périgueux.
4. Il s'agit de l'une des rares rues antiques assurées qui ait été repérée à Périgueux. Ce *cardo* a pu faire récemment l'objet de deux observations, en 1968 et en 1973, non encore publiées (voir *Gallia*, XXXIII, 1975, pp. 473-474, fig. 19). Le rapport sur l'observation de 1968 (M. Sarradet) fait état de deux rues superposées dont l'axe de l'une par rapport à l'autre est décalé de 1 m : il semblerait plutôt, à la lueur de la fouille de sauvetage que nous avons menée en 1973, qu'il s'agisse de divers rechargements d'une même chaussée puissamment construite, de 1,75 m à 1,80 m d'épaisseur et de 6 m de large, flanquée d'un caniveau sur son côté Est, et bordée de ce côté d'un trottoir de 3 m de large.

Nous avons désormais tout lieu de croire que ce n'est que dans une deuxième phase que la demeure primitive acquit l'aspect définitif retrouvé par les archéologues de 1960 à 1968 sous les états postérieurs. L'ensemble s'inscrivait alors dans un carré de 47 m de côté, toutes les pièces ouvrant sur un péristyle de 3 m de large qui donnait sur une cour-jardin. Celle-ci fut rétrécie par l'établissement dans sa partie méridionale d'un nouveau corps de bâtiment composé d'une exèdre, formant avancée sur le jardin et peut-être déjà communiquant avec lui par un perron, flanquée de pièces latérales constituant deux ailes en retrait.

Des fouilles profondes effectuées en 1973 ont retrouvé sous le premier état de ce corps de bâtiment méridional, divers rechargements de l'ancien jardin sur lequel il est implanté. La céramique trouvée dans ces terres, ou la fouille de petits dépotoirs⁵ nous fournissent, pour l'établissement de ce bâtiment un terminus *ante quem* vers 120-150. Impression corroborée par la présence d'arases de briques jusque dans les maçonneries de fondations de certains murs de cette aile dont la semelle marquant les sols, qui là ont été intégralement prélevés, se situe au même niveau que dans les salles de la première *villa*, entre 85 m 82 et 85 m 86 N.G.F.

Au centre du jardin nouvellement défini trouvait place un édifice quadrangulaire, peut-être un bassin, dont le mur extérieur était couvert d'une fresque rouge sombre décorée de poissons polychromes. Cet édifice qui ne pouvait guère avoir d'élévation, étant donné la fragilité de ses fondations, était flanqué d'un puits au Sud.

Cette première maison, en 50 ou 75 années d'existence, a naturellement subi des modifications, tant dans sa décoration que dans l'économie de son plan. Dans les ailes orientales et septentrionales notamment se lisent aisément des modifications de volumes par retrait ou adjonction de cloisons (dont certaines dans l'aile Nord notamment, probablement en pisé), par des rétrécissements de seuils ou des bouchements : ainsi le bouchement partiel de l'ancien large seuil de la pièce I, ouvrant sur le péristyle, présente des lits de briques alternant avec des rangs de moellons, nous assurant d'une modification de ce premier état, pas avant le II^e siècle, modification liée du reste à l'établissement de l'aile méridionale auquel le grand mur de

5. Les fragments les plus tardifs rencontrés dans l'horizon supérieur seraient (hormis un bo' Drag. 29 pratiquement complet, typique des productions flaviennes des ateliers Sud-galliques) des bords de mortier en bec de corbin du I^{er} siècle.

limite Nord est lié. C'est à ce siècle qu'il faut attribuer le style décoratif des peintures pariétales, exceptionnellement conservées sur 1 m à 1 m 30 de hauteur dans les salles I et VIII, par exemple, ou dans la galerie V. Dans certaines salles, comme la salle I, au moins deux enduits peints avaient précédé celui qui fut découvert, trois enduits successifs se retrouvant aussi sur le parement extérieur du « bassin » rectangulaire.

B. — LA DEUXIÈME DEMEURE (SECONDE MOITIÉ DU II^e SIÈCLE).

Il faut tenter maintenant d'expliquer pourquoi, en pleine paix, et à une date qu'il importe de préciser au maximum — en fonction de la portée que constitue l'événement, dans l'histoire de la ville, de l'édification du grand temple de Vésone —, cette première maison, qui vient à peine d'être complétée par l'adjonction d'une aile méridionale et dont la fraîcheur des décors en place au moment de leur découverte dit assez la prospérité à cet instant de son histoire, se trouve volontairement exhaussée de 1 m à 1 m 30 tant en ce qui concerne les sols des pièces d'habitation, qu'en ce qui concerne le niveau du jardin, au moment où, à l'extérieur, survient un remblaiement général atteignant, sur certains points, 1 m 50 d'amplitude.

Claude Barrière et Max Sarradet ont observé cet exhaussement qui a permis l'extraordinaire conservation des fresques pariétales de l'aile orientale, et Jacques Coupry, dans les informations archéologiques de *Gallia*, pouvait noter en 1963 « un remaniement complet... ayant entraîné l'exhaussement du sol ». Nous pouvons penser plutôt aujourd'hui que c'est l'exhaussement général de tout ce secteur, dicté par une politique d'urbanisme au niveau de la cité, qui aurait entraîné, non pas un remaniement complet du plan de la maison, mais sa surélévation systématique, et les observations qui nous permettent d'avancer en toute certitude cette conclusion intéressent tous les secteurs fouillés depuis cinq ans, tant à l'intérieur de la demeure, aile Sud et Nord, qu'à l'extérieur, vers le « monument des eaux » au Nord; ou vers le péribole occidental du grand temple de Vésone à l'Est, et corroborent à l'évidence l'analyse de l'architecture de l'aile orientale fouillée de 1960 à 1968.

Ainsi la salle VIII de cette aile orientale, la plus spacieuse de la *villa*, a été comblée d'un remblai d'un peu plus d'un mètre, après que l'on ait — et c'est un trait particulier à cette demeure — exhaussé les seuils des portes d'autant, en les remontant sur un bouchement de maçonnerie, à la même place

qu'antérieurement, le bouchement se distinguant parfaitement, notamment du côté de la galerie, et s'y marquant par la rupture des enduits peints qui en décoraient le premier état.

La salle I a subi le même sort, remplie de gravats de mortier et d'éclats de pierre bien tassés : l'on a construit sur ce remplissage un nouveau sol de béton de chaux et de brique, 1 m plus haut, enterrant ainsi les plinthes des fresques qui la décoraient et le premier sol de dalles en calcaire poli. Là encore, le seuil donnant dans la petite pièce voisine (salle II) avait été bouché et surélevé à la même place. On peut remarquer la même surélévation de la cour-jardin. Le sol de béton du nouveau péristyle est mis au niveau des nouveaux seuils après un remblaiement qui atteint par endroit 1 m 30; le stylobate qui porte la colonnade côté cour étant relevé d'autant. Le jardin connaît lui-même un remblaiement appréciable qui enterre — après son dérasement sans doute — l'ancien « bassin » rectangulaire décoré de la fresque au poisson, un édifice circulaire, sans doute trop puissant pour n'être qu'un bassin, prend sa place, centré par rapport au nouveau péristyle. Dans l'aile orientale comme dans l'aile occidentale, cet exhaussement systématique s'accompagne, dans certaines pièces, de l'installation d'un chauffage par hypocauste qui, semble-t-il, n'existait pas dans la première villa, et sans doute faut-il reconnaître dans la cheminée conservée sur plus d'un mètre de hauteur dans la salle VIII, le moyen de chauffage généralement utilisé alors, conjugué avec des braseros ⁶. Un petit balnéaire est alors créé dans l'extrémité Sud de l'aile occidentale. Mais l'exemple type de cet aménagement est, dans l'aile Est, celui de la salle VI et de la salle II qui lui est contiguë. Celle-ci, anciennement utilisée en cuisine, si l'on en juge par la présence d'une cheminée flanquée d'un « potager », n'est pas comblée : elle est utilisée désormais en *præfurnium*, auquel on accède en descendant quatre marches. Ce *præfurnium* chauffe la salle VI, dont l'ancien sol bétonné sert de sol à l'hypocauste à pilettes qui y est installé. Une autre précieuse indication de niveau est donnée par cette salle II transformée en *præfurnium*. Initialement, elle rece-

6. Il est intéressant de comparer cette cheminée avec celles utilisées dans la villa de Lussas-et-Nontronneau, en Dordogne, au moment où fonctionnait, à proximité, un balnéaire à hypocauste. Dans les deux cas il s'agit de cheminées en hémicycles, bâties en briques, et qui pouvaient, dans le cas de celle de Périgueux, présenter un revêtement de marbre. A Périgueux, une seconde cheminée de ce type, mais plus petite et engagée dans un mur, chauffait un vestibule dans cette même aile orientale. La cheminée murale apparaît dès le 1^{er} siècle dans les maisons en pierre du vicus d'Alesia... Cet élément nouveau devient l'un des traits caractéristiques de la demeure gallo-romaine des II^e et III^e siècles.

vail le jour et l'air par une fenêtre dont l'appui est encore visible au sommet de la maçonnerie conservée. Cette ouverture est, semble-t-il, maintenue dans le second état de la maison, afin d'entretenir la circulation d'air pour le tirage de la fournaise. Par contre, vers l'extérieur, son appui se trouve désormais au niveau du sol exhaussé, encore marqué par un caniveau de *tegulae* qui, à 86 m 82 N.G.F., se trouve exactement à la même hauteur que les nouveaux sols intérieurs ou — dans le cas de la salle VI — au niveau des *suspensurae*.

Il est donc évident qu'à un certain moment, et consécutivement à un apport massif, extérieur, de remblais, la première *domus* s'est trouvée semi-enterrée, et il a fallu accompagner, par une élévation des sols intérieurs, l'exhaussement général du secteur.

Pour tenter d'envisager les circonstances de cette mutation urbanistique et de lui assigner une chronologie, il faut s'arrêter sur deux types d'observations : on remarque que cet exhaussement de la demeure a respecté au maximum l'état antérieur des choses, si ce n'est que le confort a été accru par la création d'hypocaustes et d'un petit balnéaire. Le plan général n'a guère été modifié, sauf sans doute en ce qui concerne l'aile septentrionale qui n'a pas été réaménagée, mais simplement nivelée pour ménager les abords d'un édifice culturel, le « monument des eaux ». Et surtout, des habitudes de cheminement à l'intérieur de la demeure ont été scrupuleusement conservées; nous avons évoqué plus haut les seuils pratiquement remontés à la même place, et l'on a même très probablement utilisé les mêmes pierres à crapaudines de fer telles que nous pouvons les voir dans le deuxième état. Il faut donc penser qu'il n'y a pas eu de mutation brutale de l'habitat et que, peut-être, les mêmes habitants ont retrouvé, dans leur nouvelle demeure, les mêmes cheminements qu'ils avaient dans la précédente. On peut déduire d'une telle hypothèse de travail :

— qu'elle telle transformation s'est faite systématiquement sur le plan technique et en temps de paix, c'est-à-dire dans le cadre d'un réaménagement concerté de la ville ouverte;

— qu'il n'y a pas eu réellement solution de continuité ou temps d'abandon entre les deux états de la *domus*;

— l'ordre des choses et l'ordre des biens ayant été scrupuleusement maintenus, il a fallu, comme nous l'avons dit, que le motif de cette transformation obéisse à un intérêt d'ordre collectif, c'est-à-dire décidé au niveau de la cité;

— cependant tout laisse à penser qu'une telle décision a été prise après une destruction partielle, mais accidentelle, de ce secteur de la ville, destruction ayant permis le remodelage de ce quartier.

En effet, la fouille en 1973 de l'aile méridionale de la maison a clairement montré, notamment lors du dégagement des deux salles qui flanquaient l'exèdre, entre le sol primitif en béton, qui avait été systématiquement prélevé, et le sol supérieur — situé à 1 m/1 m 10 au-dessus — un épandage de remblais essentiellement composé de décombres provenant d'habitations récemment ruinées : gravats, moellons, fragments de sols, mais surtout panneaux entiers d'enduits peints (qui ont pu souvent être reconstitués et déposés par plaques de plus de 1 m²). La fraîcheur de ces enduits et leur homogénéité attestent qu'ils ont été très vite récupérés dans des décombres proches pour être utilisés en remblais. Nous sommes là sans doute en présence d'une opération dépassant ce seul cadre de la maison : la disposition des couches, leur épandage systématique sur de grandes surfaces affectant plusieurs pièces (comme l'indiquent des reconstitutions d'enduits ou de pièces de vaisselle, faites à partir d'éléments distants de plus de 10 m) prouvent assez l'opération d'envergure.

Avant de nous interroger sur le motif de cette restructuration, il nous faut tenter d'en cerner, le plus étroitement possible, l'époque. Les témoins datés ne manquent pas, car, avec ces déblais, furent transportés de la vaisselle brisée, des monnaies et en général, le petit mobilier de la vie domestique, pouvant être considérés comme autant de « fossiles directeurs ». Ainsi, parmi les éléments datables rencontrés dans ces couches de remblais d'exhaussement du premier état, on peut retenir par exemple :

— la marque sur fond de lampe de la fabrique de C. OPPIUS RESTITVTVS, dont la production est communément datée entre 130/190 après J.-C. ⁷;

— de grands fragments d'une amphore Dressel 20, dont

7. C. OPPIUS RESTITVTVS, potier du II^e siècle de Campanie ou d'Afrique. Pour la diffusion de ses lampes dans le Sud-Ouest, voir LABROUSSE (M.), *Toulouse antique*, B.E.F.A.R., 1968, p. 385. Cette marque est présente, par exemple, dans l'horizon XXV (canalisation des thermes trajaniens) de Conimbriga, horizon relativement homogène, daté entre 75 et 150 ap. J.-C., où furent trouvées deux marques de ce potier (ALARGAO (J.) et ETIENNE (R.), *Faibles de Conimbriga*, I, l'Architecture, pp. 220-225, II, pl. CXXIII n^o 1431-1432).

l'anse était estampillée DOMS, marque hispanique datée entre 145 et 154 après J.-C. ⁸;

— la céramique sigillée, qui présentait les dernières productions des vases décorés de la Graufesenque (Drag. 37). Pour la Gaule du Sud ou Montans (?), notons les deux marques des potiers : L. EPIVVS et MALCIO, dont M. Labrousse incline à dater la production respectivement entre la fin de l'époque flavienne et 110/120 après J.-C. pour le premier, et 80/115-145 pour le second ⁹.

Ces éléments dateraient donc la constitution du remblai autour de 145/160 après J.-C. Cette date est du reste bien confirmée par les fouilles antérieures : Claude Barrière et Max Sarraudet assignaient, sur la foi « de poteries de Lezoux et de monnaies de Faustine l'ancienne et de Commode » (dont un sestertie de Commode utilisé en calage dans une crapaudine de fer), la deuxième moitié du II^e siècle pour l'établissement de cette seconde *domus* ¹⁰. La fouille du puits n° 1 nous a permis, comme on va le voir, de préciser cette fourchette chronologique ¹¹.

II. — UNE NOUVELLE DEFINITION URBANISTIQUE

La fouille menée en 1976 et 1977 entre le mur oriental de la maison et le mur du péribole du grand temple, confirmant encore cette chronologie de l'exhaussement général du quartier, devait, nous le pensons, nous en dévoiler la raison. Il s'agit là d'une bande de terrain bouleversé, notamment au début du XX^e siècle lors de la pose d'un égout, en raison de l'implantation de la rue des Bouquets qui se surimposait exactement à ce secteur.

S'il nous manquait les indications des premières fouilles, d'utiles témoins subsistaient néanmoins, notamment un cani-

8. Sur la marque DOMS, voir BELTRAN LLORIS (M.), *Las ánforas romanas en España*, Zaragoza, 1970, p. 139, n° 139; elle est fréquemment trouvée en Grande-Bretagne (CALLENDER, *Roman Amphorae*, n° 552), et nous sommes, à Périgueux, sur l'une des voies vers l'Atlantique.
9. Sur les poteries de la fin des productions de l'atelier de Montans, voir la mise au point de MAYET (F.) dans *Fouilles de Conimbriga*, IV, les sigillées, 1975, p. 113 notamment.
10. Cette interprétation chronologique n'est pas en contradiction avec le style des peintures pariétales dont ces remblais contenaient d'importants fragments, notamment lorsqu'il s'agit des personnages musclés aux attitudes mouvementées dont les chairs sombres se détachent sur fond bleu (campagne de 1973), et qui sont absolument à rapprocher des enduits peints (notamment d'une tête) qui furent trouvés lors du dégageant de l'ensemble monumental immédiatement à l'Ouest de la « basilique », (DURAND, *Fouilles de Vézère*, compte rendu de 1912-1913, Périgueux, 1920, pp. 10-11, pl. III et IV).
11. Dans un domaine proche qui eût pu nous éclairer, Ch. Durand ne nous donne aucune précision sur le matériel issu des deux puits comblés sur lesquels fut établie la mosaïque de la salle A qui flanquait la « basilique » au Nord (voir *infra* et DURAND, *op. cit.*, compte rendu de 1909, pp. 11-12).

veau de *tegulae* longeant le mur Est de la *domus* et établi à la cote moyenne de 86,83 m/85, soit plus de 1 mètre au-dessus du niveau des sols de la première maison et exactement au même niveau que ceux de la seconde maison exhaussée. Ce caniveau, conservé en trois points, reposait sur le sommet des murs d'un bâtiment dérasé, déjà en partie fouillé, mais dont nous avons pu étendre et préciser le plan complexe. Ce bâtiment, séparé du mur oriental de la *domus* par un étroit *andron*, se déployait vers l'Est, c'est-à-dire en direction du temple; le niveau moyen des sols de béton qui s'y rattachent varie entre 85 m 70 et 86 m N.G.F. Trois fouilles partielles furent menées dans ce secteur :

— un premier sondage, pratiqué au droit du parement externe du mur du péribole arasé de manière rectiligne ¹², 87,40 m et 87,60 m, fut poussé, en direction de l'Ouest, jusqu'à rencontrer un des murs du bâtiment jouxtant la *domus*;

— un deuxième sondage fut pratiqué au droit du parement interne du mur du péribole : il retrouva quelques lambeaux d'une construction appartenant au même îlot;

— enfin, un puits situé à un peu plus de 2 m du parement externe du mur du péribole et dont la margelle, fort bien conservée, correspondait à la cote de niveau 86 m 80, fut entièrement vidé de la terre qui le remplissait.

En résumant les observations stratigraphiques de ces trois fouilles (qui font l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de l'étude de la *domus*), on peut supposer que le mur du péribole de 0,90 d'épaisseur, conservé là sur une hauteur moyenne de 2 m, et sur 18 assises au maximum de moellons irréguliers de taille et de module, et aux joints négligés, ne présentant aucun trou de boulin, aurait été monté après un arasement sur une largeur de 2 m environ, des constructions qui préexistaient, lesquelles appartenaient à « l'îlot » jouxtant à l'Est la première *domus*.

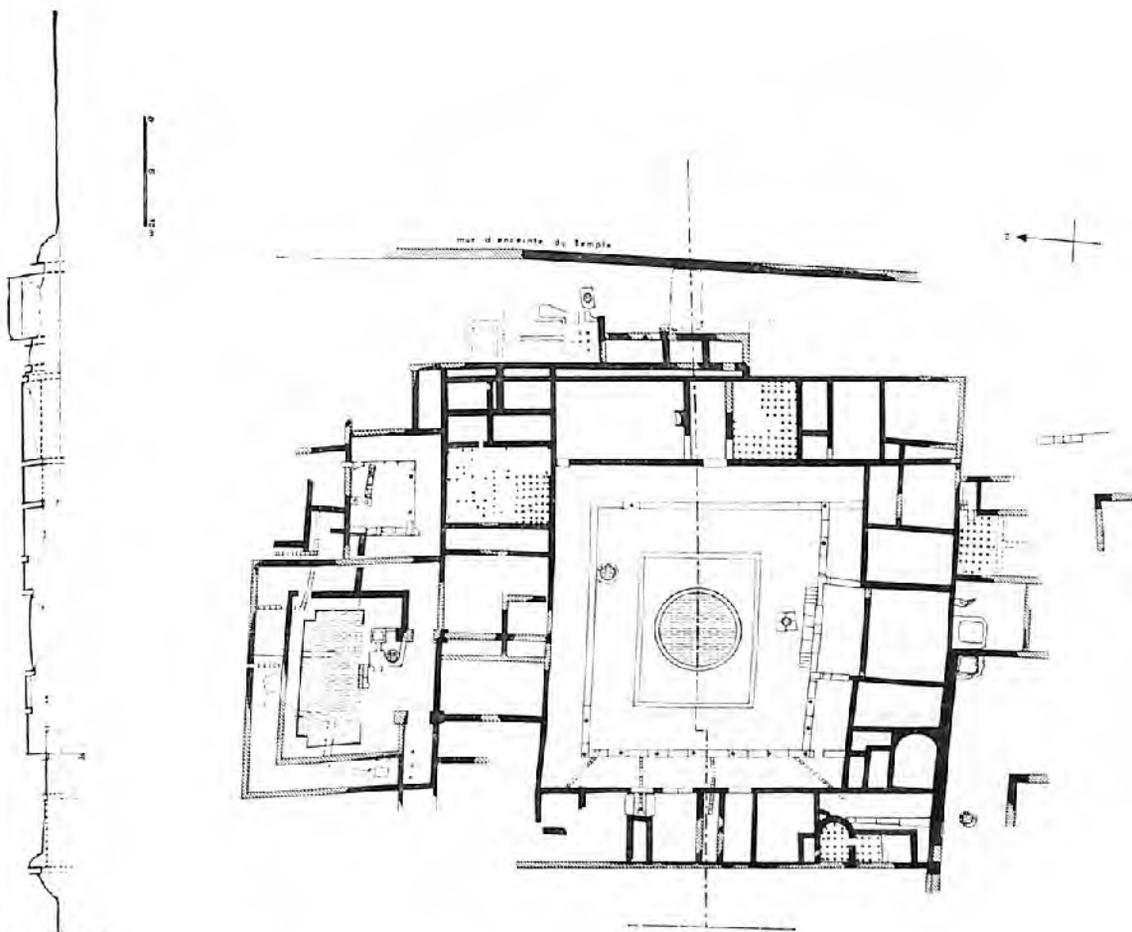
Cette large excavation a permis de construire le mur en élévation sur des fondations pratiquées en tranchée et qui portaient encore les empreintes d'un coffrage de bois. Mais il aurait été enterré au fur et à mesure de sa construction, d'où sa très

12. Cette observation rejoint très exactement toutes celles de Ch. Durand lorsqu'il mit au jour des portions de ce même mur extérieur du péribole qu'il trouva toujours dérasé d'une manière rectiligne, à la cote moyenne de 88,00 m (DURAND, *op. cit.*, compte rendu de 1906, pp. 8-9 et pl. I, II et XIV; compte rendu de 1907, p. 6, pl. IV et V).

grande fraîcheur de taille et son manque de soins¹³ : la stratigraphie indique en effet très clairement une succession de remblais parfaitement alternés au droit de son parement, et ce jusqu'à son sommet, sans aucune trace de sol d'occupation intermédiaire. Cette hypothèse peut être corroborée par l'absence complète de trous de boulin (à la différence des maçonneries de la tour), tout échafaudage ayant été rendu inutile du fait de cette technique. Le parement que nous contemplons aujourd'hui n'était donc pas destiné à être vu. Mais on peut, à partir de cette indication, formuler une deuxième hypothèse quant à la nature de ce péribole. En se référant à la coupe N.S. du temple et de son péribole que publia Durand dans son compte rendu de 1907, on peut constater qu'il reste l'aspect d'une galerie ou d'un portique de 8 m 40 de large, dominant de 1 m 10/1 m 20 au maximum le parvis entourant la *cella*, mais de plain-pied avec la circulation extérieure. La différence de largeur des deux murs qui le limitent et le portent (0,90 m pour le mur extérieur, et 1 m 55 à 1 m 60 pour le mur intérieur) s'explique, à notre avis, par la nécessité pour le mur intérieur de mieux résister à la poussée des terres, dans la mesure où il était moins enterré que le mur extérieur. Ce ne serait donc pas une clôture au sens strict du terme, mais plutôt un promenoir couvert qui entourait l'esplanade du temple; et dans cette hypothèse le mur extérieur du péribole ne peut se concevoir comme très élevé (contrairement à ce qu'indique la présentation de Grenier, P. Barrière, etc...), mais seulement comme un mur enterré portant stylobate et colonnade.

Ce serait alors la nécessité d'exhaussement de tout le pourtour du péribole que nous avons eu le loisir d'observer dans la partie occidentale — mais que Durand constatait aussi dans une demeure jouxtant le péribole au Nord — qui aurait entraîné l'indispensable exhaussement, sur son même plan, de la *domus* qui se serait sans cela trouvée semi-enterrée, ces deux opérations étant chronologiquement étroitement liées. Un dernier argument irait dans le sens de cette hypothèse : Ch. Durand a pu mettre au jour une chaussée construite avec soin qui longeait au Nord, avec retour vers l'Est, le mur extérieur du péribole; cette chaussée dotée d'un caniveau était à la cote de 88 m 56 N.G.F. Du côté Sud, le sol bétonné qui longeait le mur extérieur fut coté par lui à 87 m 80; la pente naturelle du

13. Et naturellement aussi, l'absence de toute trace de placage (tenons de fer ou mortier), alors qu'il eût été imaginable, si ce mur extérieur du péribole avait constitué une enceinte, de l'envisager, à l'instar du temple lui-même, revêtu de marbre.



Plan général de la domus de la rue des Bouquets, à Périgueux, avec le « monument des eaux ». (Bureau d'architecture antique du Sud-Ouest, 1977).

terrain expliquant cette légère différence. Il y a tout lieu de penser que c'est pour l'établissement d'une semblable chaussée à laquelle on accédait aisément, et de tous les côtés, au portique cernant le temple, que fut remblayé l'espace séparant la *domus* du portique. Il reste que nous ne pouvons mesurer l'exacte amplitude de cet exhaussement, les horizons supérieurs ayant été intégralement détruits : cependant le niveau du caniveau de *tegulae* longeant le mur Est de la deuxième *domus* permet de nous la faire situer à plus de 87 m N.G.F.

Une dernière observation pourrait encore mieux contribuer à confirmer et à dater ces travaux, et donc, à moins que le portique ne soit postérieur au temple lui-même, à préciser la *datation de l'ensemble*. C'est la fouille d'un puits qui était intégré dans l'ilot détruit pour édifier la chaussée orientale. Ce puits était jusqu'au fond comblé de manière homogène de débris provenant de destructions (gravats, moellons, enduits peints, etc...), la pompe en bois presque complète qui y fut trouvée était peut-être encore en place — ; et tout au fond reposaient sur la roche, et dans un environnement qui démontrait à l'évidence que ce puits avait été, jusqu'à son obstruction soudaine, régulièrement curé, une dizaine de cruches intactes, probablement décrochées, et d'un type rigoureusement semblable, évoquant les formes de la deuxième moitié du II^e siècle. Auprès d'elles, gisait un bol complet (Drag. 37) de Lezoux, identifié comme appartenant au style de DOECCUS dont la production est communément située entre 160 et 190 après J.-C. 14.

Remarquons que cette fourchette chronologique correspond aux témoins datant l'exhaussement de la *villa*, et que cette que nous venons d'exposer, doit être celle pendant laquelle se place l'édification du temple que nous avons toujours sous les yeux.

Nous concluons très schématiquement sur l'évolution de ce secteur de Vésone antique, de la manière suivante : dans une zone proche de l'Isle qui dès Auguste était habitée d'une manière sans doute assez lâche (secteur de dépôts liés au trafic

14. STANFIELD (J.A.) et SIMPSON (G.), *Central gaulish potters*, Londres, 1958. DOECCUS I, pp. 251-256; et pour le détail du décor : poisson : pl. 147, nos 1 et 12; pl. 151, nos 57 et 58; petit dauphin : pl. 151, n° 57; palmette : fig. 44, n° 34. — OSWALD (F.), *Index of figure types on terra sigillata*, Londres, 1964, LXXXIX, 241B, 2419 (Dovecus style : Drag. 37).

fluvial ?) ¹⁵ et, sans que nous puissions définir précisément ce qu'y fut l'évolution de l'urbanisme durant le 1^{er} siècle, s'édifie, dans le dernier quart de ce siècle, une demeure aisée, dotée d'un péristyle encadrant une vaste cour-jardin. Elle subit probablement, vers le milieu du II^e siècle, un sinistre qui ravage — toutes les fouilles antérieures l'ont indiqué — une ample partie de la ville ouverte ¹⁶. Sinistre à la suite duquel on décide de restructurer profondément le secteur détruit, voire d'y édifier un nouveau centre monumental. Pour réaliser ces vastes projets, il faut des terrains, les maisons les plus ravagées sont rasées — et c'est par exemple la maison à péristyle découverte par Jean Lauffray tout contre la fondation annulaire qui cerne la *cella* ¹⁷ — alors que d'autres constructions, qui se trouvent dès lors sur le pourtour de l'enceinte sacrée, sont surélevées pour s'intégrer au nouveau tracé urbanistique.

C'est le cas de la maison qui nous occupe, et l'on voit curieusement alors s'inscrire au centre de son jardin, où l'on accède par quelques marches, un édifice circulaire, trop puissant pour n'être qu'un bassin, qu'encadre le nouveau péristyle, comme une réplique discrète du grand temple qui s'édifie parallèlement. Est-ce à dire que toute cette zone rentre alors dans l'orbite du temple et que ces bâtiments revêtent de ce fait un caractère plus ou moins lié au culte et plus ou moins public ? L'élimination de l'aile Nord de la maison, afin de ménager la construction d'un petit sanctuaire à la déesse Mère (?), permet déjà de l'envisager.

III. — UNE NOUVELLE DEFINITION RELIGIEUSE

Au-delà des observations architecturales et stratigraphiques sur le secteur de la tour de Vézone qu'ont permis, depuis une dizaine d'années, les fouilles de la rue des Bouquets, celles de

15. Dans tout le secteur s'étendant à l'Ouest de la rue de Vézone, le long de la rue Font-Laurière, et dans tout le secteur de la rue Claude-Bernard, c'est-à-dire, en gros, immédiatement à l'Ouest de la tour de Vézone et du « forum », les sondages les plus profonds ont, dans la plupart des cas, rencontré, à 4 m environ sous l'horizon actuel, un important niveau constitué d'amphores presque entières (BARRIERE (P.), *Vesunna Petrucoriorum*, Périgueux, 1930, p. 128). Dans les deux sondages profonds réalisés dans la zone de la « villa » des Bouquets, ce même important niveau d'amphores (dont certaines intégralement reconstituables) fut rencontré : toutes les amphores mises au jour étaient des amphores vinaïres de la forme hispanique Pascua! I (dans des variantes à pâte rouge et à pâte claire) datables de la fin de la période augustéenne jusqu'au milieu du 1^{er} siècle ap. J.-C. C'est sur cette indication, sur des observations du sous-sol (vases) réalisées lors de travaux dans les immeubles de la Sécurité sociale ou de la Cité administrative, et sur la constatation d'un tissu urbain très lâche au 1^{er} siècle que nous fondons l'hypothèse d'un éventuel secteur portuaire de l'Isle.

16. BARRIERE, *op. cit.*, p. 81.

17. *Gallia*, XXVII (1969), pp. 359-360; XXIX (1971), pp. 350-351.

la tour elle-même et les fouilles ou sondages de sauvetage (rue Claude-Bernard, rue de Vésone, Cité administrative), il semble que l'on puisse maintenant apporter un certain nombre de confirmations, mais surtout de révisions aux études sur la cité antique de Vésone, tant sur le plan de l'urbanisme que sur celui des cultes. Pour ce qui est de l'urbanisme, il peut sembler nécessaire de nuancer ou de revoir certaines affirmations des auteurs qui jusqu'ici ont fait autorité sur le sujet, et notamment quand il s'agit de l'identification du centre monumental de la ville ouverte du Haut Empire. Celui-ci a toujours été situé en fonction de la ruine la plus imposante qui nous soit parvenue, la tour de Vésone, que l'on a considérée du fait de son ampleur et de son originalité comme le principal temple de la ville sans se pencher assez sur la date de sa fondation; postulat qui a conduit à assimiler certains vestiges aux restes des monuments publics traditionnels des centres monumentaux des villes romaines.

Le grand défaut de ces études est d'avoir négligé, à notre avis, l'aspect évolutif de l'urbanisme de cette cité durant les quatre premiers siècles de notre ère pour juxtaposer sur un même plan des vestiges d'époques différentes et découverts à des niveaux différents dans le sous-sol (d'où les changements d'axes souvent notés sur les plans d'ensemble), ce qui a faussement simplifié le débat : et l'on continue aujourd'hui à traiter d'un Périgueux antique ponctué à l'extrême Nord par l'amphithéâtre, à l'extrême Sud Sud-Est par les thermes, avec à mi-distance le temple, le *forum* et la basilique. Ainsi était-on persuadé d'avoir cerné avec précision l'essentiel des bâtiments publics. Ceci a eu pour effet, notamment, de négliger des vestiges importants, mais hélas trop fragmentaires, dans le secteur s'étendant à l'Est et au Sud-Est de la tour (de part et d'autre du boulevard Bertrand-de-Born ou vers les rues de Campniac, la Calprenède, Sainte-Claire, etc...), qui eussent pu permettre d'éventuelles restitutions d'ensembles monumentaux liés au centre de la vie politique et religieuse de la cité.

Les observations que nous venons de relater nous incitent en effet, à envisager que la tour de Vésone, d'une part, la « basilique » et le « *forum* » découverts et interprétés comme tels par Durand de 1908 à 1913 immédiatement au Sud de la tour, d'autre part, constituent un ensemble cohérent — auquel il faudrait relier aussi le deuxième état de la *domus* des Bouquets — édifié dans les dernières décennies du II^e siècle, qui correspond à une extension du secteur public de la ville ou

plus exactement à la création d'un nouveau quartier religieux, véritable fondation que nous tentons brièvement de justifier, tant à partir d'observations archéologiques que de données historiques plus générales.



Notre propos n'est pas de revenir sur la description détaillée du grand ensemble partiellement reconnu par Durand. Il s'agit d'un vaste monument orienté Nord-Sud, composé d'une colonnade centrale de 46 m sur 11 m 50, de 28 piliers, et cernée d'un espace (galerie ?) de 6 m de large. Face aux petits côtés Nord et Sud de cette colonnade prennent place deux grandes salles opposées : au Nord, la salle A (du plan de Durand de 1909) de 10 m 52 de long sur 7 m 46 de large, axée sur la colonnade, et ouvrant sur elle, au Sud, la salle B, de 17 m de long sur 12 m de large, elle, désaxée, par rapport à celle-ci, et dont l'entrée n'a pu être déterminée lors des fouilles.

Un perron de 22 m 50 de large ouvre sur le long côté oriental, donnant accès au moyen de quatre marches à une place dallée¹⁸ de 45 m de large dont l'ampleur vers l'Est n'a pu être précisée, « l'ensemble, bien qu'un peu fruste et délité, offrait un aspect de véritable grandeur »¹⁹. A l'Ouest, un long mur Nord-Sud²⁰ séparait cette « basilique » d'une autre esplanade « constituée par un sol bétonné de 52 m de large et de longueur non déterminée », et longée symétriquement au Nord et au Sud par de vastes promenoirs dont le sol était établi plus haut (86 m 40) que l'esplanade bétonnée, elle-même au même niveau que la place dallée. C'est sur le promenoir Sud qu'ouvrait la salle au puits et au bassin rectangulaire comparables à ceux du « monument des eaux » au Nord de la *domus* dite des Bouquets.

18. Le dallage de cette place était situé à la cote 85 m 93 dans sa partie Nord et 85 m 88 dans sa partie Sud, accompagnant en cela la pente naturelle du terrain en direction de l'Isle.

19. DURAND (Ch.), *op. cit.*, compte rendu de 1910-1911, p. 11, dans son appréciation de la qualité des matériaux et du décor de la « basilique », fait la même remarque sur l'aspect fruste et peu soigné qui contraste avec l'importance des volumes.

20. Il n'y a guère de doute à avoir sur la nature de ce long mur Nord-Sud qui n'est pas un gros mur de la « basilique » — il se prolonge en direction du Nord jusqu'à rejoindre presque le péribole du temple —, mais sépare nettement deux ensembles, marquant une dénivellation entre le sol de la galerie de la « basilique » (lequel, comme celui de la colonnade portait l'empreinte de dallages aujourd'hui disparus), et le sol seulement bétonné de l'esplanade occidentale situé à 86 m 97 N.G.F., et le sol seulement bétonné de l'esplanade occidentale situé à une cote moyenne de 85 m 90 N.G.F. Ce long mur ne présentait en outre ni passage ni emmarchement permettant de le franchir. Ce détail est important, car le massif que Durand a fini par envisager comme ayant pu être un seuil (le car le massif que Durand a fini par envisager comme ayant pu être un seuil (le massif « S » de son plan de 1912-1913), était décrit, quand il fut pour la première fois mis au jour, comme « un important massif de pierres de grand appareil, similaire aux piliers supportant la colonnade ». Il peut sans doute s'agir d'un contrefort ou d'un pilier, mais probablement pas d'un passage permettant une liaison (qui serait unique) entre deux ensembles de destinations différentes.

De ces observations, Ch. Durand puis P. Barrière concluaient à la découverte du *forum* (ou du moins d'un des *forum*) de la ville se composant « de deux grandes places bordées de constructions et séparées par une basilique »²¹.

Aujourd'hui, à la lueur des enseignements tirés de la fouille de la *domus* des Bouquets qui jouxte étroitement à l'Ouest le péribole du temple, tout comme le jouxte au Sud cet ensemble monumental, nous pouvons déjà indiquer, sous réserve d'une analyse approfondie qu'il est grand temps d'entreprendre, que l'on peut difficilement envisager une telle identification. Une analyse un peu poussée du relevé et de la description de Durand ne peut en effet correspondre, quoiqu'il puisse paraître à première vue, à une grande salle couverte, flanquée de deux nefs parallèles séparées par une colonnade qui se termine par deux absides opposées et dont l'accès se fait par l'un des longs côtés, c'est-à-dire un édifice de plan basilical de type oriental.

A notre sens, on doit distinguer dans le plan d'ensemble deux monuments, ou groupes de monuments, que l'on ne peut relier entre eux et dont la destination est peut-être même différente :

— à l'Ouest d'un grand mur aveugle Nord-Sud, la très grande cour au sol de béton et ses « galeries » (?), dont l'accès ne peut se faire que vers l'Ouest ou vers la « rue cailloutée » que Durand a repérée en un point et qui aurait pu longer tout l'ilot au Sud²²;

— et à l'Est, la « place dallée » aboutissant par un large perron à une puissante colonnade à peine surélevée d'un peu prolongée vers le Nord par un bâtiment de plan carré (l'abside A de Durand) et exactement de plan tendant au carré (l'abside B de Durand) et exactement de plan tendant au carré, excentré et aveugle, semble indépendant de l'ensemble cohérent formé par la colonnade et le bâtiment A.

La place dallée elle-même, et les constructions qui semblent l'avoir limitée au Nord et au Sud, ont été trop peu explorées en profondeur pour que l'on puisse en situer l'accès, mais tout laisse à penser qu'il se faisait par l'Est. Ainsi posé, ce dernier cadre monumental pourrait voir sa fonction en partie éclairée par l'analyse de la salle A et de son décor.

Cette salle A a été fort bien décrite et relevée par Durand

21. BARRIÈRE, *op. cit.*, pp. 108-116.

22. DURAND, *op. cit.*, compte rendu de 1910-1911, p. 13.

qui nous en donne un plan précis ainsi que le relevé très exact de la mosaïque qui en constituait le sol ²³. Cette mosaïque, de 10 m 52 de long sur 7 m 46 de large (78 m² de superficie), était encore conservée sur les deux-tiers de sa surface; son décor polychrome (noir, gris, rouge et jaune) d'hexagones et de losanges, encadré d'une bordure composée de deux torsades, est à rapprocher, par exemple, de pavements de la seconde moitié du II^e siècle et du début du III^e siècle de Grande-Bretagne ou de la région lyonnaise ²⁴. Or cette mosaïque présente à notre avis trois particularités capitales qui n'ont pas été exploitées, voire même remarquées, par les auteurs :

- 1^o) elle porte en son centre la trace d'une base de 1 m 82 × 1 m 60, « d'un socle encore existant, saillant de 0 m 15, revêtu de plaques d'ardoise... » ²⁵. Cette base n'est pas, comme le croit Durand, venue perforer tardivement la mosaïque : toute l'ordonnance du décor prouve assez que le pavement a été originellement conçu en fonction de son implantation, elle-même centrée par rapport au plan de la salle, et par rapport aux entrées;
- 2^o) au pied de cette base, devant sa face antérieure, et axé par rapport à elle, s'inscrit dans la mosaïque un *emblemata* encadré de torsades, représentant un autel aisément reconnaissable, avec ses rouleaux et sa flamme, et qui est placé de telle manière qu'il fait face à la base;
- 3^o) une large bande de mosaïque blanche court tout autour de la pièce, elle ne porte aucun décor, sauf un animal ainsi décrit par Durand : « Dans la bande blanche opposée aux entrées, un sujet animé fut figuré : un chien ou peut-être un guépard « passant » en partie détruit; mais ce qui en reste, de belle allure et de hardi dessin. Il est vraisemblable, en raison de sa position dans la composition, à gauche de l'axe, qu'un autre lui fit symétriquement vis-à-vis à droite. Malheureusement, là est la partie du dallage qui a le plus souffert et nous en sommes réduits aux conjectures ».

Nous nous rallions à cette description quant à l'hypothèse

23. DURAND, *op. cit.*, compte rendu de 1909, p. 9 à 13 et pl. IV et V.

24. Cf. SMITH D.Y., Roman Mosaics in Britain... II^e Colloque international pour l'étude de la mosaïque antique, Vienne, 1971, t. II, pp. 269-290. Très proche encore de la composition d'ensemble, une mosaïque de Limony, par exemple, datable de la même période (voir LEGLAY (M.), Informations archéologiques Rhône-Alpes, *Gallia*, XXXIII, 1975, pp. 532-3).

25. DURAND, *op. cit.*, Compte rendu de 1909, p. 12. Cette base était peut-être décorée de motifs d'appliques floraux en bronze qui furent trouvés tout auprès.

plus que vraisemblable d'un vis-à-vis à gauche de l'axe. Par contre, il est aisé de reconnaître dans le dessin détaillé que publie Ch. Durand, non pas un chien ni un léopard, mais un lion, dont la crinière en tesselles noires descend derrière la patte antérieure droite, patte puissante d'un gros félin dont le poitrail très saillant est en outre bien reconnaissable. Ce sont donc vraisemblablement deux lions marchant qui viennent en décor de fond encadrer la base (et ce qu'elle supportait) et devant laquelle fume un autel.

Si l'on précise que trois baies permettaient l'accès de la colonnade à cette salle A, l'une étroite et axée de 1 m 60, dans laquelle s'encadrent le socle et les décors de pavement qui l'accompagnait, les deux autres plus larges (2 m), permettant le passage proprement dit, nous aurons là évidemment la description d'un sanctuaire, d'une grande chapelle, qui occupe la place privilégiée de cet ensemble, véritable aboutissement de la colonnade en direction du grand temple.

Pour ce qui a trait à la salle B opposée, plus vaste, mais désaxée et qui ne présente pas, semble-t-il, d'ouverture sur la nef centrale, on peut noter que son pavement de mosaïque blanche, beaucoup moins décoré d'un semis de grosses tesselles noires, offrait en son centre un motif disparu ou plutôt l'empreinte d'une base de 0,60 de côté. Son niveau est le même que celui du sol de la salle A, mais son décor est beaucoup moins recherché, quoique l'on y retrouve, autour de la base, le même décor ondé nous assurant d'un style et d'une date semblables.

Pour ce qui est de la chronologie, cet ensemble de la « basilique » ne paraît pas avoir subi de remaniements dans le temps, ou en tout cas, les sondages que Durand a pu réaliser sous les sols de mosaïque n'ont jamais révélé de sols antérieurs qui eussent pu indiquer des états successifs. Par exemple, pour ce qui est du bâtiment A, capital à notre avis pour la compréhension de cet ensemble, son pavement de mosaïque stylistiquement bien datable, nous l'avons vu, de la deuxième moitié du II^e siècle ou du début du III^e siècle, correspondrait au premier et au seul état du sol. En effet, le sondage réalisé devant sa porte axiale : « mit d'abord à jour en M et N du plan deux puits de 1 m de diamètre à parois maçonnées encadrées dans le rocher, dont l'un, celui désigné par la lettre M, était recouvert par la mosaïque — indication certaine d'un âge antérieur. — L'autre était comblé ».

Ce comblement de deux puits évoque irrésistiblement le

comblement du puits de la *domus* au moment de l'aménagement du terre-plein du temple et de l'exhaussement de la maison. Ce sont bien là les preuves matérielles d'une vaste opération d'urbanisme visant à récupérer d'amples terrains afin de procéder à d'importantes fondations nouvelles.

Si aucun fragment épigraphique tant soit peu significatif, si nul grand lapidaire ne fut rencontré lors du dégagement de cet ensemble qui puisse éclairer particulièrement la destination ou le décor de la grande colonnade ²⁶, il faut mentionner cependant le chapiteau corinthien et la base d'un même petit pilastre de marbre blanc, lequel, étant donné ses dimensions réduites, ne pouvait décorer « qu'un édicule de petites dimensions érigé dans l'intérieur même de la basilique » ²⁷, et aussi un bas-relief en marbre blanc représentant un vase dans lequel est planté un petit arbre sur lequel sont deux oiseaux. Beaucoup plus significatif nous paraît ce pied de statue de bronze découvert dans le voisinage du perron monumental donnant accès à la place dallée. Il s'agit d'un pied de femme, peut-être d'adolescent, de 0 m 23 de long, provenant d'une statue grandeur naturelle. Ce pied d'un modelé remarquable est chaussé du *calceus*, mais surtout la position des plis du fragment de drapé conservé au-dessus indiquerait à notre avis le pied avancé d'une statue assise...

* *
* * *

En guise de conclusion et de directions de recherche, l'on ne peut plus désormais, à notre avis, considérer l'ensemble constitué par la « basilique » et les deux places, que nous venons de tenter de décrire, comme le *forum* de Vésone, tout auprès du grand temple de la ville. Certes, la « tour de Vésone » et cet ensemble monumental sont liés par la fonction et par la chronologie, mais ils ne peuvent correspondre au premier centre urbain de la ville ouverte, et représentent plutôt une extension du domaine public, ou plus précisément à notre sens, le centre d'un nouveau quartier religieux, réalisé *ex nihilo*, sur des terrains réaménagés après les destructions ou le remodelage éventuel des constructions préexistantes, aux franges occidentales de la ville, et ceci dans la seconde moitié du II^e siècle après J.-C.

Cet ambitieux projet, peut-être inachevé, était axé sur un

26. Tous ces matériaux ont été systématiquement prélevés, semble-t-il, tout comme le pavement de la colonnade et de la galerie dont il restait cependant, dans le béton de pose, l'empreinte des carreaux.

27. DURAND, *op. cit.*, Compte rendu de 1910-1911, p. 25 et pl. V.

sanctuaire grandiose, dont le plan résultait peut-être d'un type indigène, très influencé en tout cas par les modèles classiques de temples ronds, comme le Panthéon de Rome, juste achevé, ce sanctuaire témoignant à travers une grande mère poliade du loyalisme à la dynastie impériale, mais aussi des libéralités, fréquentes à Périgueux, d'une aristocratie municipale liée aux magistratures et aux emplois sacerdotaux.

Ce sanctuaire aura trouvé d'emblée sa forme définitive ²⁸, même s'il faut un certain nombre de campagnes — peut-être espacées dans le temps — pour l'achever complètement ²⁹, y compris son vaste péribole qui n'est pas à proprement parler une clôture mais un grand portique qui permet passage et accès de tous les côtés au parvis du temple, l'ensemble du quartier participant de la sacrosainteté des lieux.

Le plus important de ces édifices, après le grand temple, est représenté par la « basilique » ou plutôt par la grande colonnade déambulatoire qui sert de vestibule à une *cella* (la salle A de Ch. Durand) dont les vastes dimensions (10 m 52 sur 7 m 46) s'accordent avec l'ensemble. Une seconde *cella* serait constituée par la salle B de Durand dont les dimensions sont encore plus considérables (17 m sur 12 m). L'on aurait ainsi deux grandes chapelles reliées par un portique auquel on accède par un très large perron de 22 m 50 (dont la largeur exclut immédiatement une basilique fermée de plan oriental) donnant sur une cour dallée aux nobles proportions mais peut-être cernée par des cour de bâtiments trop peu explorées, le passage reliant cette cour close à l'extérieur se situant probablement à l'Est, à moins qu'il n'ouvre au Sud sur la rue repérée par Durand.

Quant à la divinité principale ³⁰ à laquelle était consacré ce dernier complexe religieux, son plan très éloigné des plans classiques de sanctuaires romains ou même gallo-romains, mais

28. On peut difficilement envisager qu'un agrandissement du péribole ait pu intervenir dans un deuxième temps : l'harmonie de l'ensemble, tant au niveau de la technique de construction que de celle des proportions de l'enceinte par rapport aux dimensions de la *cella*, tout indique une conception globale des architectes. Il faut voir à ce sujet GRENIER, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, l'*Architecture*, t. I, pp. 446-447. Par ailleurs, les fouilles de Taillefer, celles du marquis de Fayolle et de Boeswilwald, celles de Durand enfin, si elles n'ont pu retrouver la totalité du péribole, en ont dégagé des parties importantes sans rencontrer en profondeur les vestiges antérieurs d'une clôture plus réduite. Nous sommes aussi peu assurés de la nature des constructions qui paraissent derrière le temple. Représentent-elles les vestiges de bâtiments ? Rien n'est moins certain.

29. C'est peut-être, l'une des raisons du changement d'aspect dans les maçonneries des parties supérieures de la *cella*.

30. La salle « B » de DURAND, excentrée et moins décorée, aurait pu être consacrée à Attis (?), mais ce n'est là naturellement qu'une supposition, dérivée de la quasi-certitude de la destination de la *cella* A.

surtout, encadrant la base monumentale, le lion ³¹, unique figuration dans le décor du pavement de la *cella* « A », nous indiquent assez clairement qu'il ne peut s'agir que de la grande Mère, de Cybèle. La présence d'un sanctuaire considérable à cette grande déesse n'a pas de quoi surprendre en Aquitaine et à Périgueux, à la fin du II^e siècle, quand on connaît les liens multiples ³², qu'ils soient routiers et commerciaux ou qu'ils soient personnels, au niveau de l'aristocratie locale et des magistrats municipaux, avec la vallée du Rhône, avec Lyon où ce culte oriental aurait été inauguré sous le règne d'Antonin par un taurobole pour le salut de l'Empereur et de la maison impériale et pour celui de la colonie en 160.

À Périgueux, sur les trois autels tauroboliques connus, deux au moins (le troisième ayant été détruit) associent la grande Mère à la divinité impériale. En même temps le culte local à une Tutèle poliade, elle-même parfois associée au *numen* sur les inscriptions, fortifia et permit l'assimilation de ce culte oriental ³³. Cybèle, et sans doute Attis, sont vénérés tout auprès du nouveau grand sanctuaire de la ville à la Tutèle et au culte impérial, mais leur temple est, comme il convient dans une religion à mystères, en retrait par rapport à lui et comme un peu dérobé.

Nous ne pouvons mesurer encore l'influence de ces sanctuaires sur les constructions qui les jouxtent, mais nous présentons tout autour des maisons plus ou moins liées aux cultes. C'est peut-être le cas de la grande demeure qui se déploie autour d'une immense cour bétonnée et qui jouxte, à l'Ouest, le sanctuaire de Cybèle. L'une de ses pièces, décorée de fresques aux gladiateurs, renfermait un puits alimentant un grand bassin peu profond, association tout à fait comparable à celle que l'on retrouve dans le monument des eaux de la *villa* des Bouquets.

-
31. Le lion est sans doute l'attribut le plus caractéristique de Cybèle : qu'elle soit figurée assise sur un trône, debout, ou montée sur un char attelé, un, et le plus souvent deux lions l'accompagnant, la gardent, l'encadrent ou mènent le char.
32. Les liens avec Lyon sont évidents dans le domaine religieux : rappelons que les familles Pompeia et Pomponia de Périgueux ont donné trois prêtres au culte impérial, des trois Gaules : C. Pompeius Sanctus, M. Pompeius Libo et S. Pomponius Paternus, probablement dans le courant du II^e siècle. Pour ce qui est des relations commerciales facilitées par le réseau routier (voie de Lyon à Saintes), nous avons eu l'occasion en 1977, lors de la fouille d'un puisard-dépotoir augustéen, d'en vérifier l'ancienne tradition. Ce dépotoir, daté entre 25 et 15 av. J.-C., renfermait, avec de la sigillée italique précoce, bon nombre de gobelets à parois fines provenant de l'atelier de la Muette à Lyon (voir A. et J. LASFARGUES et H. VERTET, *R.A.E.*, XXI, 1970, pp. 222-244 et fig. 1, p. 223).
33. C'est l'image de bronze d'une divinité panthée que l'on retira de l'Isle en 1858, nouveau témoignage du syncrétisme qui se développe surtout à partir de la seconde moitié du II^e siècle et dont on sent l'épanouissement à Périgueux, (*B.S.H.A.P.*, II, 1875, p. 62).

Ce fut aussi sans doute la fonction du second état de cette *domus*, au moment où l'on érige dans sa cour un petit monument circulaire et où l'on remplace son aile Nord par un « monument des eaux ».

Maisons de prêtres, maisons d'initiés, ou encore *scholae* d'associations religieuses — plus particulièrement liées au culte impérial — se pressent contre les sanctuaires que la volonté religieuse des premiers ou des seconds Antonins a contribué sans doute à rendre encore plus démesurés. Nous sommes bien là au cœur religieux de Vésone dont C. Jullian pouvait déjà dire : « une sorte de sainteté planait sur sa vie, grâce à ses sources nombreuses dont l'une, Vesunna, lui donnait son nom ; quand la Mère des dieux arriva du Palatin, elle aima aussitôt cette résidence monumentale, pieuse et éveillée »³⁴.

J.-L. TOBIE.



34. JULLIAN (C.), *Histoire de la Gaule*, VI, p. 395.

VOYAGES ET MISSIONS DU CONSULAT DE PÉRIGUEUX

aux XIV^e et XV^e siècles

A la lecture successive des registres de comptes du Consulat de la ville de Périgueux, on est frappé par la régularité et l'importance d'un chapitre particulier de dépenses intitulé « voyages » que nous appellerions plutôt aujourd'hui « missions ». ¹ Les rédacteurs des registres ont englobé sous ce terme de voyages les déplacements hors des limites de la ville effectués pour des raisons administratives ou politiques. Les rubriques de détail sont, dans la très grande majorité des cas, suffisamment explicatives pour que nous connaissions le nom de la personne déléguée, le lieu de destination de la mission qui lui a été confiée, l'objet de cette mission plus ou moins clairement indiqué et les frais que chacun de ces voyages a nécessités. On peut saisir là d'une façon concrète l'existence et le fonctionnement de ce rouage administratif essentiel de transmission et d'information. L'analyse des différents cas et des différents motifs permet de définir, de préciser et de nuancer sur des exemples sûrs cet aspect particulier de l'administration et de la vie urbaines médiévales.

La ville de Périgueux, on le sait, était indépendante du comte de Périgord contre l'autorité duquel elle s'était créée. Ayant reçu ses libertés du roi, c'est lui seul qu'elle reconnaissait comme son seigneur. Ainsi, les voyages les plus nombreux furent-ils effectués vers le roi et vers le sénéchal. Le roi, c'est-à-dire Paris ou « la France » suivant les cas. Mais, outre l'administration royale, Paris, c'était aussi le Parlement. En 49 registres de comptes, on a pu ainsi décompter 180 missions vers Paris, ce qui représente en moyenne 3,75 missions par année.

Le sénéchal de Périgord et Quercy résidait officiellement à Cahors où siégeaient ses services. Mais il était, lui aussi, très

1. Cet article repose uniquement sur les renseignements recueillis dans les registres de comptes du Consulat de Périgueux des XIV^e et XV^e siècles. Ils sont classés dans les Archives communales de Périgueux, série CC, articles 40 à 95. Nous y renvoyons donc en bloc. Ces registres, suivant l'usage, sont divisés en recettes et dépenses. La rubrique des voyages étant très aisée à retrouver dans la partie « dépenses » de chaque registre, nous nous abstenons de donner à chaque fois la justification.

souvent en déplacements. On a pu décompter 193 missions vers le sénéchal ou ses services — trésorier surtout — c'est-à-dire environ en moyenne 4 par an. Les destinations de ces missions vers le sénéchal étaient fort variées, celui-ci se déplaçant entre de nombreux points de la sénéchaussée, spécialement pour y tenir les assises judiciaires, mais de plus, en temps de guerre, sur les lieux d'opérations. Aussi les missions vers le sénéchal se sont-elles au cours de ces deux siècles, effectuées vers 37 points différents, avec, il est vrai, pour ces raisons mêmes, des fréquences très diverses : Cahors 72 voyages, Domme 38, Bergerac 33, la Réole 9, Sarlat 8, Figeac 7, Marmande 7, Lauzerte 5, Tulle 4. On a pu relever encore 3 voyages à Penne-d'Agénais, Sainte-Foy, Agonac, Martel et Brive ; 2 à Brantôme, Eymet, Excideuil, Tourtoirac, Marsaneix, Puyguilhem, Montauban, Gourdon ; un enfin seulement à Noailhan, Moissac, Port-Sainte-Marie, Montanceix, Thiviers, Aubeterre, Auberoche, Sauveterre, Comarque, la Force, Agen, Angoulême, Toulouse.

Les missions envoyées vers le sénéchal ou, à travers lui, au trésorier de la sénéchaussée, avaient des objets variés touchant les divers aspects de leurs rapports administratifs et parfois assez peu différenciés des missions envoyées vers le roi. Elles concernaient en premier lieu la transmission des actions intentées et des requêtes touchant l'administration proprement dite ou réclamant un dilatoire pour le paiement des subsides². Au début du XIV^e siècle, plusieurs missions de consuls furent destinées à porter l'argent des subsides, en 1314-1315 et 1332-1333 par exemple, et plus tard l'argent des fouages. D'autres, moins fréquentes, avaient un but judiciaire. Le sénéchal tenait ses « jours » à Cahors ou à Domme ; et, à l'occasion, en d'autres villes de la sénéchaussée. Or, le Consulat eut des procès tout au long de son histoire.

L'administration consulaire a eu également des « affaires », pour employer le terme de l'époque, avec l'Eglise. Elles furent de deux ordres : matérielles d'abord, provenant essentiellement du refus toujours renouvelé des clercs d'acquiescer les tailles municipales ; l'établissement d'un marché à Agonac suscita de son côté, des conversations entre plusieurs consuls et l'évêque entre 1328 et 1331. Affaires d'ordre spirituel aussi : on connaît quelques cas d'excommunications. Les pourparlers avec l'évêque ou le Saint-Siège ont réclamé la mise sur pied de quelques missions plus ou moins lointaines au cours de ces deux siècles :

2. Ainsi en fut-il en 1328-1329.

deux à Agonac, une à Lisle, sept à Château-l'Évêque, une à Bergerac, quatre à Paris, neuf vers Avignon, une à Plazac, deux ou trois vers Sourzac.

Les motifs les plus nombreux ont été cependant fournis par les opérations militaires. En règle générale, la guerre devenait vraiment inquiétante lorsqu'elle se déroulait près de la ville. Aussi ces déplacements réclamés par l'envoi de vivres, de vin et d'armes³, par la transmission de nouvelles, par des opérations d'information et d'espionnage ou par des demandes de «*suffertes*», c'est-à-dire de trêves, se situent-elles dans un rayon moins large que dans les cas précédents, ne dépassant pas, le plus souvent, 50 à 60 km autour de la ville. Ainsi va-t-on à Château-l'Évêque, Preyssac, Agonac ; vers l'Ouest à Razac, Montanceix, Saint-Astier, Sourzac, Bénévent ; vers le Nord-Ouest à Chalais, Fayolle, Lisle, Ribérac, Aubeterre ; au Nord vers Brantôme et Bourdeilles ; vers le Nord-Est à Sorges ; vers l'Est à Auberoche, Montignac ; vers le Sud à Vergt, Grignols et les régions de la vallée de la Dordogne : Bergerac, Limeuil, Bigarroque. Au-delà de cette zone concentrique, des missions d'espionnage ou de pourparlers ayant comme but Saintes, Domme ou Tulle, ont été justifiées par la gravité particulière des situations.

Les durées de ces voyages ont été très variables, allant de deux jours à plusieurs mois. Il serait faux de généraliser, car dans ce domaine, chaque situation ou presque, a été un cas particulier. C'était un des problèmes de l'administration consulaire de les examiner et d'adopter la solution la plus convenable. Dans la plupart des cas néanmoins, les missions de courte durée sont celles des messagers qui doivent le plus souvent effectuer dans les délais les plus brefs possibles, la liaison à double sens entre la ville et son représentant en mission. Très souvent, le messager à pied effectuait simplement l'aller-retour avec quelques heures seulement de repos entre les deux mouvements. Mais parfois aussi un temps s'écoulait entre l'aller et le retour lorsqu'il fallait attendre la réponse ou l'information requise. A l'inverse, les missions de longue durée sont assumées par les consuls ou les clercs qui doivent demeurer jusqu'au temps où l'objet de leur déplacement ait trouvé sa solution.

Dans les cas d'affaires délicates ou embrouillées (surtout les procès), les absences étaient très longues. Ce fut le cas de

3. Le siège d'Auberoche, en 1428-1429 nécessita ainsi de nombreux va-et-vient.

plusieurs déplacements à Paris et plus particulièrement auprès du Parlement. On a pu relever 30 observations précises dont les durées d'absence vont de 18 jours (quatre fois) à 338 jours (une fois), avec des intermédiaires nombreux dont quatre déplacements dépassent 100 jours : 109, 117, 119, 134 jours, c'est-à-dire pour ce dernier quatre mois et demi.

Déplacements de longue durée également pour les voyages vers Avignon dont l'un, en 1372 dura 52 jours. En 1376, Pierre Rambert effectua deux voyages en Avignon : le premier dura quatre mois (25 janvier - 25 mai). Il y repartit le 12 juillet suivant et il y mourut deux mois plus tard, le 12 septembre, sa mission n'étant pas terminée.

Le personnel qui a effectué ces missions est variable suivant l'objet. Le port des lettres, les informations courantes, les envois de numéraire, les demandes de trêves même, sont confiés à de simples valets ou à des sergents, parfois même à des personnes privées qui ne sont qu'occasionnellement sollicitées. Pour les missions secrètes accompagnées d'entretiens secrets eux aussi, la ville avait une prédilection pour les moines mendiants, Frères Prêcheurs, de préférence. Les missions dont l'objet concernait l'administration proprement dite de la ville étaient confiées le plus souvent à un consul en exercice accompagné d'un bourgeois ayant déjà, sauf rares exceptions, exercé le consulat. Lorsqu'il y avait nécessité d'avoir des connaissances de droit, le consul délégué était accompagné d'un notaire ou d'un avocat.

Enfin, il est arrivé, à plusieurs reprises, que le maire se déplace en personne, soit qu'il l'ait lui-même estimé nécessaire, soit qu'il ait été désigné par l'ensemble des consuls, soit encore qu'il ait été requis par le roi ou le sénéchal de se présenter lui-même. Ce fut le cas en 1329 où M^e Pierre Laporte alla deux fois à Paris, en 1332, M^e Pierre Laporte junior alla à Domme et Saint-Louis-en-l'Isle et deux fois à Vergt ; en 1337, M^e Jean Maymi alla à Domme et Bergerac pour un « jour » ; en 1339 Pierre Laporte alla à Bergerac pour s'entretenir avec le sénéchal et à Paris pour le « jour » avec le comte et le chapitre ; en 1347, Hélié Ségui se déplaça à Tourtoirac pour parler avec le sénéchal et à Paris, vers le roi, pour les besoins de la ville ; en 1372, Fortanier de Landric alla à Toulouse pour rencontrer le lieutenant du roi et avoir des entretiens avec lui. Fortanier de Saint-Astier, qui eut un rôle personnel éminent, se déplaça plusieurs fois au cours de ses nombreux mandats de maire : en

1436, à Ségur ⁴ pour parler avec le lieutenant du roi, en 1437 à Estissac pour faire libérer des prisonniers, en 1437 à Grignols pour négocier une trêve, en 1455 deux fois à Plazac, une fois aux Trois Etats pour discuter des tailles, une autre pour l'affaire du Saint-Suaire ⁵, en novembre 1461, enfin, à Bordeaux, pour rencontrer le gouverneur de Guyenne Jean d'Armagnac. Cette dernière fois, l'affaire était d'importance pour les libertés de la ville. Il s'agissait d'obtenir que la ville conserve le droit d'élire son maire parmi ses habitants et de refuser le maire que Louis XI avait nommé de sa propre autorité en la personne de son ami Pierre d'Acigné, sénéchal de Périgord ⁶. Jean Delpuey, maire en 1465, se déplaça à Bordeaux également pour un procès, Jean Duvergier en 1468 à Tours pour l'Assemblée des Trois Etats, et en 1493 Front Arnaud de Golce pour recouvrer 800 livres. Cette liste et cette confrontation n'ont de véritable sens que jusqu'en 1465 en ce qui concerne le rôle prééminent du maire. Il est remarquable, en effet, que les cinq ou six maires qui jusqu'à cette date ont ainsi pris part directement à ces missions souvent essentielles ou délicates étaient des personnages doués de qualités exceptionnelles pour l'époque. Ensuite, il semble bien que les maires étaient convoqués *ès qualité*, les autres magistrats municipaux ne paraissant plus avoir le même poids face à l'administration royale.

Ces documents comptables, par la façon dont ils sont rédigés et par les justifications fournies, apportent une notable contribution à la reconstitution de la vie quotidienne de la ville et des chemins, bien qu'une valeur quantitative de la masse en mouvement soit difficile à établir. Il faut, en effet, tenir compte que nous ne disposons que d'une source unilatérale et que nous sommes placés en observateurs au point de dispersion des missions décidées par l'administration municipale. Mais on comprend aisément que ces envois de missions étaient étroitement dépendants à la fois de la variabilité des situations et de la transmission de l'information. Lorsqu'un procès au Parlement de Paris se prolongeait pendant des mois, il était aisé apparemment de joindre les avocats et les procureurs de la ville car ils ne s'éloignaient pas de Paris. Le terme de la mission était déjà plus aléatoire lorsqu'on cherchait à

4. Ségur-le-Château, comm. du cant. de Lubersac (Corrèze).

5. La prestigieuse relique du monastère de Cadouin était très convoitée par « ceux de Toulouse » où elle avait séjourné quelque temps pendant la guerre (CC 88, f^o 8 v^o).

6. MAUBOURGUET (J.), La chronique de Périgueux au temps de Louis XI, dans *B.S.H.A.P.*, 1934, p. 142-145.

toucher le roi dans ses déplacements. Dans ce cas, le messenger de la ville poursuivait le roi et sa suite de proche en proche, au gré des informations recueillies : Hélié de Papassol, en 1337 ⁷, a ainsi soigneusement noté dans son journal de dépenses les frais que lui ont imposés ces déplacements imprévus pour atteindre le roi. Les faits de guerre compliquaient parfois aussi la ligne primitive de la mission. Le cas le plus connu se rencontre en 1375-1376 : c'est le temps des campagnes de Duguesclin et l'on assiste cette année-là à une grande dispersion des déplacements officiels. Des messagers furent envoyés dans tous les sens à la poursuite du connétable, que ce soit pour solliciter son aide, ou pour tenter de récupérer les sommes qu'on lui avait avancées. C'est ainsi que Guilhem de Jaudo, bourgeois de la ville, tenta de le joindre à Tulle, partit ensuite à sa recherche « en France » et de là en Bretagne en une mission qui finalement dura 92 jours.

La mise sur pied de ces déplacements ne suscitait pas les mêmes préoccupations suivant qu'il s'agissait d'un simple messenger ou d'un notable. Le déplacement d'un messenger était très simple, le choix seul posant un problème. Dans un très grand nombre de cas ils étaient pris dans le corps des sergents de la ville. Il ne peut pas être exclu que les consuls, au lieu de choisir eux-mêmes, aient fait appel à un volontaire. On connaît mal les attributions professionnelles exactes et le mode de recrutement de ces auxiliaires des consuls qu'étaient les sergents. Agents de transmission entre l'administration supérieure et la population de la ville, ils étaient chargés à la fois du maintien de l'ordre et de la communication des nouvelles. Ce dernier aspect de leur activité les désignait ainsi, à l'occasion, pour des missions de liaison à longue distance. Mais, dans d'autres cas, on utilisait, soit occasionnellement, soit de façon répétée, des hommes provenant d'autres catégories professionnelles de la ville ou des faubourgs (il arrive fréquemment qu'ils soient désignés sous le terme de *macip*, soit domestique) que leurs aptitudes particulières d'endurance ou de rapidité signalaient à l'attention du Consulat. Les plus célèbres de ces courriers ont été : Marquefave, sergent du Consulat, dont on connaît au moins cinq missions à longue distance, entre 1325 et sa mort en 1335 ; Bernard Symon, plus connu sous le sobriquet de Malsafava (en français Mâchefèves), qui fut souvent sur les

7. HIGOUNET-NADAL (Arlette), Le journal des dépenses d'un notaire de Périgueux en mission à Paris (janvier-septembre 1337), dans *Ann. du Midi*, 1964, p. 385-386 et 389-391.

routes entre 1336 et 1347, et Trotemenut qui, après avoir accompli de nombreuses missions de liaison entre 1366 et 1386, figure ensuite dans les documents jusqu'en 1401 comme laboureur résidant dans le quartier des Paraires, près de l'Isle.

Porteurs de quelques lettres administratives, peut-être de consignes verbales et de nouvelles du pays, ils étaient également souvent chargés d'une bourse et d'argent destiné aux « épices » et aux frais des représentants de la ville dont le séjour devait être prolongé ; parfois aussi d'objets exceptionnels : ainsi Arnaud d'Abzac, sergent de la ville, fut-il chargé de porter une épée à Paris en mai 1333⁸. L'équipement qui leur était fourni était très rudimentaire : il consistait uniquement en l'octroi d'une paire de chaussures. Et sans plus de complications le messenger quittait la ville, au petit matin, par la porte Limogeanne. Il marchait jour après jour, de l'aube au crépuscule, et cela pour un assez maigre salaire.

Tout permet de penser, malgré la sécheresse des comptes, que ces missions effectuées en n'importe quelle saison, par n'importe quel temps et qui réclamaient la plus grande célérité possible, altéraient sérieusement les santés. Cela explique que bon nombre des courriers dont nous connaissons les noms n'aient effectué, à notre connaissance, qu'une seule mission à longue distance. Quatre seulement en ont effectué cinq ou plus. Il est vraisemblable qu'ils ne pouvaient assurer ces parcours que pendant quelques années, dans la période de leur pleine vigueur. On peut relever des notations — exceptionnelles dans ces livres de comptabilité — qui sont particulières à cette catégorie dont certainement on ressentait les dures conditions de vie : Amoros, sergent du Consulat au début du XIV^e siècle, périt noyé en 1329, ou encore Galochier qui tomba malade à la Chandeleur 1331 et mourut en juillet suivant. En 1367, la ville se trouvant sous l'administration anglaise, était contrainte de s'intéresser à l'expédition espagnole du Prince Noir. Au mois de mars, un messenger fut envoyé en Espagne « pour savoir des nouvelles du Prince et de ses gens ». Or, il tomba malade en chemin. Les consuls envoyèrent un nouveau messenger à sa rencontre pour savoir « ce qu'il était devenu, s'il était passé en Espagne, s'il était mort ou malade ». Finalement, un troisième messenger fut dépêché en Espagne pour savoir des nouvelles du Prince. Dans la même optique, on observe que les femmes des sergents apparaissent dans cette chronique muni-

8. CC 52, f^o 9 v^o.

cipale et toujours ces mentions font état de leur difficile situation, soit qu'on doive leur octroyer une avance de salaire pendant une absence de leur mari, soit que, devenues veuves, elles se trouvent dans une situation matérielle précaire.

Le notable, quant à lui, se déplaçait à cheval avec une petite escorte. La monture était la source de bien des soucis. Tout d'abord, la propriété d'un cheval, même dans la bourgeoisie consulaire, était rare. La ville devait donc se préoccuper avant tout d'en louer un ou plusieurs, ce qui réclamait automatiquement un valet pour s'occuper et des bêtes et des bagages. Ces chevaux apparaissent dans les textes comme un objet de nombreuses préoccupations. La moindre était qu'on soit obligé de les ferrer pendant le voyage. De plus, bêtes délicates parce que non sélectionnées et mal ou insuffisamment nourries, certains mouraient en cours de route ou — épuisés — ne pouvaient continuer. On devait alors les faire soigner et parfois, dans les cas urgents, les remplacer par un achat. Lorsque la bête avait accompli l'aller-retour, le loueur la jugeait toujours détériorée et réclamait un dédommagement supplémentaire. Outre le personnel chargé des tâches subalternes, les consuls en mission lorsqu'ils n'étaient pas eux-mêmes juristes, étaient accompagnés de clercs, eux aussi à cheval. Quand la présence à Paris était prévue comme devant être de longue durée, les consuls délégués ne gardaient pas de cheval avec eux. Le valet le ramenait à Périgueux et il fallait ensuite en conduire un nouveau au moment prévu pour le retour ⁹.

Au-delà de ces observations et des quelques chiffres qui les ont matérialisées, se dégagent les aspects humains et historiques de cette recension. Il apparaît tout d'abord que, si la ville vue économique, elle était beaucoup plus ouverte dans les aspects politiques de ses activités. Ce va-et-vient incessant de messagers et de missions, d'autre part, contribuait largement à l'activité qui régnait sur les chemins et que l'on a longtemps minimisée.

On se rend compte, d'autre part, de l'importance qu'a revêtu l'événement dans la vie d'une communauté de ce genre. On observe, en effet, une étroite dépendance entre la situation du moment et la nature et l'objet des missions effectuées. Au début du XIV^e siècle, les rapports administratifs, financiers, judiciaires avec le sénéchal, le roi et le Parlement de Paris se

9. Par ex. en 1332-1333, CC 52, f^o 8 v^o ou encore en 1335-1336, CC 54, f^o 10.

situent dans l'optique de la rotation de la vie interne de la ville et de la défense des droits des bourgeois face au comte de Périgord. Les procès en sont la manifestation essentielle. A partir de 1340-1341, les faits de guerre et les rapports avec le roi d'Angleterre s'insinuent dans la vie avec le siège de Montlanceix, conduit par le maire Hélie Segui lui-même ¹⁰. Dès lors, le port des lettres et la transmission des informations sur les mouvements de l'ennemi et aussi les missions d'espionnage occupent jusqu'à la fin du siècle presque toute la rubrique des voyages. Les missions concernant les trêves apparaissent dans le compte de 1407-1408 et restent l'essentiel jusqu'à la fin de la guerre : entre le 14 décembre 1415 et le 20 octobre 1416, par exemple, onze missions sur quinze ont été dépêchées en diverses directions pour obtenir ou faire prolonger des trêves. En sus, deux ont été envoyées « épier » pour savoir où étaient les Anglais. En 1434-1435, dix missions sur trente-cinq concernèrent des demandes de trêves ou des négociations à leur sujet. En 1436-1437, sur dix-huit voyages, onze eurent pour objet des demandes ou des prolongations de trêves et en 1442-1443, il y en eut quatorze sur trente-deux voyages. Ces trêves répétées qui traduisaient la lassitude des combats et de leur cortège de destructions s'accompagnaient cependant d'activités liées à la poursuite de la guerre. On peut noter ainsi la mission « en France » du bourgeois Hélie Delpuey, le 21 avril 1421, parti à la cour du régent pour réclamer que les 2 000 francs promis fussent prestement payés. Le 2 octobre suivant, la ville envoya à Poitiers le Frère Prêcheur Guilho avec « certaines lettres à porter à un écuyer qui a nom Jean Delpont pour avoir la décharge des 2 000 francs que le régent nous avait donnés sur la monnaie de la ville » ¹¹.

Enfin, les négociations diplomatiques réclamèrent à leur tour des missions de notables : ainsi en 1434-1435, Fortanier de Saint-Astier accomplit-il trois missions successives entre le 11 novembre 1434 et le 5 mars 1435, une première fois en novembre vers le sénéchal de Périgord, puis vers le capitaine de Chaluset ¹² pour des conversations secrètes. Il se rendit enfin « de la volonté du Conseil de la ville » à l'Isle, près de Toulouse ¹³, pour rencontrer le comte d'Armagnac et poursuivre à haut niveau des conversations qui avaient été préparées ou suscitées par le secrétaire et un héraut du comte d'Armagnac

10. CC 59, f° 20.

11. CC 73, f° 11 v° et 13.

12. Ham. de la comm. de Jumilhac-le-Grand.

13. Probablement L'Isle-Jourdain (Gers).

venus peu auparavant à Périgueux. Le voyage prévu pour dix-huit jours dut être prolongé de cinq jours.

Les questions administratives et surtout financières, la défense des privilèges, les procès aussi, reprennent le premier rang à partir du registre de 1453-1454, la guerre finie.

Si l'horizon géographique des voyages reste à peu près constant pendant les deux siècles par les distances à couvrir, en ce qui concerne les préoccupations politiques on constate, par opposition, qu'une ouverture s'est produite dans les mentalités. Au début du XIV^e siècle, seule la ville et ses conditions de vie interne comptaient. Au cours des opérations militaires et du développement de la guerre, la ville a été prise, peut-être à son insu, dans un courant politique élargi du fait même de la guerre. Il apparaît qu'entre les consuls des deux premières décennies du XIV^e siècle qui se rendaient à Paris pour discuter de la définition du clerc exempté ou astreint à la taille, et un Fortanier de Saint-Astier qui, dans une mission de dix-huit jours, se rendit près de Toulouse accompagné de l'évêque de Limoges et des représentants de la ville de Sarlat et de Montignac et « de grand nombre d'autres pays » pour discuter des moyens d'humaniser la guerre avec le comte d'Armagnac et avec « les capitaines anglais qui sont en Guyenne »¹⁴, une large ouverture s'était produite. Pour les dirigeants du milieu du XV^e siècle, Périgueux se sentait solidaire d'un vaste ensemble. Cette prise de conscience de l'élargissement du champ politique était à coup sûr net surtout au niveau supérieur. Il est très vraisemblable qu'elle s'atténuait dans les couches sociales moins participantes mais elle les imprégnait tout de même.

Les textes sur lesquels nous nous sommes appuyés permettent également de se faire une idée — sans aucun doute beaucoup moins précise qu'on le souhaiterait — des salaires octroyés à ces différents messagers et de leur rapport avec les autres salaires alloués par le Consulat. La comparaison peut se faire essentiellement et presque exclusivement avec les ouvriers employés pour les travaux publics. A serrer les textes de près, on obtient moins de possibilités d'évaluation qu'il ne semblerait à première vue : la plupart du temps, en effet, salaires, frais de nourriture, frais de louage et d'entretien des chevaux, sont cumulés, ce qui rend impossible de préciser les salaires, étant données les variations des prix inclus dans chacune de ces rubriques. Et souvent, aussi, lorsque les salaires

14. CC 78, f^o 6, 5 mars 1435 : « pour avoir remède qu'on puisse vivre dans ce pays ».

sont indiqués séparément, on ne sait pas le nombre de journées de travail qui sont ainsi rétribuées. On doit donc se limiter aux cas précis pour tenter de situer ces messagers dans l'échelle des salaires.

Un notable ou un consul en mission reçoit comme salaire 10 sous par jour en 1320-1321 ¹⁵, 5 sous en 1325-1326 ¹⁶, 5 sous en 1332-1333 ¹⁷, 10 sous 10 deniers en 1335-1336 ¹⁸, 10 sous en 1366-1367 ¹⁹; le maire 20 sous par jour en 1366-1367 ²⁰.

Les salaires des simples messagers ou des domestiques (valets ou macips) sont évidemment plus bas : 20 deniers par jour pour un sergent en 1330-1331 ²¹, 8 deniers par jour pour un domestique en 1334-1335 ²², 2 sous 6 deniers (soit 30 deniers) par jour en 1366-1367 ²³, 3 sous 4 deniers (soit 40 deniers) par jour pour le valet du maire en 1366-1367 ²⁴.

En comparaison de ces salaires, les chaussures données aux valets ou aux humbles messagers figurent dans les comptes pour des sommes qui varient entre 4 et 5 sous 2 deniers, le prix le plus fréquent étant de 5 sous.

Les salaires journaliers qui peuvent servir de comparaison sont en 1335-1336 de 18 deniers pour les couvreurs, 30 deniers pour les tailleurs de pierre, 20 deniers pour les maçons, 15 deniers pour les charpentiers ; le salaire d'un homme non qualifié utilisé pour enlever les ronces dans un pré était de 9 deniers par jour en 1332-1333. En 1366-1367, les comparaisons peuvent se faire avec « l'ouvrier qui fait le mortier » payé 2 sous un denier par jour, soit 25 deniers, la femme qui lui porte l'eau touchait 12 deniers par jour, le charpentier 60 deniers, le manœuvre un sou ou un sou 2 deniers par jour. Ce qui, pour cette année 1366-1367 représente pour les domestiques en escorte un peu plus que pour l'ouvrier qui fait le mortier et seulement la moitié du salaire du charpentier. Le salaire d'un consul en mission représente deux fois le salaire du charpentier, et celui du maire quatre fois celui du charpentier. A l'intérieur de la même escorte, le salaire du consul représente deux fois et demie le salaire de son valet. Simples

15. CC 42, f^o 13.

16. CC 47, f^o 16 v^o.

17. CC 52, f^o 9.

18. CC 54, f^o 10 v^o.

19. CC 64, f^o 10 v^o, 11, 12 v^o, 13.

20. CC 64, f^o 13.

21. CC 50, f^o 10 v^o.

22. CC 53, f^o 13.

23. CC 64, f^o 10 v^o, 11, 12 v^o.

24. CC 64, f^o 13.

messagers et notables percevaient en sus du salaire des frais de nourriture.

On conçoit que tous ces déplacements de notables, de procureurs, de messagers, nécessitaient une organisation et étaient une des préoccupations des administrateurs particulièrement absorbante en temps d'opérations militaires. A l'intérieur même de la ville, ce mouvement s'insérait dans la vie quotidienne et ses activités. Plus encore, contribuait-il à l'animation des chemins et cela d'une façon plus dense qu'il n'apparaît d'après nos sources unilatérales. Car, à son tour, la ville recevait des messagers dépêchés pour des circonstances exceptionnelles, mais aussi de façon plus ou moins régulière, par le roi, par le sénéchal et par le trésorier de la sénéchaussée: en 1328-1329²⁵, à lui seul, celui-ci dépêcha de Cahors à Périgueux huit missions d'au moins deux personnes pour tenter de recouvrer le subside. On saisit la présence de ces étrangers, çà et là lorsqu'il avait fallu les héberger ou lorsqu'ils avaient réussi à obtenir une gratification de la part des consuls. L'administration nécessitait ainsi un va-et-vient d'informations, la guerre aussi sous de multiples aspects. Outre les renseignements d'espionnage²⁶, on sait par exemple que la nouvelle de la victoire de Formigny en 1450 fut apportée par un héraut du roi qui passa à Périgueux le 25 avril²⁷ et y fit étape à l'hôtellerie; et la convocation aux Trois Etats de Tours en 1468 fut faite également par un héraut du roi²⁸. Les consuls en mission eux-mêmes étaient générateurs de mouvements. Outre les missions à Paris dont nous avons déjà parlé et qui se tenaient en liaison constante avec les consuls de Périgueux, on peut retenir à titre d'exemple, le cas du consul Hélie Arnaud qui, à l'automne 1371, fut envoyé en mission à Cahors. Outre les messagers envoyés à Périgueux, il dut en envoyer un à Toulouse « avec des lettres » et ce dernier ensuite porta une lettre de Toulouse à Périgueux. De surcroît, certains de ces messagers connaissaient mal les routes lorsqu'ils venaient de loin. Ils demandaient alors au Consulat un guide qui les accompagnait pendant environ 20 kilomètres pour les mettre sur le bon chemin : en direction de Cahors ou de Toulouse on les accompagnait jusqu'à Bonneval, près de Fossemagne.

Les routes, ainsi, étaient parcourues par une foule bigarrée

25. CC 49, f^o 2 v^o, 4, 4 v^o, 5, 9 v^o, 12, 18.

26. Dans la guerre confuse entre Périgueux et le sire de Mussidan, les consuls de Périgueux étaient tenus au courant des faits et gestes de leur ennemi par des « amis » qui de temps à autre leur dépêchaient un messager chargé de les informer (CC 66, f^os 2 et v^o, 12).

27. Dix jours, donc après la bataille elle-même. CC. 84, f^o 7.

28. CC 90, f^o 6.

où se côtoyaient toutes sortes de gens. Les notables avaient une escorte — souvent réduite à un seul valet, il est vrai. Mais les simples messagers partaient et marchaient seuls sauf à s'adjoindre des compagnons de rencontre dont les textes ne font, bien sûr, pas état. Et l'on peut être étonné, dans ces conditions, de trouver, au total, peu de mentions de vols bien que l'argent circulât par ce seul moyen. On peut à peine mentionner en 1341 deux marchands de Toulouse qui « furent détroussés près de Cendrieux, et ils n'avaient pas de quoi s'en retourner » et la ville leur donna 10 sous tournois « pour l'amour de Dieu ». Mais les agents du trésorier de la sénéchaussée qui levaient le subside ? ou les consuls qui le portaient en d'autres moments à Cahors ?... C'étaient peut-être là les cas où figure une escorte importante : ainsi en 1340 où ce furent 12 sergents et deux écuyers qui vinrent à Périgueux.

Cette inter-dépendance que nous avons déjà notée entre les événements d'une part et la fréquence et les buts des voyages d'autre part, retentit forcément sur le montant des dépenses et les différences sont considérables d'une année à l'autre dans le montant des frais engagés pour ces missions. Il n'est pas toujours possible d'arriver à des chiffres exacts. Nous retiendrons deux années caractéristiques pour cela : en 1366-1367 les voyages, malgré la situation, n'ont affecté que 7,5 % des dépenses totales de la ville pour l'année, cela parce qu'il avait été nécessaire d'affecter des sommes considérables à la restauration des fortifications. Mais en 1382-1383 ce sont 20 % des dépenses totales qui y ont été affectés, dont 19 % pour la seule mission à Paris de Hélie Segui accompagné d'un autre bourgeois, Hélie Blanquet. On leur avait confié la charge de « montrer au roi et à son Conseil l'état du pays ». Leur absence dura quatre mois et coûta 260 livres 9 sous. On a le détail de ce qui est couvert par cette somme : achat de deux chevaux au départ (Hélie Segui avait son cheval personnel), frais d'entretien et salaires à Paris pendant 119 jours des deux bourgeois, d'un valet et des trois chevaux. Plus un ensemble de frais imprévus : deux valets envoyés à Paris pour porter des messages et avoir des nouvelles et achat d'un nouveau cheval, l'un des trois de l'escorte étant mort.

Ainsi, malgré un isolement apparent, la ville était-elle contrainte de tisser autour d'elle un réseau de relations où le rôle de l'homme était primordial. La récolte de l'ensemble de ces données permet d'apprécier les relations extérieures de la ville que l'on peut qualifier de larges, étant donnée la distance

qui séparait Paris ou Avignon de Périgueux. Elle donne un exemple concret de tout ce que mettaient en œuvre les nécessités administratives. On peut s'interroger sur la culture et les capacités de discussion de ces consuls. Nous ne savons rien de la façon dont s'effectuait leur formation. Aucun des documents conservés, jamais, ne parle d'écoles à Périgueux et deux mentions seulement d'études à l'Université de Toulouse ont pu être relevées. On peut voir là, à coup sûr, une nouvelle confirmation du rôle prépondérant des clercs.

L'aire de déploiement des missions suscitées par les événements militaires a montré que la guerre devenait vraiment douloureuse pour les populations lorsque les opérations s'approchaient à moins de 50 kilomètres de la ville. Se calquant, à peu de chose près, sur l'aire commerciale des marchands et sur celle des origines maximales des immigrants, on a là un élément de plus dans la détermination de la zone d'attraction et d'influence de Périgueux au Moyen Age.

Arlette HIGOUNET-NADAL.



ENERGIE ET INDUSTRIE dans la vallée de Manaurie

Les touristes qui empruntent aujourd'hui la route de Périgueux aux Eyzies ne se doutent pas, lorsqu'ils longent le ruisseau de Manaurie, qu'ils traversent une des zones industrielles parmi les plus actives du Périgord au XVI^e siècle. Lorsqu'ils regardent avec intérêt les ruines du château de Miremont, qu'ils déjeunent au moulin de Souffron ou qu'ils se logent au château de Récaudou à quelques centaines de mètres des Eyzies, admirant le calme et la beauté des sites, ils ne peuvent certes pas s'imaginer qu'ils séjournent au milieu des vestiges d'une importante industrie du fer, l'un des berceaux de l'industrie française. Les ruines des hauts-fourneaux de la Faurélie, de Forge-Neuve ne déparent pas le paysage, d'autant plus que les déchets industriels ont depuis longtemps disparu.

Un simple regard sur la carte de Belleyme nous donne les raisons qui ont poussé nos ancêtres à construire le long de ce ruisseau moulins à blé, moulins à huile, moulins à foulon et à fer. Tous les éléments favorables à une industrie prospère se trouvaient réunis aux alentours de Miremont. La forêt Barade qui apparaît au Nord de cette région souligne l'importance des bois qui occupaient les sols sableux des plateaux. Le charbon de bois alors seul employé dans les hauts-fourneaux se trouvait ici en abondance. Au Nord-Ouest nous voyons encore sur la carte « Mines de fer ». Les sables sidérolithiques apparaissent assez souvent sur la carte géologique à l'altitude de 200 m environ vers Mortemart et Fleurac, parfois cachés par les sables du Périgord. De nombreuses poches creusées dans les calcaires du crétacé supérieur sénonien (le campanien ayant été arraché au début de l'ère tertiaire) sont remplies de minerai fossile entraîné depuis le Massif Central. Les nombreux calcaires permettent aussi de trouver la castine nécessaire au traitement du minerai. La population agricole assez nombreuse dans cette partie de la Dordogne fournit la main d'œuvre saisonnière — bûcherons et mineurs — durant l'hiver. Le Manaurie et ses affluents le Labinche, le Reilhac, le Granfon et le Navarre, font tourner soufflets et martinets. La Vézère distante d'à peine 10 km et la Dordogne permettent le transport des pièces fondues

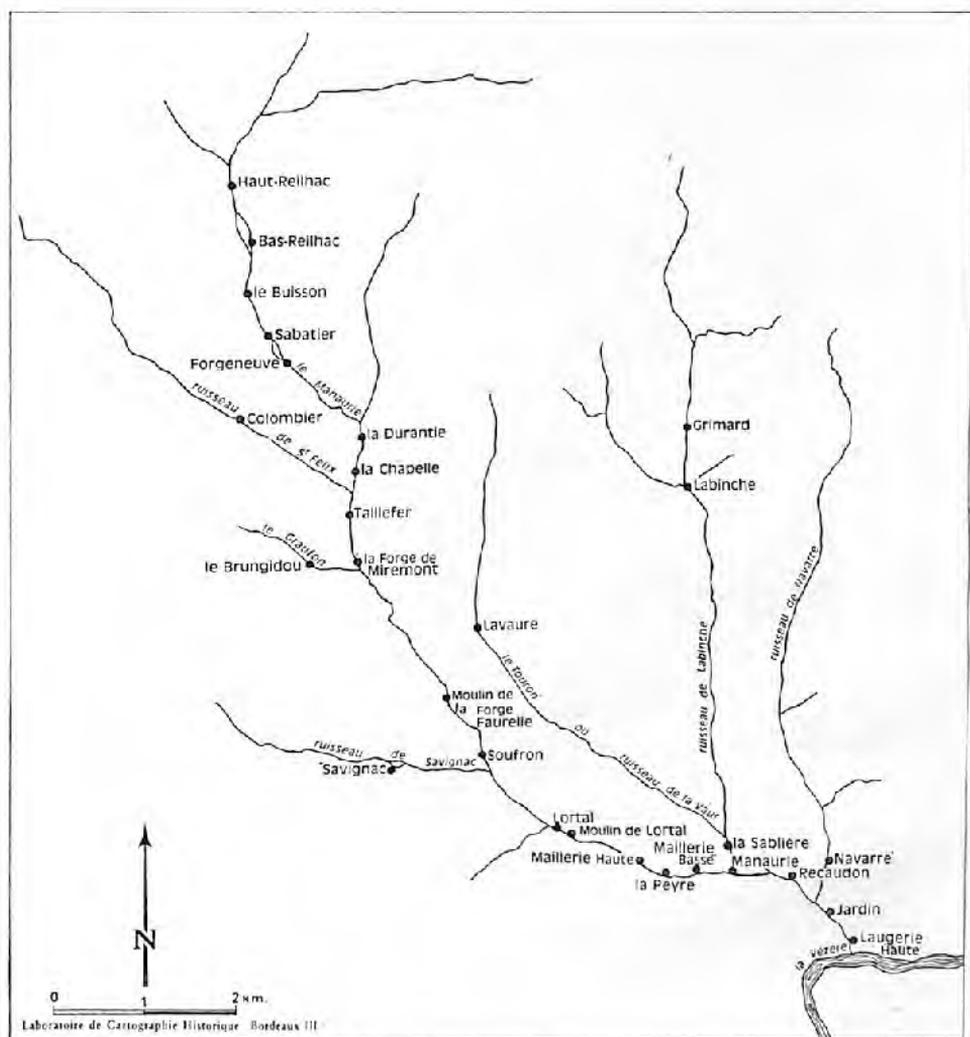
vers Bordeaux. Cette conjonction d'éléments favorables justifie l'implantation de 7 à 8 forges le long de ce ruisseau, de 2 moulins à foulon et d'une vingtaine de moulins à blé et à huile.

La période la plus prospère de cette vallée fut sans aucun doute la fin du XV^e siècle et le XVI^e. La reconstruction consécutive à la guerre de Cent Ans fut particulièrement importante. Les notices historiques que nous avons jointes à l'inventaire des moulins et forges montrent que de nombreux moulins en ruines sont de nouveaux accensés par les seigneurs de Turenne, de Larmandie et de Reilhac. Les forges, quant à elles, ont certainement été très florissantes durant la guerre de Cent Ans et n'ont, sans doute, pas interrompu leurs fabrications.

Aux anciennes forges, telles que celles de Manaurie, de Récaudou, de la Faurélie, de Reilhac et peut-être de Miremont, vont s'ajouter celles de la Tour, de Larmandie et de Laborie puis celles de Lortal, de Souffron et de la Forge Neuve. Nous devons être très prudents sur leur nombre, car plusieurs d'entre elles ont changé de nom en changeant de propriétaires et il nous a été parfois difficile de les situer. Les forges de la Borie et de Forge-Neuve sont sans doute une seule et même forge, de même que Larmandie et Lortal. Quelques auteurs pensent aussi que la forge de la Tour est la même que celle de Miremont ; pour nous, nous la considérons comme à l'origine du moulin de la Faurélie, situé en amont de la forge du même nom sur le cadastre de 1818.

Un aperçu général de la situation industrielle de cette vallée nous est donné par quelques extraits du contrat de mariage de Jean Boucher, habitant de la forge de Manaurie, fils de Raymond Boucher, sieur de la Borie du Peuch de Barbarande, co-seigneur de Récaudou, conclu le 31 août 1564¹ au repaire de Goudou : « Le futur reçoit le repaire de la Borie del Pech dans la juridiction et la ville de Miremont avec terres, vignes, bois, 4 paires de bœufs, confrontant avec le chemin de Miremont au Bugue, plus de nombreuses terres, bois, tous achetés par Raymond, plus une maison dans Miremont attenant au château, plus les rentes acquises pour 1.000 livres de Jean-Gabriel de Beynac, écuyer, sieur de la Roque, à pacte de rachat ; plus 1.000 livres, plus 1/3 de tout ce qu'il achètera à l'avenir, plus tout le cabal que son fils a et tient aujourd'hui aux forges de la Faurélie, de la Tour et de Reilhac comme son grèze et avec

1. A. D. Gironde, fonds Saint-Saud, 2 J, contrat de mariage de Jean Boucher (les dates sont celles des documents, avant 1592 elles sont en vieux style).



ses bois, mines, charbons, chevaux et autres cabals desdites forges de la valeur de 1.000 écus-sols ».

L'histoire de la forge de la Tour du XVI^e siècle au XIX^e nous permettra de suivre l'évolution de l'industrie dans cette vallée. En 1552 ², maître Ducloud, forgeron de la forge de la Tour à Mauzens, vend à Pierre Comte, marchand à Miremont et à Bouchier, maître de la forge de Manaurie, les 2/3 de la forge de la Tour située près du pré de Larmandie et en amont de la Faurélie moyennant la somme de 533 livres 6 sols 8 deniers. Le dernier tiers ainsi qu'une maison sera acheté par Pierre Comte en juillet 1554 ³ pour la somme de 338 livres. Cet acte nous apprend de plus que le vendeur Ducloud a autrefois affermé le moulin Goutier à Pierre Comte, l'a démoli et a construit à sa place un moulin à fer à la forge de la Tour. Cette forge était alors arrentée par Pierre Comte pour 25 quintaux de fer martelé (quintal non métrique évidemment). Les deux tiers de cette forge seront sans doute apportés en dot par Françoise Lecomte, fille de Messire Jacques, seigneur de Saint-Cirq et Marguerite Bertin du Bur, à Raymond Boucher, écuyer, seigneur de la Borie, de la Faurélie, de la Tour, de Laussel et du Roch le 2 février 1633 ⁴.

Au XVII^e siècle, l'évolution des techniques, le vieillissement des forges, l'envasement des étangs nécessitent de nombreux investissements et provoquent la concentration des forges et la disparition des moins importantes. La forge de la Tour n'échappe pas à cette règle : le 12 juillet 1636 ⁵, Raymond Boucher, écuyer, sieur de la Borie, afferme à Jehan Rey, sieur de Peuchagitet, la forge de la Tour. Il s'engage à faire reconstruire le four, à nettoyer le bief, à fournir aux entrepreneurs les matériaux de fer, le bois de ses terres et les pierres de ses maisons proches. Rey s'engage pour sa part à assurer les charrois, à faire les avances pour acheter les soufflets de la chaufferie et de l'affinerie. Le fermage, soit 6 × 20 livres annuelles, viendrait en remboursement ainsi que la jouissance de la maison de la Tour ⁶. En 1689 ⁷ le marquis d'Hautefort, surchargé de commandes, passe un sous-traité avec de Menou, sieur de la Cave, maître de la petite forge de la Tour, paroisse de Mauzens, pour la fourniture dans un délai de 9 à 10 semaines de 50 canons de 8 et 6.

2. A. D. Dordogne, 3 E 8730, notaire Chanablier.

3. A. D. Dordogne, *ibid.*

4. Comte de SAINT-SAUD, *Essais généalogiques périgourdins*, 1934, p. 219.

5. Archives privées de M. Esc'afér.

6. Ce fief dans la paroisse de Miremont touchait celui de la Borie (SAINT-SAUD, *op. cit.*, p. 213).

7. PEYRONNET (E.), *Les anciennes forges de la région du Périgord*, Bordeaux, 1958, p. 44.

En 1683 ⁸, grâce à l'enquête menée par Eliçagaray, nous pouvons estimer que seules cinq forges sont encore en état de mettre le feu : Lortal, la Faurélie, la Tour, Miremont et Souffron. Reilhac, Récaudou, Manauric, la Boric semblent éteintes. Lorsque les besoins de l'armée provoqueront à nouveau une enquête générale en 1771 ⁹, nous trouverons la plupart des forges abandonnées ou dans l'impossibilité de mettre le feu. Sur 11 forges de la subdélégation de Périgueux, 5 appartiennent à cette vallée mais deux seulement sont en activité.

La Faurélie cesse de fondre durant la Révolution, et à l'aube du XIX^e siècle seule subsiste la Forge Neuve. Une quinzaine de moulins tournent encore cependant et ne cesseront toute activité qu'au début du XX^e siècle. Bien qu'excessive, la réponse faite par Festugière au préfet de la Dordogne nous donne bien les raisons pour lesquelles l'industrie sidérurgique était vouée à la ruine dans cette région : investissement insuffisant dans les forges, manque d'énergie et de matières premières et surtout concurrence étrangère.

L'étude de l'ensemble de ces documents nous amène à faire quelques remarques. Au XVI^e siècle la copropriété des moulins et des forges était courante, et la possession même d'un vingtième de moulin chose intéressante. Nous devons aussi constater que, pour éviter la concurrence, des maîtres de forges tels les Boucher, Le Comte et la Clergary se partageaient propriété et cabals de presque l'ensemble des forges de cette vallée. Nous pourrions presque parler de cartel dès cette époque. A la forge, arrentée par le seigneur du lieu, va succéder la forge source de la seigneurie, indispensable au royaume. A côté des seigneurs de Miremont, des Aubusson, du duc de Mortemart, des Larmandie, des Reilhac vont apparaître les Boucher de la Tour du Roch, les Le Comte, les La Clergerie dont l'avenir sera particulièrement brillant avant la Révolution. Malheureusement, dès que leurs fortunes seront faites, ils abandonneront la direction personnelle de leurs forges et les laisseront peu à peu disparaître. Les registres paroissiaux montrent que le métier semblait plus important que le lieu où on l'exerçait, les maîtres de forges passaient facilement d'une forge à une autre et les meuniers d'un moulin à un autre.

Enfin à l'heure où l'on parle tant d'énergie de remplacement, nous voudrions pour conclure tenter d'évaluer l'énergie totale employée dans cette vallée. Nous n'avons malheureuse-

8. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 45.

9. *Ibid.*, p. 78.

ment pas pu retrouver l'enquête des ponts et chaussées de 1897. Seule l'hydrologie pourrait nous permettre de formuler quelques hypothèses souvent très hasardeuses car de nombreux moulins ne tournaient que pendant une écluse, et par suite des hautes eaux d'hiver, il serait très difficile d'évaluer le débit. Cependant nous pouvons estimer que l'ensemble des moulins de cette vallée ne pouvait fournir une énergie moyenne supérieure à 150 C.V., ce qui, à notre époque, est extrêmement minime et ne justifie pas l'implantation d'une industrie.

Depuis quelques années, la reconversion touristique est heureusement faite. Nous souhaiterions que soit signalée aux nombreux visiteurs de cette région les vestiges des deux hauts fourneaux de Forge Neuve et de la Faurélie qui sont, à l'heure actuelle, des monuments historiques au même titre que les grottes et châteaux de ce pays.

INVENTAIRE DES MOULINS

LE BRUGIDOU

Paroisse de Mauzens. Alt. : 15 m. — Ruisseau : le Grand Fon. Retenue des eaux : écluses classiques.

Le 1^{er} juin 1509 ¹⁰ au repaire de Larmandie, paroisse de Savignac, noble Jean de Larmandie arrente et accense à nouveau fief le moulin situé dans la paroisse de Mauzens appelé le Moly de Granfon, moulin en ruine dont la reconstruction est prévue dans l'acte ¹¹. En 1642 ¹² Françoise Lecomte, damoiselle, afferme à Thony Patin le moulin du Brugidou. En 1695, le 4 septembre ¹³, le sieur de Bordes du Cheylat afferme à Guillaume Couzinaud, meunier du moulin de la Tour, le moulin du Brugidou à la place de Jean Laffargue, pour 5 ans, pour 4 charges et demie de blé mouture et froment, une par an au mois de mai. En 1761 ¹⁴ Elie Jourzas est meunier, en 1763 François Pourtes et Jeanne Taillard ; en 1766 Antoine Delmon. Lors de l'inventaire des biens du duc de Mortemart en 1767 ¹⁵, le Brugidou est affermé pour 368 livres. Il figure encore sur l'enquête de 1897 ¹⁶. Il est actuellement occupé par un maraîcher, la source du Granfon ayant été captée par la société des eaux de Mauzens.

10. A. D. Dordogne, 3 E 8728, notaire Delmas, f^o 142.

11. Ce moulin devait être en amont du Brugidou.

12. A. D. Dordogne, 3 E 8729, notaire Andrieu.

13. A. D. Dordogne, 3 E 8731.

14. Reg. par. Mauzens, 30 juillet 1761.

15. *Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1966, p. 139.

16. Serv. agricoles, hydraulique.

LE BUISSON

Paroisse de Saint-Cernin-de-Reilhac. Alt. : 125 m. — Ruisseau : le Manauric. Retenue des eaux : écluse classique.

LA CHAPELLE

Paroisse de Mauzens. Alt. : 112 m. — Ruisseau : le Manauric. Retenue des eaux : écluse classique, longueur 400 m environ, correspondant à la distance de la Durantie à la Chapelle.

En 1490 ¹⁷ le seigneur de Turenne arrente le moulin Favars de Mauzens à Faure, forgeron à la Chapelle-Saint-Renaud ; le 21 juillet 1510 ¹⁸ à Mauzens, Arnaud, Durand, Jean, prêtre et Hélias Andrieu, frères pour eux et pour Jean, Michel, et autres Jean Andrieu de Mauzens achètent à Geoffroi Teyssendier le 1/3 du moulin de la Chapelle (en marge : moulin rompu) en la paroisse de Mauzens. Cette part avait été achetée par Tessandier à Pierre Galabert, notaire de Miremont, et relevait en fief du seigneur de Larmandie. Meuniers : en 1665 Jean Boucher et Jeanne Cournil ; en 1762 ¹⁹ : Lagrange et Marie Laparre. Affermé par le duc de Mortemart 512 livres en 1767 ²⁰.

LE COLOMBIER

Paroisse de Mauzens. Alt. : 128 m. — Ruisseau : Saint-Félix. Retenue des eaux : écluse étang.

LA DURANTIE

Paroisse de Mauzens. Alt. : 122 m. — Ruisseau : le Manauric. Retenue des eaux : écluse classique.

LA FAURELIE

Paroisse de Mauzens. Alt. : 95 m. — Ruisseau : le Manauric. Retenue des eaux : étang 200 m de large et 300 m de long, chute importante de l'ordre de 5 m.

Le 27 juin 1555 ²⁰, la Faurélie appartient à Pierre La Rivière, une partie des cabals étant à Raymond Boucher, lequel achète la forge le 20 juin 1598 ²¹ pour 3.000 livres. Noble Guillaume Boucher, écuyer, sieur de la Borie et de Laussel, afferme le 16 juin 1644 ²² à Jean de Vassal, écuyer seigneur de la Queyzie, son gendre, le repaire de la Faurélie, la forge pour 800 livres et à Méric Delbreil del Banquet, paroisse de Tayac, ancien fermier

17. A. D. Dordogne, 3 E 8728, notaire Delmas.

18. Arch. Esclafer.

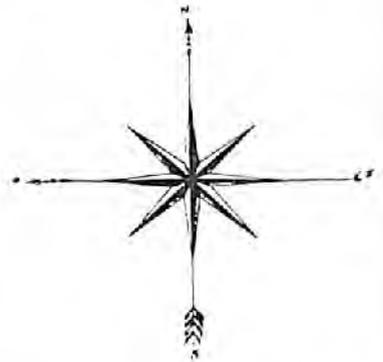
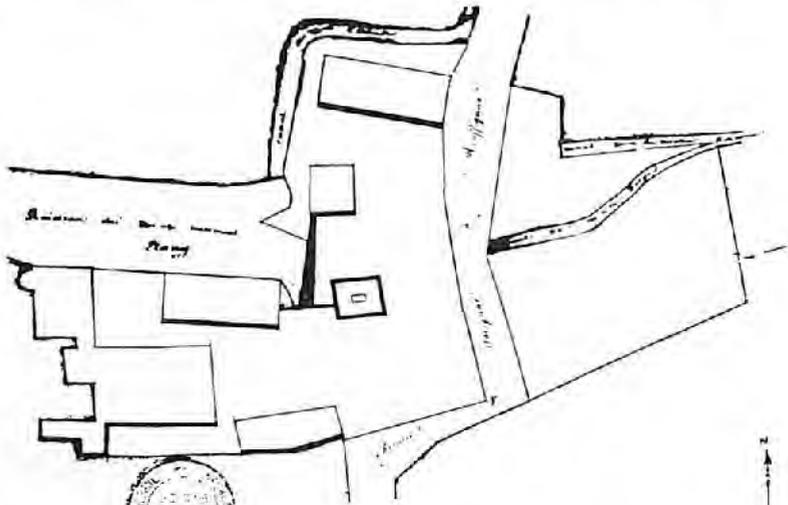
19. Reg. par. Mauzens, 12 février 1765.

20. B.S.H.A.P., 1956, p. 138.

21. SAINT-SAUD, *op. cit.*, p. 220.

22. Arch. Esclafer.

de l'ensemble, tous les autres biens du domaine de la Faurélie pour 900 livres. Joseph de Menou est seigneur de la Tour et de la Faurélie vers 1730 ²³. Carbonnière est fermier de la forge en 1766 ²⁴. Le 1^{er} avril 1771 ²⁵, le rapport de la subdélégation de Périgueux nous apprend que la forge a un fourneau et que le fonda-



ge dure de 3 à 4 mois. Production : chaudières et poteries. Propriétaire : M. de Menou, garde du corps du roi ; un fermier. En 1816, lors de la taxation des moulins à fer, l'étang a été comblé et le ruisseau ne passe plus à la Faurélie.

23. *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, t. 2, p. 95.

24. Reg. par. Mauzens, 27 septembre 1766.

25. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 78.

FORGE NEUVE

Paroisse de Mauzens. Alt. : 129 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : écluse formant barrage de la vallée ; largeur : 60 m environ, hauteur de chute de l'ordre de 5 m.

Le 14 avril 1523 ²⁶ au repaire de Reilhac, François Laborie, de la manse de Laborie, vend à Ludovic, Etienne, Pierre, Jean, Pierre le vieux et Bernard Conilh 1/12 de la propriété du Moly de Laborie alimenté par le ruisseau de Reilhac pour le prix de 3 livres tournois (ce moulin semble avoir été l'origine de la Forge Neuve). En 1771 ²⁷, la subdélégation de Périgueux note : « Forge Neuve sur le Reilhac, paroisse de Miremont, à 1/4 de lieue du château, sur un ruisseau, entre deux coteaux qui servent de point d'appui à la chaussée d'un étang. Un fourneau ; un fondage tous les ans ; durée du fondage : 5 ou 6 mois. Production : chaudières pour les îles et poteries en quantité. Bonne Forge (son débouché était l'Espagne). Propriétaire : M. de Maisonneuve, trésorier de France. » Mieux outillée que ses concurrentes, elle possédait un étang beaucoup plus important. Achetée en 1871 par Festugière, propriétaire de la forge d'Ans, la Forge Neuve continuera à travailler jusqu'à la liquidation Festugière. A la fin du XIX^e siècle cette forge devient moulin à écorce.

GRAND MOULIN ou REILHAC-HAUT

Paroisse de Saint-Cernin-de-Reilhac. Alt. : 154 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : barrage à travers la vallée. Hauteur de la chute : 3 à 4 m, 100 m de large en partie, 100 de long. A l'origine ce moulin semble être une forge, la Forge de Reilhac.

GRIMARD

Paroisse de Fleurac. Alt. : 140 m. — Ruisseau : le Labinche. Retenue des eaux : forte chute de 7 à 8 m, écluse entièrement maçonnée. Construction Renaissance. 1 meule à blé ²⁸.

LE JARDIN ou MOULIN NEUF

Alt. : 63 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : écluse classique, très faible chute, fort débit.

En 1492, Jean Arnaud de Larmandie et Jean de Commarque accensent à Hélias Portier, laboureur et à Jeanne Portier,

26. A. D. Dordogne, 3 E 8730, notaire Chanabier.

27. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 78.

28. A. D. Dordogne, 70 S 98.

sa sœur, femme de Géraud Boyer, habitant de Laugerie, le Moulin Neuf, paroisse de Manaurie, pour un cens annuel de 4 cartons de froment, 2 poules et 10 sols tournois. 2 meules à blé, une meule à huile en l'an IX ²⁹.

LE LABINCHE

Alt. : 120 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : forte chute, 5 à 6 m. se servant de la dénivellation. Écluse très large. Une meule à blé.

LARMANDIE

Alt. : 80 m environ. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : inconnue.

Semble être l'origine de la forge de Lortal. Achat fait en décembre 1554 par Pierre La Clégary, maître de la forge de Manaurie, de la moitié de la forge de Larmandie et d'un pré à Jean Castang dit Bouchard, pour la somme de 400 livres tournois. Il paraît vraisemblable, d'après d'autres documents de la même époque que nous avons pu consulter, que ce Pierre La Clégary est un ascendant direct des La Clergerie, propriétaires de la forge de Lortal.

LAUGERIE HAUTE

Paroisse de Tayac. Alt. : 60 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : écluse classique, débit important, très faible chute.

LAVAURE

Paroisse de Mauzens. Alt. : 130 m. — Ruisseau : la Chapelle, la Vaure ou le Touron. Retenue des eaux : barrage de la vallée.

FORGE DE LORTAL

Paroisse de Savignac. Alt. : 77 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : importante écluse classique de 300 m de long, 20 m de large, formant étang.

En 1771 ³⁰, la subdélégation de Périgueux écrit : « Forge de Lortal, paroisse de Savignac-de-Miremont, ne va pas depuis environ 14 ans. On y faisait du fer battu. Elle pourrait être rétablie à peu de frais. Propriétaire : M. de Lortal, qui a 4 fils dans les gardes du corps du Roi, fait exploiter ». Aucune mention n'est faite dans l'enquête de 1788.

29. A. D. Dordogne, 6 M 524.

30. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 78.

Meunier en 1692 ³¹, Antoine Mazel; Malet en 1694; en 1697, Hélié Fournier. An X : 2 meules à blé, 1 meule à huile ³².

MAILLERIE HAUTE

Paroisse de Manaurie. Alt. : 75 m. — Ruisseau : le Manaurie. Ecluse : n'existe plus. Chute certainement très faible, devait posséder un marteau à fouler.

MAILLERIE BASSE

Paroisse de Manaurie. Alt. : 70 m. — Ruisseau le Manaurie. Retenue des eaux : étang important d'après le cadastre de 1818. Semble devoir être confondu avec le moulin à foulon de Sainte-Croix figurant dans l'inventaire de l'an IX ³³. 1 marteau à fouler.

MANAURIE

Paroisse de Manaurie. Alt. : 65 m environ. — Ruisseau : le Manaurie. Antoine Lagorse, forgeron en 1693 ³⁴.

Une forge existait déjà en 1552, Raymond Boucher puis Pierre la Clégary en seront successivement les maîtres de forges. (Ne figure pas en 1683). Il n'y a plus d'écluse actuellement. Il existe à Manaurie une maison dite de la Forge.

FORGE de MIREMONT ou de la FARGEOTTE

Paroisse de Mauzens. Alt. : 100 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : étang de 50 m de long sur 50 m de large en 1818, faible chute.

Eliçagaray, en 1683 ³⁵, cite la forge de Miremont comme en état de mettre à feu. Elie Lagrange et Marie Lapasse, meuniers en 1766, Gabriel Veral et Marie Estay en 1762. En 1766 la forge n'est plus exploitée ; elle produisait des poteries et des chaudières. Lors de l'inventaire de la baronnie de Miremont, on peut lire : « l'étang du moulin de la forge est entièrement comblé et sous deux ans il sera hors d'état de pouvoir moudre. Pour nettoyer, ce serait une opération de plus de 800 livres ».

LE NAVARRE

Paroisse de Manaurie. Alt. : 70 m. — Ruisseau : le Navarre.

31. Reg. par. Savignac-de-Miremont.

32. A. D. Dordogne, 6 M 524.

33. A. D. Dordogne, 6 M 522.

34. Reg. par. Savignac, 27 septembre 1693.

35. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 45.

Retenue des eaux : écluse classique. Une meule à blé d'après l'enquête de l'an IX ³⁶.

LA PEYRE

Paroisse de Manaurie. Alt. : 75 m. environ. — Ruisseau : le Manaurie. Ecluse : étang. Puissance 8 à 10 C.V. 2 meules à blé, une à huile.

Brandou meunier en 1694, François de Cales mort le 24-7-1694 ³⁷. Motif d'un procès avec le duc de Mortemart en 1735.

RECAUDOU

Paroisse de Manaurie. Alt. : 65 m environ. — Ruisseau : le Manaurie. L'écluse n'existe déjà plus en 1818, devait être un étang puisque faisant tourner une forge vers 1500 ? Raymond Boucher est co-seigneur de Récaudou en 1564.

Sieur Planteau, maître de forge en 1698. Cette forge ne figure pas sur les enquêtes de 1683, de 1771 et de 1784. Figure en 1789 pour une meule à blé, le moulin disparaît à l'enquête de l'an IX.

REILHAC BAS

Paroisse de Saint-Cernin-de-Reilhac. Alt. : 145 m. environ. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : écluse classique mais importante. Se trouvait à l'aplomb des ruines de Reilhac, pouvait être le moulin banal de cette paroisse. Existait encore en 1818 ; n'existe plus.

SABATIER

Paroisse de Saint-Cernin-de-Reilhac. Alt. : 132 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : écluse classique. 1685. Thony Mazol, meunier ³⁸.

LA SABLIERE

Paroisse de Manaurie. Alt. : 65 m. environ. — Ruisseau : le Labinche. Retenue des eaux : écluse classique. 2 meules à blé en l'an IX ³⁹.

SAVIGNAC

Paroisse de Savignac-de-Miremont. Alt. : 110 m. environ. N'existe plus ; figure encore sur la carte de Belleyme et en 1897.

36. A. D. Dordogne, 6 M 524.

37. Reg. par. Savignac, 24 juillet 1694.

38. Reg. par. Savignac, 30 décembre 1685.

39. A. D. Dordogne, 6 M 524.

SOUFFRON

Paroisse de Savignac-de-Miremont. Alt. : 85 m. environ. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : écluse importante faisant étang devant les bâtiments de la forge.

Le 27 juin 1555 ⁴⁰, Maître Pierre de la Rivière, forgeron, achève de payer à Géraud de Souffron à Fleurac le 1/7 du moulin de Souffron, paroisse de Savignac. Le prix de vente est de 40 livres tournois augmenté de 20 livres pour la plus-value et le pacte de rachat. Ce moulin à blé, à huile, à foulon, deviendra plus tard une forge. En 1683 ⁴¹ Eliçagaray cite la forge de Souffron, appartenant à Jean Souffron, comme en état de mettre le feu. En 1766 ⁴² on peut écrire : « Forge du moulin de Souffron, paroisse de Mauzens. Cette forge n'est plus exploitée, elle produisait des chaudières et des poteries. Propriétaire : sieur René de Cazillac, docteur en médecine ».

TAILLEFER

Paroisse de Mauzens. Alt. : 106 m. — Ruisseau : le Manaurie. Retenue des eaux : écluse classique, 250 m environ, large de 20 m aux abords du moulin.

Meunier : Gabriel Veral en 1761 ⁴³; affermé par le duc de Mortemart en 1767, 768 livres. Moulin banal ⁴⁴.

Jean CUBELIER de BEYNAC.

40. A. D. Dordogne, 3 E 8730, notaire Chanabier.
 41. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 45.
 42. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 79.
 43. Reg. par. Mauzens, 16 juillet 1761.
 44. B.S.H.A.P., 1966, p. 138.

Les migrations intellectuelles en Périgord AU XVIII^E SIÈCLE

Une série d'études récentes ont souligné à quel point l'alphabétisation en Périgord au XVIII^e siècle se situait à un niveau catastrophique, une personne sur cinq seulement sachant lire et écrire ¹. Il est fort possible que cela s'explique, au moins en partie, par un déficit notable en « gens de savoir », pour reprendre une expression de l'époque. En effet l'étude des régents ² comme celle des curés ³ montrent que nombre d'entre eux venaient d'autres diocèses. Les migrations « intellectuelles » étaient donc importantes dans le Périgord du XVIII^e siècle. On pourrait y voir, à priori, une illustration de l'atonie économique régionale à cette époque ⁴, car ce mouvement s'accompagnait du départ d'une élite intellectuelle née sur place. Pourtant l'analyse en profondeur de cette question amène à nuancer une telle hypothèse.

**

Qu'il s'agisse des curés ou des régents, mille indices semblent montrer l'importance numérique que tiennent dans leurs rangs les éléments réputés « étrangers ». Il est pourtant bien difficile d'apprécier statistiquement cette importance. Encore le problème se pose-t-il différemment selon que l'on a affaire aux premiers ou aux seconds.

Prendre la mesure exacte de la proportion de migrants qui existe parmi les régents est une entreprise qui se révèle très vite impossible. Cela tient d'abord à la médiocrité de l'institution scolaire qui interdit de formuler un chiffre, même approximatif, de paroisses ayant bénéficié de la présence continue d'un régent ⁵. Et même lorsque nous avons la chance de disposer de

1. J.-P. POUSSOU, Recherches sur l'alphabétisation de l'Aquitaine au XVIII^e siècle, dans F. FURET et J. OZOUF, *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à J. Ferry* (Paris, 1977), t. II, p. 294-354.
2. P. BUTEL et G. MANDON, *Alphabétisation et scolarisation en Aquitaine au XVIII^e et au début du XIX^e*, op. cit., p. 7.
3. G. MANDON, *Les curés du Périgord au XVIII^e siècle — Contribution à l'étude du clergé paroissial sous l'Ancien Régime*. Thèse de 3^e cycle, Bordeaux, 1979.
4. Sur cette question, voir en particulier J.-P. POUSSOU, *L'immigration bordelaise (1737-1791). Essai sur la mobilité géographique et l'attraction urbaine dans le Sud-Ouest de la France au XVIII^e siècle*. Thèse de doctorat ès lettres, Université de Paris IV, 1978.
5. Seule l'étude systématique des registres paroissiaux permettrait de se faire une idée acceptable de la situation. Les renseignements que fournissent les inventaires sommaires de ces sources permettent une approche de la question. Ils conduisent en particulier à se demander si le nombre de régents n'a pas décliné au XVIII^e siècle.

dénombrements, comme c'est le cas avec les enquêtes de Tourny, ceux-ci se contentent d'indiquer le nom des intéressés sans préciser leurs origines ⁶. A défaut de données chiffrées, il faut donc se contenter d'informations plus diverses résultant de renseignements tirés des registres paroissiaux ou du fonds de l'Intendance. Mais le nombre de fois où les dossiers que l'on peut ainsi constituer mettent en scène un régent venu d'un autre diocèse est trop élevé pour ne pas retenir l'attention. Par ailleurs, si certaines de ces sources prennent un caractère anecdotique, il en est d'autres qui sont beaucoup plus révélatrices. Ainsi ce très volumineux dossier tiré de la série des archives judiciaires mettant en scène un régent nommé Maze (ou Moze), arrêté à Brantôme à la suite d'un vol commis dans une église ⁷. Le prévenu, âgé de 57 ans, déclare être natif du bourg de Souchère au diocèse de Vabre. Interrogé sur les motifs qui l'ont conduit à venir enseigner en Périgord, il répond qu'« il a quitté son pays dans l'objet de gagner sa vie en enseignant et que c'était le feu sieur Grapin, précepteur à Ribérac, qui était de son pays et qui l'avait déterminé à venir en Périgord ». Or, le Pol Grapin dont il est fait mention ici n'est pas un inconnu : il a fait l'objet d'une étude parue sous la plume de E. Dussolier ⁸. On voit du même coup, à travers une affaire de ce genre, se profiler un autre aspect de la question : une fois installés en Périgord, ceux des régents qui y réussissaient pouvaient faire signe à leurs compatriotes et être ainsi à l'origine de migrations en chaîne. Gardons-nous pourtant de surestimer la proportion de réussites de cet ordre : tout laisse penser qu'elles sont du domaine de l'exception et le cas Moze illustre bien : celui-ci, nous apprend son interrogatoire, a échoué successivement à la Rochebeaucourt puis à Brantôme, avant de venir s'installer à Saint-Pardoux où, au moment de son inculpation, il n'avait guère que dix élèves ⁹.

Il est beaucoup moins malaisé de se faire une idée de la proportion des prêtres étrangers qui dirigèrent des paroisses dans le diocèse au cours du XVIII^e siècle. Certes, nous ne disposons pour le Périgord d'aucune des grandes sources rencontrées pour

-
6. Les intendants Tourny père et fils firent dresser en 1744 et 1758 des états des régents en exercice. Ces états se trouvent aux Archives départementales de la Gironde sous les cotes C 3097 et 3106.
7. Arch. dép. Dordogne, B 485, pièces 46 à 116.
8. E. DUSSOLIER, Paul Grapin, maître-ès-arts à Ribérac, *B.S.H.A.P.*, t. LV (1928), p. 78.
9. Soulignons d'ailleurs que les choses se sont singulièrement compliquées au fil de l'interrogatoire puisque l'on y apprend que le véritable nom de Maze est Annat et qu'il s'agit d'un prêtre qui a abandonné son état et s'est marié. Reconnu coupable, il fut exécuté en place de la Clautre.

d'autres diocèses ¹⁰. En l'absence de tels éléments, il n'est pourtant pas impossible d'aboutir à quelques conclusions grâce à la classique méthode des fiches onomastiques dressées à partir du dépouillement de sources très diverses ¹¹. Une telle entreprise nous a permis de disposer d'un millier environ de fiches nominatives parmi lesquelles un tiers comportent des renseignements relativement précis quant aux origines géographiques. Les conclusions que l'on peut en tirer sont à la fois d'ordre quantitatif et qualitatif. Sur le plan quantitatif tout d'abord, il apparaît que 34 % des prêtres dont nous connaissons les origines sont des immigrants ¹². Trois fois sur quatre, les diocèses d'où ils arrivent sont situés à l'Est du nôtre, et le Massif central paraît bien être notre meilleur pourvoyeur. Très faible est par contre le nombre de ceux qui viennent des autres diocèses aquitains, Bordeaux, Agen ou Bazas : un sur cinq environ.

Ce bilan, résultant d'éléments dispersés à tous points de vue, se trouve confirmé par une source beaucoup plus spécifique : il s'agit du livre — journal du correspondant parisien pour le diocèse des banquiers en cour de Rome ¹³ ; on y trouve mentionnées toutes les affaires soumises à l'administration diocésaine qui engageait des tractations financières avec Rome, et notamment les « résignations en faveur » par lesquelles, et moyennant pension, un curé arrivé à l'âge de la retraite cédait son bénéfice à un confrère plus jeune ¹⁴. Or, on sait que c'est entre les mains du pape que devait se faire l'abandon de la cure ¹⁵. Le document se présente sous la forme d'un livre de compte et il couvre une période d'un demi-siècle environ. 130

10. Et en particulier des enquêtes systématiques sur la composition du clergé organisées par quelques évêques à la fin de l'Ancien Régime. Le cas du clergé bordelais, d'après une enquête de ce type, a été étudié par Ph. LOUPES, Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772, *Annales du Midi*, 1972, p. 5-24.

11. Les renseignements les plus abondants proviennent de deux sources : minutes notariales et en particulier testaments d'une part, registres paroissiaux de l'autre. Dans ces derniers, les rubriques nécrologiques sont souvent d'un grand secours. On peut à titre d'exemple citer celle-ci, tirée du registre de Saint-Priest-les-Fougères et qui mentionne, pour 1758, le décès de Jacques Maury, « agé de quatre vingt ans et quatre mois, curé de la paroisse depuis 1724 et auparavant de Saint-Robert et Saint-Nicolas en Limousin, originaire d'Aurillac ».

12. Voici les chiffres auxquels nous parvenons : origine géographique connue 289 ; étrangers : 98, soit 34 % ; parmi lesquels : originaires des diocèses aquitains : 20 % ; originaires du Centre : 74 %, divers : 6 %.

13. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1823/20. Nous remercions l'abbé L. Grillon d'avoir mis à notre disposition un inventaire raisonné de cette source dont il a fait lui-même une analyse dans : Un registre de l'officialité diocésaine de Périgueux (1681-1728), *B.S.H.A.P.*, t. XCIX (1972), pp. 97-106.

14. Sur les résignations en faveur, voir les dictionnaires de droit canonique et de pratique bénéficiale de l'Ancien Régime. On citera en particulier DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de matière bénéficiale conféré avec les maximes de la jurisprudence en France*, Lyon, 1776.

15. Pour les applications locales du principe, voir notre thèse, p. 44 et suivantes.

cas de résignations s'y trouvent mentionnés entre 1682 et 1728. Comme dans chacun des cas figure d'une manière précise l'identité de celui auquel la cure est attribuée, il nous est possible de déterminer cette fois d'une manière précise la part des prêtres étrangers. Celle-ci s'élève à 25 %, chiffre inférieur à celui obtenu par la méthode précédente pour des raisons assez compréhensibles : dans la mesure où la procédure exigeait ici que celui qui résignait sa cure et celui qui la recevait se connaissent, elle désavantageait les candidats les plus éloignés. Mais elle pouvait aussi être à l'origine de la constitution de « dynasties » beaucoup plus solidement ancrées dans une paroisse que les régents déjà rencontrés : il n'y a en effet aucune espèce de comparaison entre les moyens d'existence que pouvait donner un bénéfice-cure et ceux que l'on pouvait se procurer en enseignant !¹⁶ Ainsi voit-on certaines familles auvergnates régner d'oncles en neveux plus d'un siècle durant sur une paroisse¹⁷. Parfois, de la même manière, c'est un morceau d'archiprêtré qui passe sous le contrôle de Limousins¹⁸. Quoiqu'il en soit, s'il diverge quant aux propositions de migrants avec les résultats précédents, ce document en confirme les enseignements qualitatifs : une fois de plus, ce sont bien les prêtres venus du Massif central qui l'emportent largement¹⁹.

Quel que soit l'horizon dont ils proviennent, curés et régents réputés « étrangers » semblent donc tenir une très grande place dans le diocèse. Une telle situation paraît trouver son explication dans le déficit du recrutement diocésain. Les éléments ne manquent pas pour confirmer cette hypothèse : tout au long du siècle se multiplient les lamentations épiscopales sur le manque de prêtres²⁰. Et elles sont parfois formulées dans des circonstances qui les rendent particulièrement crédibles : ainsi, c'est parce qu'il manque de prêtres au point de ne pouvoir donner de vicaires aux curés qui en demandent que Mgr de Prémeaux doit, en 1770, abandonner aux Doctrinaires la direction d'un collège que tenaient les prêtres séculiers depuis le départ

16. On pourrait d'une part opposer la stabilité du bénéfice à l'instabilité de la régence, et d'autre part comparer leurs revenus : 100 livres par an pour la régence, dix fois plus pour un bénéfice moyen dans le dernier tiers du siècle.

17. Ainsi le cas des Voullat à Agonac : Arch. dép. Dordogne, 5 E Agonac.

18. Arch. dép. Dordogne, 2E 1823/20 : le secteur de Saint-Pardoux-la-Rivière au début du XVIII^e siècle voit ainsi trois paroisses simultanément entre les mains de clercs limousins.

19. *Curés du Périgord*, p. 44.

20. On peut ici se référer aussi bien au mémoire de 1711 (Arch. dép. Dordogne, 3 E 1811) qu'à celui du curé Delteil au moment de la réunion des États généraux (« On se plaint tous les jours de la disette de prêtres »). Arch. dép. Dordogne, 6 C 32.

des Jésuites ²¹. Quand on sait combien l'évêque désirait le maintien des séculiers, on peut admettre qu'il fallut des raisons vraiment contraignantes pour qu'il se résolve à un tel parti. Ce qui est vrai pour les prêtres semble l'être plus encore pour les régents : ainsi, à plusieurs reprises, l'écolâtre du diocèse est-il amené à souligner la très grande rareté des candidats capables de prendre en charge l'œuvre de scolarisation ²². Au total la pénurie constatée dans ces deux domaines peut permettre de dégager une conclusion d'ensemble : nous sommes en présence d'un diocèse très en retard sur le plan de l'alphabétisation ; de ce retard découlent tout à la fois et l'insuffisance des candidats aux fonctions religieuses et celle du personnel capable d'assurer la scolarisation, ce qui a pour conséquence l'impossibilité d'un « décollage » intellectuel et, comme le souligne un texte du début du siècle, l'insuffisance des vocations. Ce sont bien là les données d'une situation bloquée, et le recours aux éléments étrangers ne constitue qu'un pis-aller étant donné les difficultés de contact créées par les problèmes linguistiques, comme l'affirme l'évêque de Périgueux au milieu du siècle ²³.

A ceci s'ajoute pourtant un fait en apparence contradictoire mais qui se révèle au fond complémentaire : dans le même temps où existe un courant d'immigration qui attire des éléments étrangers dans le diocèse, un autre courant porte des clercs périgourdiens vers d'autres régions. Remarquons surtout qu'un bon nombre de ces derniers occupent des fonctions de tout premier ordre : une vingtaine d'évêques français du XVIII^e siècle sont ainsi issus du Périgord ²⁴. De même, les notices biographiques établies par l'abbé H. Brugière pour le clergé à l'époque révolutionnaire ²⁵ montrent qu'en 1789 de nombreux ecclésiastiques de notre diocèse occupaient en différentes régions des situations fort enviables. Ceci est tout à fait compréhensible quand on connaît le recrutement du clergé périgour-

21. Ch. LAMBERT, *L'administration, les études et la discipline au collège de Périgueux sous l'Ancien Régime, B.S.H.A.P., 1923*, pp. 22 et 203.

22. Arch. dép. Gironde, C 444, lettre de Lansade, curé de Bergerac. « J'ai écrit à M. Lalande, maître-école et vicaire général de Périgueux, pour savoir s'il avait en mains de bons sujets pour les remplacer (il s'agit des régents indociles que le curé veut chasser). Supposé que vous les interdisiez, il m'a répondu qu'il n'y aurait pas moyen d'en trouver pour l'écriture et l'arithmétique ».

23. Arch. dép. Gironde, C 3290, Il y est question d'« étrangers souvent peu capables et qui n'entendent pas l'idiome du pays ».

24. On peut citer entre autres Bertin, évêque de Vannes, Jean-Marie Dulau de la Côte, archevêque d'Arles, Jean Louis, évêque de Digne, Charles Dulau d'Allemans, évêque de Grenoble, C. Chapt de Rastignac, évêque de Tulle, etc... Il faut surtout mentionner Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, qui joua probablement un grand rôle dans beaucoup de ces promotions.

25. H. BRUGIERE, *Le livre d'or des diocèses de Périgueux et Sarlat ou le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire*, Montreuil-sur-Mer, 1893.

din et la place que tiennent dans ses rangs des candidats issus des plus hautes couches de la société, et en particulier de la noblesse qui est bien la meilleure pourvoyeuse de prêtres²⁶ : ces enfants de famille souvent envoyés aux séminaires de Saint-Sulpice²⁷, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ou encore d'Angers ne revenaient que très rarement en Périgord et presque toujours très provisoirement. Cette prépondérance des classes les plus élevées dans le recrutement s'explique par le fait que, dans les conditions imposées par le titre clérical, il était sûrement, dans la première moitié du siècle au moins, peu de familles moyennes en état d'orienter leurs enfants vers les carrières sacerdotales²⁸. Lorsqu'elles pouvaient le faire, ces familles n'étaient en tous cas pas en état d'offrir d'études plus prestigieuses que celles dispensées par les séminaires périgourdins. Il n'était pas question, en particulier, d'envoyer les enfants à l'Université de Bordeaux y obtenir les grades indispensables à qui briguaient certaines fonctions. C'est encore ce que souligne l'évêque lorsqu'en 1748 il demande l'agrégation de son séminaire à l'Université de Bordeaux, afin qu'il soit habilité à décerner les grades universitaires²⁹. La situation difficile du Périgord paraît donc bien résulter d'une fuite de ses élites, remplacées finalement d'une manière assez médiocre. On peut y voir une explication plausible à l'atonie et au manque de dynamisme du milieu local.

De telles idées bénéficient d'un très large écho parmi les Périgourdins du siècle des Lumières : ils n'hésitent pas à dénoncer les effets pervers de l'émigration. Les cahiers de doléances sont très éloquents à ce sujet, tel celui de Villamblard qui lie émigration et passage dans les catégories qui nous intéressent ici : « Les travailleurs les plus nerveux ont abandonné une paroisse frappée de tant de maux; ils se sont enrôlés avec la laquetaille et les artistes pour avoir du pain avec des vices, l'oisi-

26. D'après l'étude que nous avons faite des titres cléricaux, les nobles qui ne représentent guère que 4 % de la population de la ville de Périgueux y souscrivent près de 20 % des titres cléricaux.

27. Les registres nominatifs de Saint-Sulpice permettent en effet de remarquer qu'il existe un courant continu de séminaristes périgourdins présents dans l'institution, de la fin du XVII^e siècle à la Révolution.

28. Il fallait en effet garantir au futur prêtre un revenu de cent livres-tournois jusqu'au moment où il recevrait un bénéfice lui permettant d'avoir des moyens d'existence réguliers. Pour garantir ce revenu annuel, la famille devait pouvoir offrir au jeune clerc un bien de la valeur de 2.000 livres, le plus souvent une métairie. L'étude des actes notariés qu'a conduite J.P. Poussou pour le bureau de Ribérac met en exergue le caractère très minoritaire des familles consentant des dots de plus de 1600 livres. Une telle situation montre combien l'obligation du titre pouvait constituer une barrière contraignante.

29. Arch. dép. Gironde, C 3290, démarche qui se solde par un échec. Si elle avait réussi, le séminaire de Périgueux aurait pu attribuer, à l'issue des études de théologie, le titre de docteur.

velé avec la commodité et la bassesse. Prennent-ils un peu plus d'essor, ils se font prêtres ou moines et vont grossir la troupe des fainéants »...³⁰. Pourtant deux nuances sont à apporter ici. La première pour souligner, avec J.-P. Poussou, combien est vivant à travers tout le XVIII^e siècle ce genre littéraire dont la meilleure illustration est réalisée par J.-J. Rousseau, qui dénonce les méfaits des villes et le préjudice que l'émigration cause aux campagnes³¹. La seconde pour remarquer combien certaines affirmations sont familières au langage épiscopal et en relativisent la portée : le discours sur la « disette » de prêtres et de vocations est de toutes les époques, et la méfiance vis-à-vis des prêtres étrangers est bien caractéristique d'un siècle qui eut au plus haut point le souci de l'uniformité doctrinale et pastorale. Par ailleurs, de même que nous avons fait allusion au mémoire de Mgr de Prémieux à propos de l'agrégation du séminaire à l'Université, il nous faut remarquer combien, dans leur réponse, les autorités universitaires soulignent la relativité des fléaux dont l'évêque fait état. Il leur suffit de comparer la situation du diocèse de Périgueux avec celle des autres diocèses aquitains³². Toute la question paraît bien être là, et les phénomènes sur lesquels nous nous sommes arrêté ne semblent pouvoir être véritablement appréciés que dans un cadre historique et géographique beaucoup plus large.

Que signifie d'abord la présence dans les rangs du clergé de nombreux prêtres d'autres diocèses ? Il ne s'agit ni d'une particularité locale, ni même, en soi, d'un signe manifeste de pénurie des vocations : sous l'Ancien Régime, la plupart des diocèses, y compris ceux dont la vitalité religieuse ne saurait être remise en cause, accueillent une proportion non négligeable de prêtres étrangers³³. Tout au plus pourrait-on dire que le diocèse se caractérise par le fait que la proportion des migrants y est plus élevée que la moyenne. Mais ne serait-ce pas le cas de bien des diocèses aquitains et singulièrement de celui de Bordeaux³⁴ ? Autre fait caractéristique : bien loin de se limiter à l'Ancien Régime, ce phénomène s'est poursuivi bien au-delà :

30. On peut voir sur le même thème le cahier de Saint-André-de-Double dont les récriminations sont cependant plus classiques.

31. J.-P. POUSSOU, *L'immigration bordelaise*, p. 779.

32. Arch. dép. Gironde, C 3290 : Aux attendus de l'évêque « on répondit par une réflexion générale que toutes les raiforimes pouvaient être alléguées avec autant de fondement par tous Messieurs les évêques des diocèses voisins... que la pauvreté des habitants du Périgord n'était pas générale et d'ailleurs qu'elle n'était pas particulière à ce diocèse ».

33. On verra par exemple l'étude de Ch. BERTHELOT du CHESNAY, *Le clergé diocésain français et les registres des insinuations ecclésiastiques*, R.H.M.C., 1963, p. 255.

34. Voir l'article de Ph. LOUPES cité ci-dessus et les conclusions de R. DARRICAU dans B. GUILLEMAIN, *Le diocèse de Bordeaux*, Paris, 1974, p. 151.

un tiers d'immigrants, c'est encore la situation du clergé périgourdin à la fin du XIX^e siècle, comme l'a montré l'étude récente de P. Pommarède ³⁵. Que ces immigrants soient pour une proportion identique originaires des hautes terres orientales montre bien la grande permanence de ce phénomène malgré le bouleversement complet des conditions de recrutement. On peut alors s'interroger sur le fait de savoir si cette tradition de recours aux migrants n'est pas un fait qui relève davantage du domaine spirituel que du domaine social : ce ne sont, semble-t-il, ni les barrières créées par l'argent, ni celles de nature intellectuelle qui suffisent à expliquer la très grande insuffisance du recrutement, mais bien une certaine atonie religieuse qui se manifeste en dehors du contexte politique et social.

Il y a tout autant lieu de se montrer réservé sur l'idée d'insuffisance des structures intellectuelles. D'abord parce qu'il est très discutable que tous les séminaristes qui ont quitté le diocèse pour aller faire leurs études ailleurs ne soient pas revenus. Si une telle assertion se vérifie pour ceux qui vont à Saint-Sulpice (et y a-t-il lieu d'en être surpris ?), elle est très discutable concernant ceux qui se rendent à l'Université et en particulier à Bordeaux ou Poitiers, lesquelles semblent, après la ferme lière de Cahors ³⁶, être les plus fréquentées par les Périgourdins : il faut en effet savoir qu'en 1789 plus du tiers des curés en exercice étaient gradués ³⁷ et, le plus souvent, docteurs en théologie, ce qui signifie bien qu'une fois leurs études achevées ils rentreraient dans le diocèse. De même, la médiocrité des institutions scolaires est une réalité qui mériterait d'être regardée de plus près. S'il s'agit de ce qui correspondrait aux actuelles écoles primaires, il faut aller plus loin et parler d'une insuffisance notable. Celle-ci n'est pas à séparer du retard caractéristique de l'alphabétisation ³⁸. S'il s'agit par contre des institutions de type secondaire, de celles qui au XVIII^e siècle semblent assurer la promotion véritable, les choses semblent être très différentes : il suffit de consulter les enquêtes de la période révolutionnaire

35. P. POMMAREDE, *La séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*, Périgueux, 1976 : « De 1854 à 1894, sur 641 prêtres entrés dans le ministère, 210 provenaient de diocèses étrangers ».

36. P. FERTE, *L'université de Cahors au XVIII^e siècle (1700-1751). La comae universitaire du siècle des Lumières*, Toulouse, 1974.

37. Arch. dép. Dordogne, 6 C 32.

38. Il va de soi que si l'absence de régences peut être considérée comme une des causes de l'analphabétisme, on voit mal des régences s'épanouir dans un milieu à 80 % analphabète. Nous ne pensons d'ailleurs pas que les régents rencontrés en Périgord aient véritablement cherché à faire de l'alphabétisation. L'école dans notre région, celle qui réussit, c'est d'abord celle qui dispense un enseignement que nous qualifierions aujourd'hui de général ou de secondaire.

pour s'en convaincre³⁹. On peut même aller jusqu'à se demander dans quelle mesure le diocèse n'était pas dans ce domaine dans une situation privilégiée. Deux exemples conduisent à se poser une telle question. Ainsi, il est à peu près certain que les séminaires de Périgueux accueillent des candidats venus d'autres diocèses. A propos du clergé d'Angoulême, Mgr de Prémieux peut, en 1734, affirmer qu'il « pense bien, ayant presque tous été élevés dans notre séminaire de Périgueux »⁴⁰. On ne trouve pourtant à la fin du siècle, sur les listes d'élèves dressées par Lespine, qu'un très petit nombre de séminaristes extra-diocésains⁴¹.

On est par contre frappé de rencontrer, dans celles dont nous disposons pour le collège-séminaire de Mussidan, la preuve d'un recrutement qui s'étend sur une bonne partie du Sud-Ouest⁴². Réussite remarquable d'une institution qui ne vit le jour qu'au milieu du siècle mais jouissait d'une solide réputation à la fin de l'Ancien Régime et dont certains professeurs devaient connaître une grande notoriété sur le plan spirituel⁴³.

* * *

Dans son étude des phénomènes migratoires dans le Sud-Ouest, J.-P. Poussou le souligne nettement : ce sont bien, la plupart du temps, les régions les plus dynamiques qui alimentent les courants migratoires les plus soutenus⁴⁴. Comme ce sont aussi celles qui apparaissent comme les mieux représentées dans le recrutement ecclésiastique et celles où les taux d'alphabétisation sont les moins mauvais. De la même manière, il est bien évident que l'aptitude à la migration est d'autant plus importante que le niveau intellectuel est élevé. S'agissant des catégories qui nous intéressent ici, s'expatrier est dans presque tous les cas une nécessité et le déracinement doit se produire dès l'adolescence pour se poursuivre ensuite par la recherche d'une régence ou d'un bénéfice. S'il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'ampleur des phénomènes migratoires, on pour-

39. Arch. dép. Dordogne, 1 T 2 — Voir aussi N. BECOUART, L'état de l'enseignement en Dordogne en 1789, *B.S.H.A.P.*, 1975, p. 142.

40. Bibl. mun. de Sens, coll. Languet de Gergy, t. XXXVII, 11.

41. Arch. Evêché de Périgueux.

42. Sur le séminaire-collège de Mussidan, outre les sources déjà citées et qui concernent l'ensemble des collèges périgourdins de l'Ancien Régime, on verra : Arch. dép. Dordogne, 3 E 1747, B 538 et *L'Exercice littéraire dédié à Mgr de Grossoles de Flammarens, évêque de Périgueux, par les étudiants du Collège Saint-Charles de Mussidan* (Périgueux, 1786), donnant une liste d'élèves avec leurs origines géographiques.

43. Ainsi on est-il pour les frères Chaminade.

44. *L'immigration bordelaise*, p. 783.

rait en fin de compte poser la question : la balance est-elle véritablement négative ? Malgré les apparences, ne faut-il pas minimiser beaucoup le phénomène de fuite des élites ? Car, dans l'ensemble le diocèse peut offrir, aux prêtres au moins, des situations relativement enviables. Il suffit de remarquer le niveau du revenu des bénéfices pour s'en convaincre. Du même coup peut aussi se trouver reposé le problème de la pauvreté du Périgord : autant que d'en rechercher les causes, n'y aurait-il pas lieu finalement de se demander jusqu'à quel point on peut parler de région véritablement déshéritée ?

Guy MANDON.



Le pouvoir comtal en Périgord de la fin du IX^e à la fin du XIII^e siècle :

TRAITS GÉNÉRAUX

Dans la deuxième moitié du IX^e siècle, les vicissitudes internes de l'Empire carolingien et la désagrégation des pouvoirs publics qui l'accompagnait, alliées à l'apogée des invasions normandes dont l'impact fut particulièrement sensible en Aquitaine, entraînent l'agonie du royaume carolingien d'Aquitaine. Le Périgord, qui en faisait partie, n'échappa pas à la tourmente. En 866, Charles le Chauve plaça Vulgrin, frère de l'abbé de Saint-Denis, à la tête des comtés d'Angoumois et Périgord, pour remédier aux désordres locaux et contenir les Normands : dernier exemple d'une volonté royale imposant un administrateur à une région désormais vouée pour longtemps à l'autonomie. En effet, Vulgrin transmit ses titres et les biens qui en relevaient à ses enfants¹. Désormais, pendant plusieurs siècles, le pouvoir comtal sera exercé en Périgord de manière héréditaire, par une dynastie locale dont le représentant n'était plus choisi par le souverain. La naissance effective de la petite principauté de Périgord se situe donc à la fin du IX^e siècle et se rattache au mouvement général de formation des principautés territoriales sur les ruines de l'Empire carolingien.

L'examen des destinées du pouvoir comtal périgourdin (car l'Angoumois se détacha rapidement du bloc primitif) jusqu'à la fin du XIII^e siècle, s'appuie sur le relevé exhaustif des sources écrites, notamment d'ordre diplomatique, qui concernent la famille comtale de Périgord pendant ces quatre siècles : soit 533 actes (dont 105 émanant de la personne même du comte) qui subsistent, sous forme d'originaux ou de copies, dans quatre dépôts principaux : les Archives nationales et la Bibliothèque nationale (avec l'inestimable Collection de Périgord) à Paris, les Archives communales de Périgueux, et le fonds Périgord aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, à Pau. Le résultat de cette investigation a fait l'objet d'une thèse de III^e

1. La suppression définitive du royaume d'Aquitaine (877), la formation du duché féodal d'Aquitaine de Guillaume le Pieux (885-918), et le gouvernement de Vulgrin en Périgord (866-886), présentent une concomitance qui illustre et symbolise les mutations en cours.

cycle ². Nous nous contenterons donc ici d'un aperçu synthétique et nous essaierons surtout de définir le contenu et les limites du pouvoir comtal et le rôle politique du comté de Périgord au cours des deux périodes qui méritent d'être distinguées : de la fin du IX^e au milieu du XII^e siècle (période de mise en place); le XIII^e siècle (apogée du pouvoir comtal); séparées par quelques décennies de transition couvrant la deuxième moitié du XII^e siècle.

I. — DE LA FIN DU IX^e AU MILIEU DU XII^e SIECLE : UNE LENTE GESTATION.

Pendant deux siècles et demi, le comté de Périgord ³ a connu une apparente stagnation politique qu'il convient d'expliquer, d'abord et avant tout, par le contexte général. Le Périgord a été touché par le morcellement extrême des pouvoirs caractéristique de l'époque, et a subi le règne de l'arbitraire seigneurial et l'atonie économique qui en étaient les corollaires. En cela, rien ne le distingue des autres principautés françaises, et surtout de ses voisins immédiats où l'idéal carolingien d'un gouvernement organisé et centralisé, correspondant à une politique unificatrice, n'avait jamais trouvé qu'un faible écho et avait donc été d'autant plus vite oublié aux lendemains de l'effondrement de l'Empire.

En réalité, en Périgord comme ailleurs, les temps difficiles des X^e-XI^e siècles ne doivent pas être perçus sous un jour seulement négatif, et par référence systématique à une recherche d'unité inadaptée à l'époque. L'apparente stagnation périgourdine de ces deux siècles et demi équivaut plutôt à une gestation, lente et difficile, mais permettant en fin de compte la mise en place d'éléments favorables à un réel essor, et reflétant en tous cas parfaitement les conditions politiques et économiques nouvelles. Les comtes ont été les instruments de cette évolution. Il convient donc d'examiner les atouts dont ils disposaient, en particulier l'ébauche de structures qui trouvèrent leur pleine utilité postérieurement, et d'envisager ensuite ce qui a freiné cette progression et qui revêt un caractère essentiellement conjoncturel.

Il faut d'abord mettre à l'actif des comtes de cette époque d'avoir su assez rapidement conserver le pouvoir aux mains

2. Muriel LAHARIE, *Le pouvoir comtal en Périgord des origines à 1311. Recueil d'actes*. Thèse dactylographiée, Bordeaux, 1975.

3. On a calqué les limites du comté de Périgord primitif sur celles de l'ancien diocèse de Périgueux.

d'une même famille, ce qui constituait une garantie assez sérieuse de continuité politique. En effet, après un siècle d'hésitations et de querelles successorales (le X^e), et d'unions éphémères avec les maisons d'Angoumois et de la Marche, la maison comtale de Périgord s'installa durablement (cf. tableau généalogique n° 1) : les comtes eurent toujours un fils ou un frère pour recueillir leur succession, et prirent de plus la précaution d'associer leur fils à leur pouvoir de leur vivant, pratique bien connue des Capétiens. Cette imitation ne traduit pas seulement un manque d'imagination politique, c'est-à-dire une reproduction à l'échelon périgourdin des coutumes de la royauté, mais milite également en faveur d'un sentiment confus d'être chez soi, de manière concrète, le maître que le roi était alors, mais de manière plutôt mythique, en France.

Cette dynastie héréditaire gouvernant le Périgord sans contestation à partir du XI^e siècle, jouissait en effet d'une autonomie manifeste qui lui laissa les mains libres pendant longtemps. Le comte de Périgord était en principe vassal du duc d'Aquitaine et arrière-vassal du roi de France, et donc susceptible de remplir les obligations attenantes à cette position, et d'être plus ou moins contrôlé. En fait, l'histoire du Périgord à cette époque ignore presque complètement ces liens vassaliques. Le duc d'Aquitaine n'intervint en Périgord qu'en 1008, pour séparer autoritairement la Marche du Périgord, ce qui correspond précisément à la fin des luttes successorales en Périgord mentionnées plus haut. Après quoi les relations du comte et du duc furent totalement inexistantes, et même les chartes ne font qu'exceptionnellement mention de tel ou tel duc. Le comte prêtait-il hommage au duc ? Rien n'est moins sûr. Le caractère mouvant, imprécis, non-formaliste et tardif de la féodalité méridionale se vérifie donc ici.

Mais les rapports entre le comte de Périgord et le roi de France se révélèrent encore plus distants. Adémar de Chabannes nous a laissé le récit bien connu de l'épisode du siège de Tours (997), au cours duquel le roi Robert le Pieux demanda au comte Aldebert I : « Qui t'a fait comte ? ». Et ce dernier de répondre : « Qui t'a fait roi ? »⁴. Même si la relation a déformé peu ou prou la trame des événements et amplifié la morgue du comte, elle illustre cependant parfaitement une indépendance ressentie comme normale et entraînant un lien de quasi-égalité avec le roi, qui n'est donc perçu ni comme souverain, ni comme suzerain, si ce n'est à un niveau théorique. Cet éloignement par rap-

4. ADEMAR de CHABANNES, *Chronique*, éd. J. Chavanon, Paris, 1897, p. 156.

port au roi persista par la suite. Aux XI^e et XII^e siècles, le roi est mentionné dans les chartes; il est connu et reconnu, mais comme une entité lointaine qui n'entrave en rien les intérêts et comportements politiques du comte. Au sein des fiefs méridionaux, ayant ou non rang de principauté, le Périgord a donc valeur d'exemple quant à un isolement politique qui, à l'époque, représentait un facteur d'affermissement du pouvoir comtal, car source de dynamisme interne.

Ainsi devenu un potentat local qui ne rendait de comptes à personne, et gouvernait un ensemble politique se suffisant à lui-même (sinon véritablement replié sur lui-même, comme on le verra plus loin en analysant les relations avec les comtés et vicomtés limitrophes), le comte de Périgord en profita pour tenter d'asseoir sa puissance en Périgord même. Les sources, malheureusement trop souvent ponctuelles et dispersées, attestent néanmoins formellement à la fois la constitution progressive d'un domaine comtal convenable (surtout à l'occasion des mariages contractés), la mise en place d'une administration embryonnaire (mais susceptible de se développer), des relations privilégiées et bénéfiques avec le clergé périgourdin, et enfin la multiplication lente mais sûre des liens féodo-vassalliques noués avec une aristocratie en pleine mutation. L'émission croissante d'actes comtaux imitant les diplômes royaux reflète bien, à notre sens, l'ensemble d'une politique comtale rappelant les manières d'agir de la royauté, mais à une échelle, une fois de plus, seulement régionale.

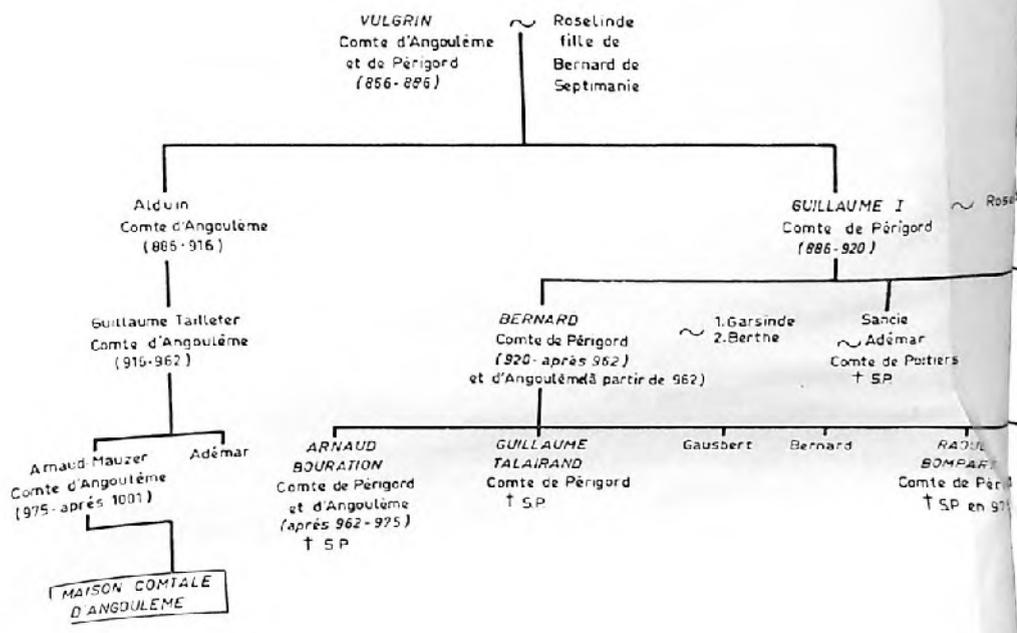
Autant d'éléments favorables à la gestation politique du jeune comté de Périgord. Mais ceux-ci n'ont pu exercer leur plein effet pendant longtemps, car certaines difficultés les ont contrariés, ralentissant les progrès et fragilisant les résultats acquis.

Les conflits armés auxquels, les sources en font foi, les comtes se livrèrent presque continuellement, altérèrent de manière chronique le processus de maturation politique du comté de Périgord en général, et du pouvoir comtal en particulier. Tantôt les comtes eurent maille à partir avec les tenants des principautés voisines qui convoitaient le Périgord, et ceci non seulement dans les premières décennies de l'existence du comté, mais pendant toute la période considérée (ainsi le long conflit qui opposa les comtes Hélie III, puis Aldebert III et Guillaume II Talairant à Adémar le Barbu, vicomte de Limoges). Tantôt, mais les textes sont moins explicites à cet égard, les comtes durent lutter à l'intérieur même du comté contre des

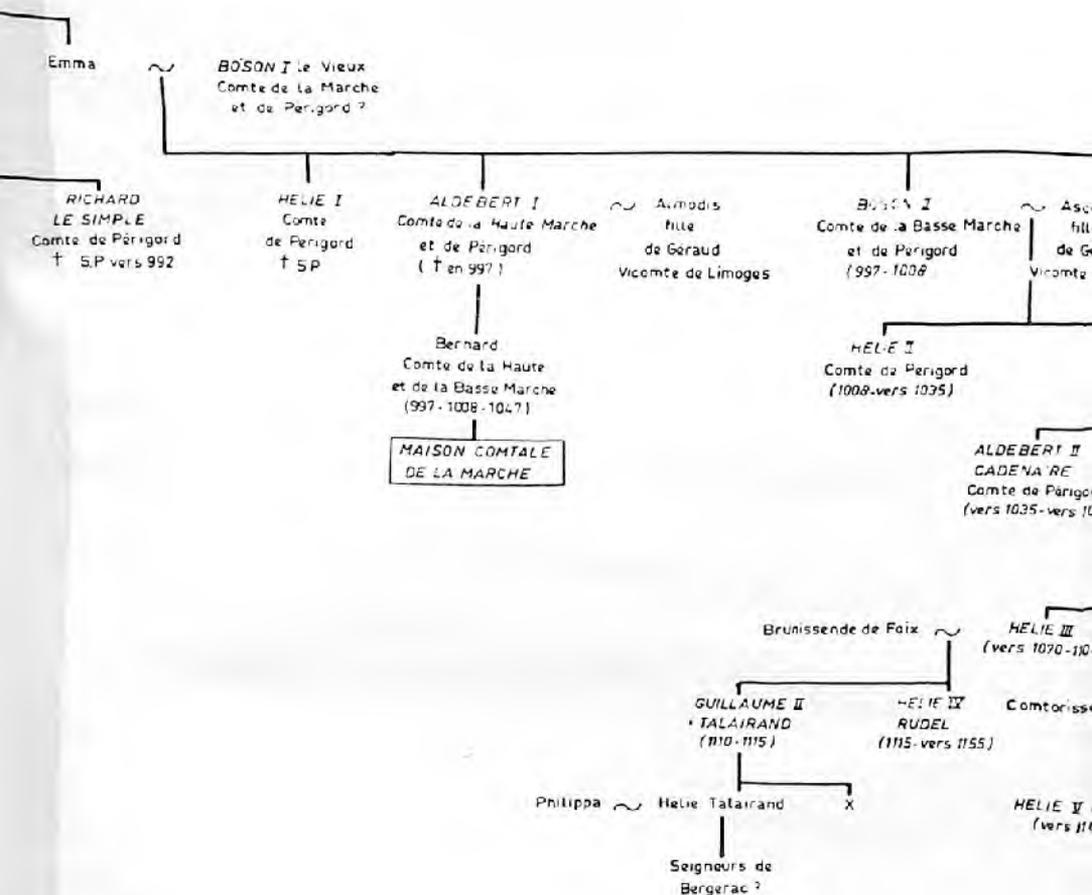
seigneurs ambitieux et indépendants. A partir du XI^e siècle, en effet, s'amorça puis s'accéléra la montée de familles seigneuriales relativement puissantes qui disposaient de forteresses et constituaient une aristocratie de fait, avant de se muer en une réelle noblesse chevaleresque : tels les Bergerac, Beynac, Biron, Montanceix, Mussidan ou Ribérac. Ce phénomène social, tout à fait classique pour l'époque, a gêné l'action comtale et s'y est même parfois franchement opposé. Ainsi le comte se trouva-t-il confronté, chez les seigneurs périgourdiens des XI^e et XII^e siècles, à une fierté et à une remise en cause de son autorité identiques à celles qu'il avait manifestées au roi dès le X^e siècle, à la différence près qu'au lieu d'aboutir à une ignorance mutuelle entretenue par l'éloignement, ce conflit de pouvoirs déboucha sur des affrontements armés, car les enjeux en étaient locaux. Le comte dut donc fréquemment composer avec ces châtelains arrogants dont on ne sait d'ailleurs pas exactement dans quelle mesure ils étaient toujours ses vassaux.

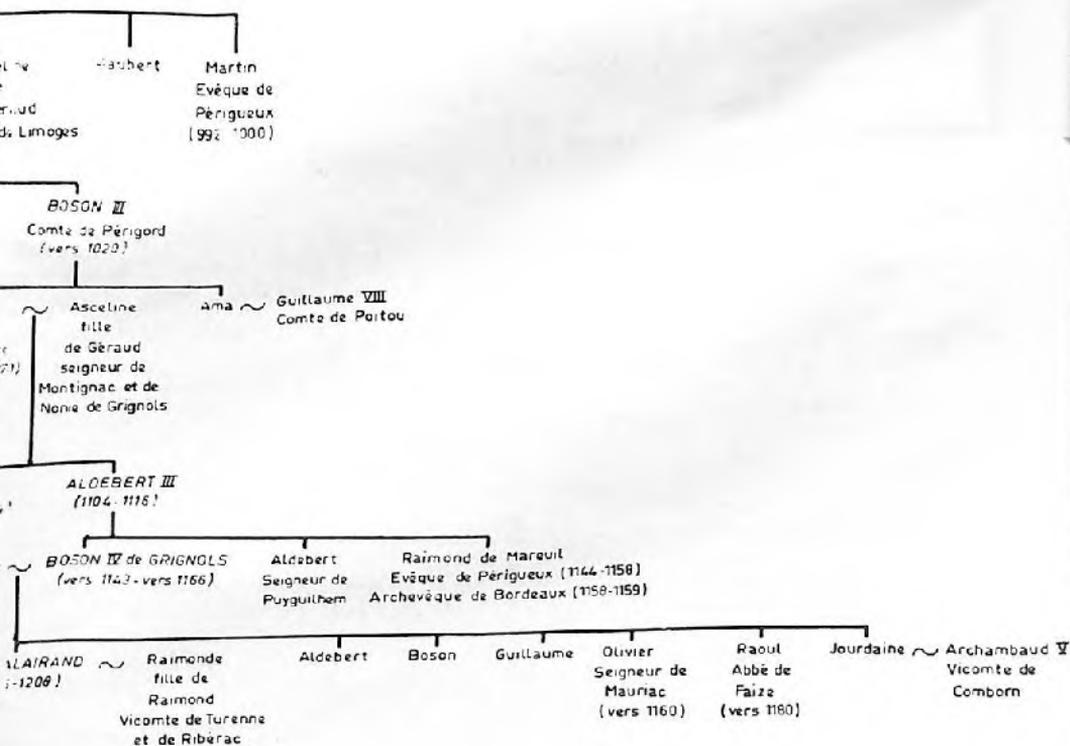
Si l'on considère par ailleurs que les comtes de cette première époque disposaient de ressources irrégulières et aléatoires (car les augmentations du domaine comtal furent contrebalancées par des concessions en apanage et des donations à l'Eglise), il apparaît clairement que leur pouvoir restait précaire, en dépit des acquis incontestables déjà évoqués.

Enfin il est certain que, si les distances prises vis-à-vis du roi de France et du duc d'Aquitaine avaient stimulé au départ les initiatives comtales, les horizons politiques périgourdiens restèrent trop longtemps uniquement locaux; d'où un risque d'asphyxie et de sclérose, particulièrement sensible à partir de la fin du XI^e siècle. Parallèlement, la politique exclusivement opportuniste menée par ces comtes pouvait menacer à tout moment l'équilibre de l'édifice encore incomplet de la puissance comtale. Heureusement, ces dangers, propres à la plupart des fiefs méridionaux de l'époque, se révélèrent sans incidence réellement grave ni durable sur les destinées périgourdines. Car, d'une part, le manque de maturité politique et l'absence de vues à long terme des comtes ne se retournèrent pas contre eux : en dépit de leurs hésitations et de leurs erreurs, le bilan général de leur action au milieu du XII^e siècle est assez positif; ils ont ainsi, de façon anarchique et peu consciente, préparé le terrain à leurs successeurs du XIII^e siècle. D'autre part, et compte tenu de ces résultats, il suffisait que le contexte général permit un élargissement du champ d'action comtal, pour que le Périgord devint une principauté vraiment vigoureuse. C'est ce qui



LA MAISON COMTALE DE PERIGORD ①





[2]

Boson
Seigneur
d'Estissac

[2]

Jeanne ~

1. Pierre de Bordeaux
2. Bertrand, seigneur
d'Hautefort

Front
Astier

[c]

Marguerite ~

Aimeri
de Lautrec

[c]

- Aremburge ~
1. Jacques de Lavis
 2. Pierre de Grailly

Pons
Seigneur de
Castillon

advint au XIII^e siècle, après une période de transition (deuxième moitié du XII^e siècle) où la formation de l'Empire angevin (1154) et la mainmise anglaise sur l'Aquitaine, et par conséquent sur le Périgord, projeta ce dernier sur une scène politique plus grandiose, lui fournissant ainsi l'occasion de donner pleinement sa mesure.

II. — AU XIII^e SIÈCLE : ÉQUILIBRE ET APOGÉE.

Nous envisagerons d'abord comment la politique comtale menée au sein même du territoire périgourdin a bénéficié de la lente construction des siècles précédents et a indiscutablement porté ses fruits, avant de montrer que ces succès sont également dus au développement des relations avec les maisons méridionales voisines et avec les rois de France et d'Angleterre. Dans ces deux domaines, l'époque du comte Archambaud III (1251-1295) représente le maximum des résultats obtenus.

L'extension du domaine comtal au XIII^e siècle relève d'une politique nettement plus réfléchie qu'auparavant. Les comtes recherchèrent ces agrandissements grâce à des achats, à des échanges et à des héritages, tandis qu'ils ne pratiquèrent plus qu'exceptionnellement des amputations pour doter un cadet, un vassal ou une église. Le bilan de cette politique domaniale à la fin du XIII^e siècle est loin d'être négligeable⁵ : les terres, les maisons, les biens et les droits de toutes sortes (surtout de justice) dont le comte tire de substantiels revenus sont éparpillés dans une région approximativement comprise entre la Dordogne et l'Isle. Archambaud III a plus particulièrement porté ses efforts dans les châtellenies de Périgueux et Montpon, et a fondé deux bastides : Bénévent (septembre 1270) et Vergt (mars 1285/1286). Il a par ailleurs négocié le mariage de son fils Hélie (le futur Hélie VII) avec Philippa, héritière des vicomtés de Lomagne et Auvillar, d'où l'expectative d'un accroissement notable du domaine comtal hors du Périgord. Bien que cette dernière tentative ait finalement tourné court, elle révèle, jointe aux autres, une intelligence politique assez remarquable, très certainement soutenue par une personnalité énergique, ambitieuse et habile.

Parallèlement à ces progrès domaniaux, l'administration

5. En-dehors de la thèse citée, voir aussi M. LAHARIE, La géographie du Périgord comtal (IX^e siècle-début XIV^e siècle), dans *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol en Périgord*, sous la direction de Ch. HIGOUNET, éd. du C.N.R.S., 1978, p. 43-52, avec une carte du domaine comtal et une carte de la mouvance comtale à la fin du XIII^e siècle.

comtale se perfectionna. Bien que les comtes aient toujours gouverné de manière surtout personnelle et familiale, ils disposaient également au XIII^e siècle de fonctionnaires aux compétences plus ou moins spécialisées : un sénéchal et un juge au niveau de l'administration « centrale » ; des prévôts ou des bayles, assistés de lieutenants, sergents, forestiers, receveurs... au niveau local. Ces structures administratives restaient cependant sommaires. Elles imitaient en fait, en la simplifiant, l'administration du duché d'Aquitaine, comme l'ont fait la plupart des principautés voisines à la même époque.

La politique intérieure du comte de Périgord au XIII^e siècle s'est enfin traduite par la diminution, sinon la disparition totale, des conflits avec les seigneurs périgourains, qu'ils soient ou non ses vassaux. Le conflit local le plus absorbant opposa en effet Archambaud III à Jean de Grailly, sénéchal de Gascogne, au sujet des limites des châtelainies de Montpon et Gurson, puis au sujet de la justice de la châtelainie de Gurson ; mais Jean de Grailly incarnait le parti anglais, d'où le caractère également symbolique de sa résistance.

Les relations courtoises du comte et de la noblesse périgourdine s'expliquent d'ailleurs vraisemblablement par le renforcement marqué de la clientèle vassalique du comte, dont les documents témoignent. La carte de la mouvance comtale, telle qu'on peut la dresser pour le début du XIV^e siècle ⁶, est à cet égard éclairante : parmi les châtelains implantés au Nord de la Dordogne, les plus puissants (Estissac, Gurson, Montagrier, Montanceix, Montpon, Mussidan, Reillac, Roussille, Saint-Astier et Vergt) étaient liés au comte par l'hommage, parfois lige, le plus souvent plain. L'action comtale s'en trouva favorisée. On constate donc à la fin du XIII^e siècle un affermissement indiscutable du pouvoir comtal en Périgord même. La politique extrapérigourdine du comte, qui mérite maintenant examen, a servi et conforté ces résultats locaux.

Avec les principautés voisines, tout d'abord, les relations se développèrent et s'intensifièrent par rapport à l'époque précédente. Mais loin de prendre un tour agressif, elles aboutirent le plus souvent à des alliances matrimoniales profitables aux deux parties. Ainsi les mariages conclus entre les comtes et des femmes issues des familles régnantes des vicomtés de Turenne, de Limoges, de Gévaudan, de Lomagne, mais aussi, un peu plus lointainement, du comté d'Armagnac et du comté de Foix (cf. tableau généalogique n° 2), révèlent-ils la mise en place d'une véritable politique matrimoniale, conforme à celle que prati-

quaient alors les autres principautés, et bien entendu la royauté. Elle visait à des agrandissements territoriaux (d'ailleurs rarement réalisés) pour asseoir davantage l'autorité comtale, mais dénote aussi et surtout un sens politique aiguisé par le conflit franco-anglais et le sentiment de jouer un rôle non négligeable sur l'échiquier politique d'une Aquitaine déchirée entre deux mouvances.

Les rois de France et d'Angleterre ont en effet déployé leur rivalité au XIII^e siècle pour faire reconnaître leur suzeraineté en Périgord. Le point de départ, décisif, se situe en 1204, lorsque le comte Hélie V (vers 1166-1208), qui avait constamment fait obstacle à l'action anglaise en Périgord, bien que son comté appartint à l'Empire angevin fondé par Henri II Plantagenet, prêta hommage lige à Philippe Auguste. Il passait ainsi de la position d'arrière-vassal à celle de vassal du roi de France, nouant volontairement un lien direct et privilégié avec un roi qui, comme on l'a vu, avait été pendant plusieurs siècles quasiment ignoré en Périgord, et choisissait clairement entre le camp français et le camp anglais. Il fut donc le premier comte à prendre conscience de la dimension politique extra-périgourdine de son pouvoir et à l'utiliser au mieux de ses intérêts. Un tournant essentiel était pris.

Mais le roi d'Angleterre ne pouvait facilement renoncer à ses prétentions, et, malgré l'hommage de 1204, le XIII^e siècle fut marqué par une lutte permanente d'influence entre le roi d'Angleterre et le roi de France au sujet de l'hommage dû par le comte. Archambaud III en tira d'autant mieux parti que les traités successifs de Paris (1259) et d'Amiens (1279) avaient créé en Aquitaine un imbroglio politique des plus complexes. Son dynamisme, son bon sens, son esprit rusé et ses qualités diplomatiques produisirent d'heureux effets : vassal lige de saint Louis puis de Philippe le Hardi, enfin de Philippe le Bel, il sut se faire récompenser de sa fidélité à leur égard ; mais, parallèlement, il se constituait le vassal plain des rois d'Angleterre Henri III, puis Edouard I en échange d'un confortable fief-rente. Ce double jeu contribua ainsi considérablement à l'affermissement de la puissance comtale, tant morale que matérielle, bien qu'il ne masquât pas une nette préférence vis-à-vis du camp français, surtout à la fin de la vie du comte : sur son lit de mort (septembre 1255), Archambaud III demanda en effet à Philippe le Bel de confirmer son testament, alors que ce dernier avait quelques mois auparavant réamorcé un conflit grave avec Edouard 1^{er} en lui confisquant le duché d'Aquitaine.

Cette ultime analyse du resserrement des liens avec le roi de France et de ses effets bénéfiques traduit bien l'évolution remarquable qu'a connue le pouvoir comtal périgourdin en quelques siècles. Parti de presque rien, il a cherché et trouvé ses bases dans un contexte purement local et de manière essentiellement empirique, avant d'affronter une vie politique plus large, complétant et consolidant l'œuvre entreprise et lui apportant progressivement gloire et richesse. A la fin du XIII^e siècle ce pouvoir comtal a donc atteint son apogée. Le comte de Périgord n'est plus le dynaste local belliqueux, brouillon et dénué de sens politique des siècles précédents. Il est devenu, comme le montre l'étude de la personnalité d'Archambaud III, un personnage politique de grande envergure. Le comté de Périgord comptait ainsi à la fin du XIII^e siècle parmi les principautés d'un rang notable au sein du royaume de France.

Il convient cependant de nuancer quelque peu ce tableau optimiste, car l'équilibre ainsi atteint n'excluait pas certaines faiblesses pouvant éventuellement le menacer. Les cartes du domaine comtal et de la mouvance comtale permettent en effet de remarquer que les pays situés au Sud de la Dordogne échappaient presque entièrement à l'influence du comte; or, même au Nord, beaucoup de ses vassaux avaient prêté hommage lige à un autre seigneur. Il y avait donc des forces centrifuges qui attireraient le Périgord hors de l'orbite comtale. Signalons aussi que les relations entre le comte et la puissante municipalité de Périgueux, qui avaient connu des épisodes sanglants au milieu du XIII^e siècle, se situaient à la fin du siècle au niveau d'une rivalité sourde, sinon déclarée : le comte devait composer avec les riches familles bourgeoises qui n'entendaient pas lui laisser les mains libres à Périgueux. Enfin et surtout, l'équilibre, même relatif, du pouvoir comtal périgourdin était lié à la conjoncture générale, tant politique qu'économique, du fait même de l'élargissement des horizons de la politique comtale.

C'est pourquoi, si le fils d'Archambaud III, Hélié VII, comte de 1295 à 1311, fut un continuateur fidèle de la politique paternelle, sinon un innovateur, ses successeurs du XIV^e siècle se trouvèrent aux prises avec des difficultés croissantes qui ternirent et amoindrirent le pouvoir comtal. Cette lente et irrémédiable décadence aboutit à la confiscation du comté de Périgord par le roi en 1399.

L'évolution du pouvoir comtal en Périgord, de ses origines jusques et y compris sa phase de rayonnement maximum, ne se distingue pas fondamentalement, en fin de compte, des desti-

nées que connurent à la même époque les principautés françaises dans leur ensemble. Elle constitue un reflet assez exact des pulsations et mutations politiques du royaume, et plus particulièrement du duché d'Aquitaine.

Sur cette toile de fond générale, une relative originalité de l'histoire périgourdine se dégage cependant. En ce qui concerne le rythme de cette évolution, tout d'abord : à une longue période (X^e-XII^e siècles) où le pouvoir comtal a avancé à pas lents et difficiles, ce qui se retrouve dans tous les fiefs méridionaux, a succédé brutalement une phase de progrès très rapides (XIII^e siècle), liée à la position d'enjeu entre la France et l'Angleterre. Certes, l'ensemble de l'Aquitaine a été concerné par les répercussions du conflit franco-anglais, mais la situation géographique du Périgord a hâté, voire même précipité, son ascension politique par rapport aux maisons féodales du Sud de la Garonne (exception faite des Albret).

Ces deux phases très tranchées de l'histoire du pouvoir comtal périgourdin ont eu, de plus, des incidences sur son impact géographique. On a pu remarquer que la « principauté comtale », au sens propre du terme (c'est-à-dire la région où le comte détenait réellement une puissance prioritaire), ne couvrait pas la totalité du territoire périgourdin, mais surtout la région entre Dordogne et Dronne; sa dimension, plutôt modeste, ne paraît pas tout à fait à la mesure de la politique orgueilleuse d'Archambaud III. Il y eut, en effet, un nécessaire retard du perfectionnement des assises matérielles, administratives et humaines du pouvoir comtal en Périgord même, qui demandait des décennies de patients efforts, sur sa maturation politique générale accélérée au XIII^e siècle.

Enfin, et cette dernière remarque peut servir à la fois de conclusion provisoire et de base de recherche pour demain, il paraît certain que, dans tous les domaines, le Périgord médiéval a appartenu à une zone de transition (entre les terres gasconnes et les terres poitevines, entre l'orbite bordelaise et l'orbite toulousaine, entre la mouvance anglaise et la mouvance française) et a ainsi donné naissance à des structures politiques et socio-économiques mixtes et complexes.

Muriel LAHARIE.

BIBLIOGRAPHIE

Les gens de la rivière de Dordogne

(Thèse présentée par A.-M. Cocula-Vaillières
devant l'Université de Bordeaux III) (1)

Ceux des membres de notre compagnie qui assistèrent à la réunion du 4 mai 1977 se souviennent certainement de la présentation qu'y fit notre distinguée collègue M^{me} Anne-Marie Cocula-Vaillières, de la thèse qu'elle venait de soutenir, le 4 février précédent, devant l'Université de Bordeaux. Le souhait formulé alors par M. Jean Secret, au nom de tous, concernant l'impression de ce travail remarquable vient de se réaliser, et nous croyons fructueux, pour les lecteurs de notre *Bulletin*, de faire la recension de l'ouvrage — en deux tomes — dont Mme Cocula a bien voulu enrichir la bibliothèque de notre Société.

« Quand ils n'ont plus été des voies d'invasion ou des frontières mouvantes séparant des ennemis trop proches, les fleuves aquitains sont devenus des voies commerciales primordiales, traits d'union entre les provinces intérieures et la façade atlantique. »

De cette phrase, relevée dans le début de l'ouvrage, pourrait être déduit son cadre général, à condition de préciser ses limites dans le temps : de 1750 à 1850. Ces limites, explique l'auteur précisant les raisons de son choix, « ont le mérite de rassembler en un siècle le temps de l'apogée et celui du déclin du trafic fluvial. »

A partir des anciennes cartes géographiques, des comptes rendus de visites fluviales effectuées par les fonctionnaires des divers régimes politiques, d'archives publiques et privées qui sont les matériaux de base de son travail, M^{me} Cocula trace d'abord le paysage du fleuve. Deux remarques à propos de ce dernier mot : il est parfois substitué à celui de rivière (la Dordogne qui rejoint la Garonne au Bec d'Ambès n'est-elle pas un presque fleuve ?) ; en outre, et précisément à cause de ce jumelage des deux cours d'eau, l'auteur donne aussi, çà et là, des aperçus sur la Garonne et sa navigation.

Insistons sur le paysage, car il n'est pas celui qu'aujourd'hui nous connaissons. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les barrages de la Haute Dordogne n'existaient pas. En revanche, il y avait des pêcheries, des moulins à eau installés dans le lit de la rivière ; le long de ses berges couraient les chemins de halage — la « tire » comme on disait alors —, des ports jalonnaient le parcours, et aussi, de simples chaussées propres à l'accostage : les « peyrats ». N'oublions pas, dans ces modifications, le travail des eaux qui, depuis deux siècles, creusant ici, comblant ailleurs, ont transporté des terres surnoisement arrachées.

A l'époque considérée, remarque Mme Cocula, on peut vraiment dire que, dans l'espace aquitain, la Dordogne est la voie privilégiée des relations

1. Diffusion par la librairie Honoré Champion, 7, quai Malaquais, Paris.

entre l'Auvergne et le Haut Périgord avec Bergerac, Libourne, Bordeaux puis, par ces derniers ports, avec le monde maritime. Cela en raison de l'état des routes, si piteux que le futur conventionnel Vergnaud, natif de Limoges, écrit dans une lettre : « Je ne crois pas que les chemins de l'enfer puissent être aussi mauvais que ceux du Périgord » !

Par voie d'eau, les deux pays du Haut expédient leurs bois (merrains, carassonnés), leurs châtaignes, leurs noix, voire des grains de genièvre pour l'alcool, sans oublier des pierres moulrières. Ceux de la moyenne et, surtout, de la basse vallée envoient leurs vins. A la remontée, les uns et les autres reçoivent du sel, du poisson séché, des denrées coloniales venues des Antilles, parfois du blé en cas de disette. A souligner, dans le trafic maritime, la place tenue par les vins, principalement ceux du Bergeracois — aussi ceux de Domme, quoique beaucoup moins appréciés — qui satisfont, en Hollande, une grosse clientèle. Cela d'autant mieux que la néfaste révocation de l'Edit de Nantes et ses suites ayant fait émigrer aux Pays-Bas bon nombre de protestants de Bergerac, des liens familiaux ou de solide amitié subsistent entre négociants du Nord et du Sud.

Il était normal que cette circulation des hommes et des marchandises soit codifiée. Elle l'était de façon si complexe que Colbert voulut y mettre bon ordre par son Ordonnance de 1669. Se superposant aux instances locales (droits des seigneurs sur les pêches et les péages de leur ressort, droits des villes, etc...), trois juridictions se compénétraient : les Eaux et Forêts, l'Amirauté, la Traite, relevant toutes du pouvoir royal et rognant les privilèges féodaux. Ainsi certains seigneurs péagers perdront-ils leurs droits, ce qui ne va pas sans récriminations. Principaux organes de cette réforme : les Intendants, dont les délégués ont pouvoir de police et de justice.

En ce qui concerne l'exploitation du fleuve, elle se fait par flottage, batellerie et pêcheries. Le terme utilisé pour désigner le premier de ces moyens se définit de lui-même : on confie les bois débités au flux descendant, ce qui ne va pas sans aléas malgré les équipes de manœuvres postées aux mauvais passages. Si bien que la compagnie fondée en 1730 par le marquis de Brancas pour ce genre d'exploitation ne dure que deux ans. Beaucoup plus sûre, la batellerie comprend une flotte qui varie selon son usage. En haut, on trouve les couraux et, plus petits, les couralins, qui sont des bateaux gros-siers à fond plat, tout juste capables de descendre leur lourde cargaison à Libourne ou Bordeaux et qu'on y abandonne quand on ne peut les vendre à vil prix. Dans la moyenne et la basse vallée viennent les gabares et les gabarots, arrondis et solidement charpentés ; puis encore les filadières pour la pêche. Car les pêcheries seigneuriales sont affermées ou acensées à des exploitants. Mais, avec les moulins à eau, elles constituent des pièges pour la navigation qu'elles gênent. D'où conflits entre les exploitants sédentaires de la rivière et les navigants. Autres pièges pour ces derniers : les obstacles naturels, dont le terrible tourbillon de la Gratusse, juste en amont de Lalinde, est le plus redouté.

Comme toute organisation, la batellerie a sa hiérarchie : au sommet, les négociants, ceux qui expédient les marchandises, ceux qui les reçoivent. Juste après, les maîtres de bateau, ce terme s'appliquant au propriétaire de l'engin. S'il ne le conduit pas lui-même, il le confie à un patron, qui dépend de lui. Et ce patron, à son tour, commande l'équipage, lequel dépasse rarement cinq hommes, la moyenne étant de trois.

Minutieusement étudiés par A.M. Cocula sont toutes les phases de cette

navigation, ses aboutissements et ses conflits, qui sont parfois graves car ce monde de la batellerie est âpre à défendre ses intérêts. Ainsi en va-t-il, par exemple, de la tire, indispensable pour la remontée de la rivière et que se disputent bouviers et tireurs à bras, sans que le maître ou patron du bateau, qui préfère utiliser les services des premiers et de leurs bœufs, puisse parfois refuser les seconds que leur nombre rend redoutables. Il arrive même qu'il y ait mort d'homme dans des batailles dont la violence fera dire à un témoin, lors du procès : « Il ne manquoit que des boyaux pour faire des boudins, il y avoit assez de sang. »

Cette anecdote macabre que nous relevons montre que l'étude des « gens de rivière », aussi riche en chiffres qu'en graphiques, cartes et illustrations, pour scientifique qu'elle soit, n'a rien d'austère. Encore n'avons-nous pas parlé d'un personnage bien pittoresque qu'on y rencontre en la personne du Périgourdin physiocrate Goyon de la Plombanie qui, par l'aménagement planifié de la Dordogne, eût voulu révolutionner la topographie du Périgord !

Du plein essor de la batellerie jusqu'à son déclin, mise à mal qu'elle est par les guerres de la Révolution et de l'Empire, puis à sa disparition au profit de la route (fort améliorée) et surtout du rail, la découverte de ce qu'était la vie tout au long du fleuve se déroule, pour l'enrichissement de notre esprit, au fil des chapitres. Ceux qui feront la lecture de cet ouvrage s'y passionneront.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	15
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud	25
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	30
La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	5
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	15
Escaliers de logis périgourains, par Dannery	25
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	20
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet	25
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. (tome II épuisé)	25
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	5
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	25
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	30
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin)	35
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	15
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq	25
Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	10
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret	25
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	8
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par Jean Secret	18
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés	150
Les ex-libris et fers de reliure périgourains antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	100

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	20
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	10
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol.	80

**CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES
À LA SOCIÉTÉ**

Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.